

LE SAPEUR POMPIER DE L'ISÈRE



CTI

CARRÉMENT JOLIE !...

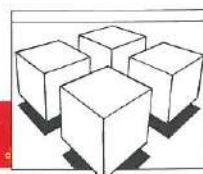


Quand on s'appelle CTI, 6 ans d'expérience dans la conception de progiciels de gestion... Que l'on bénéficie d'un environnement au service des entreprises et que l'on propose, à ses distributeurs, des produits d'une fiabilité exemplaire... On se doit de participer au plus grand salon informatique de gestion des PME-PMI sous UNIX.

Du 28 février au 3 mars dernier CTI répondait présent à la CONVENTION UNIX à Paris. Un stand très réussi et une animation "carrément" remarquée... Succès total ! Avis aux distributeurs informatiques de la région de l'Isère...

CTI à la CONVENTION UNIX :
un stand très réussi...
Une animation toute en disquette.
Carrément jolie !
Merci Mademoiselle...

CTI CARRÉ EN INFORMATIQUE



47, rue Vimaine
B.P. 237
38201 Vienne Cedex

Tél. 74.53.08.91

Télécopie : 74.53.29.42

Télex : 900 531 F

LE SAPEUR-POMPIER DE L'ISÈRE

**LA SEULE REVUE
OFFICIELLE
TECHNIQUE
ET D'INFORMATION**

éditée par
**L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS
DE L'ISÈRE**

**AU PROFIT DE
SES ŒUVRES SOCIALES**

Adresser toute la correspondance
concernant l'Union au
Président, le
Lieutenant-Colonel Honoraire
Eugène BLANC
Les Jardins de Saint-Benoît
38200 VIENNE
ou au
Lieutenant Pierre CROIZAT
Secrétaire Général
de l'Union Départementale
21, avenue Victor-Hugo
38170 Seyssinet-Pariset
Tél. : 76.21.76.09



Réalisation, Photocomposition :
Agence de Presse
Société Française de Diffusion
E.P.U.R.E.,
73, rue Lafayette
75009 PARIS
Tél. (1) 42.85.17.07 +

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISÈRE

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français.
Siège social : 21, avenue Victor-Hugo - 38170 Seyssinet-Pariset

COMITÉ D'HONNEUR

Commandant Jean ANDRÉ 43, rue des Jardins - 38220 VIZILLE
Commandant André CHAIZE 38620 ST-GEOIRE-EN-VALDAINE
Commandant Henri DANTIN . Gameux-Chatte - 38160 ST-MARCELLIN
Commandant André FÉLIX . Rue Banave - 38400 ST-MARTIN-D'HERES
Commandant Maurice JACQUIER Chabrillan - 26400 CREST
Commandant Joseph REVOUY
Rue des Mourines - 38550 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON
Capitaine François ARBARETAZ Mairie - 38490 CHIMILIN
Capitaine Stéphane BERTHOLOZ -
78, rue Charles-Michel - 38600 FONTAINE
Capitaine Louis BESANCON . 36, rue du Drac - 38120 SAINT-ÉGRÈVE
Capitaine Maurice BUISSON Grande-Rue - 38940 ROYBON
Capitaine Jean GAUTHIER . 121, rue d'Italie - 38110 LA TOUR-DU-PIN
Capitaine Jacques GIVORD -
4, rue Jules-Guesde - 38790 SAINT-MAURICE-L'EXIL
Capitaine André JEYMOND 38410 VAULNAVEYS-LE-BAS
Capitaine Jean MEDALIN -
33, rue Garillaud - 38550 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON
Capitaine Félicien MOUCHET -
Villa Ward-Ouest Chemin Jacquemoud - 38580 ALLEVARD
Capitaine Gaston PALIN -
Place Louis Montagnat - 38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY
Capitaine Louis PLANCHAT -
26, rue de la Paix - 38290 LA VERPILLIÈRE
Capitaine Paul PROST 11, chemin du Clos - 38150 ROUSSILLON
Capitaine Louis RAY 34, rue du Colombier - 38540 HEYRIEUX
Lieutenant Georges CARTIER-MILLON -
Chemin Meary - 38190 VILLARD-BONNOT
Lieutenant Joseph CHEVALLIER 38540 HEYRIEUX
Lieutenant Pierre FAVET ... Chemin Violet - 38690 LE GRAND-LEMPES
Lieutenant Robert MAURINAUX -
"La Roche" - 28, rue de la République - 38420 DOMENE

COMITÉ EXÉCUTIF

Président :
Lieutenant-Colonel H. Eugène BLANC
Les Jardins de Saint-Benoît - 38200 VIENNE

Vice-Président :
Lieutenant Jackie JEYMOND
38410 VAULNAVEYS-LE-BAS

Vice-Président Sud Isère :
Lieutenant-Colonel René PAILLOT -
19, av. V. Hugo - 38170 SEYSSINET-PARISSET

Vice-Président Nord Isère :
Lieutenant Michel DUC -
4 bis, rue Ferrachet - 38440 ST-JEAN-DE-BOURNAY

Trésorier Général :
Capitaine Gérard BRUNEL 3, les Penattes
38760 VARCES-ALLIÈRES et RISSET

Trésorier Général Adjoint :
Lieutenant Max FERRAND
38110 LA TOUR-DU-PIN

Secrétaire Général :
Lieutenant Pierre CROIZAT -
"La Contamine" - 38470 VINAY

Secrétaire Général Adjoint :
Lieutenant Armand BERNARD
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lieutenant-Colonel Eugène BLANC
Les Jardins - de Saint-Benoît - 38200 VIENNE

Lieutenant-Colonel René PAILLOT C.S.P.
Grenoble - 38170 SEYSSINET

Commandant André GUILLERMINET - C.S.P.
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Capitaine Georges AUDIBERT
C.S.P. - 38140 RIVES

Capitaine Gérard BRUNEL
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Capitaine Pierre LANGLAIS C.S.P.
38200 VIENNE

Capitaine Claude MATHIEU 38500 VOIRON

Lieutenant Gabriel ALLIBE
38800 PONT-DE-CLAIX

Lieutenant Jean ARGENTIER .. 38000 GRENOBLE

Lieutenant Henri ARGOUD
38490 SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ

Lieutenant Armand BERNARD
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Lieutenant Louis BEYLE .. 38160 SAINT-ROMANS

Lieutenant Marcel BLANC 38690 BIZONNES

Lieutenant Gilbert BONIN
38320 BRIE-ET-ANGONNES

Lieutenant André BOYER
38790 SAINT-GEORGES-D'ESPÉRANCHE

Lieutenant Jean CLAPISSON 38460 CREMIEU

Lieutenant André CLEYET-MERLE
38620 SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE

Lieutenant Joseph COTTAZ 38110 DOLOMIEU

Lieutenant Pierre CROIZAT -
Service Départemental d'Incendie
38170 SEYSSINET

Lieutenant Michel DUC
38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY

Lieutenant André ESCALLON 38350 LA MURE

Lieutenant Max FERRAND 38110 LA TOUR-DU-PIN

Lieutenant Gérard GIROUTRU 38240 MEYLAN

Lieutenant Jackie JEYMOND
38410 VAULNAVEYS-LE BAS

Lieutenant Roger MONDANGE
38550 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON

Lieutenant Gérard MOUNIER-VEHIER
38940 ROYBON

Lieutenant Jacques PERRIN 38510 MORESTEL

Lieutenant Raymond PICOT
38140 BEAUCROISSANT

Lieutenant Yves PONCET 38600 FONTAINE

Lieutenant Claude SPERONE
38660 LE TOUVET

Adjudant-Chef Roger MANDRAN
38150 LA CHAPELLE-DE-SURIEU

Adjudant Paul FELIX ... 38690 LE GRAND-LEMPES

CONSEILLER TECHNIQUE

Lieutenant-Colonel Georges POURCEAU
Directeur Départemental des Services d'Incendie
et de Secours, Conseiller Technique
38170 SEYSSINET

**RESPONSABLE
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS**

Lieutenant CROAILLE 38430 MOIRANS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1/4 renouvelable	Grenoble	Rives	Bourgoin	Vienne
1988	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.P.I.
1989	2 C.S.	2 C.S.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.
1990	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S.
1991	1 C.S. + 2 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.	1 C.P.I.

RENOUVELABLES EN 1990

Lieutenant-Colonel PAILLOT - Capitaine BRUNEL -
 Lieutenant PONCET GRENOBLE
 Lieutenant CROIZAT - Lieutenant PICOT ... RIVES
 Commandant GUILLERMINET -
 Lieutenant ARGOUD BOURGOIN
 Lieutenant MONDANGE VIENNE

RENOUVELABLES EN 1991

Lieutenant BONIN - Lieutenant ALLIBE -
 Lieutenant JEYMOND GRENOBLE
 Lieutenant-Colonel BLANC - Adjudant FÉLIX . RIVES
 Lieutenant CLEYET-MERLE -
 Lieutenant BLANC BOURGOIN
 Lieutenant BOYET VIENNE

RENOUVELABLES EN 1992

Lieutenant GIROUTRU -
 Lieutenant ESCALLON GRENOBLE
 Capitaine AUDIBERT - Lieutenant BEYLE .. RIVES
 Lieutenant FERRAND -
 Lieutenant PERRIN BOURGOIN
 Adjudant-Chef MANDRAN VIENNE
 Lieutenant ARGENTIER BOURG-D'OISANS
 (Secteur de Grenoble)

RENOUVELABLES EN 1993

Lieutenant BERNARD -
 Lieutenant SPERONE GRENOBLE
 Capitaine MATHIEU - Lieutenant MOUNIER . RIVES
 Lieutenant CLAPISSON -
 Lieutenant COTTAZ BOURGOIN
 Capitaine LANGLAIS - Lieutenant DUC VIENNE



RECORD

hypermarché



CHASSE-SUR-RHÔNE

Sortie A7 - C.D. 4



24 H / 24

Composition des commissions et groupes de travail

COMMISSION DES SPORTS ET MANIFESTATIONS :

Animateurs : Capitaine LANGLAIS.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant NAVILLE, Lieutenant ALLIBE, Lieutenant FERRAND, Sapeur-Pompier RABATEL, Capitaine MATHIEU, Officier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

COMMISSION CONSULTATIVE FORMATION :

Animateur : Lieutenant JEYMOND.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant COQUET, Lieutenant GIROUTRU, Lieutenant BONNET, Sous-Lieutenant GILLET, Lieutenant PERRIN, Sous-Lieutenant G. COTTAZ, Lieutenant DURAND, Sous-Lieutenant FRANTZ, Lieutenant NAVILLE, Sous-Lieutenant CHENAL.

COMMISSION PROTECTION SOCIALE :

Animateur : Capitaine BRUNEL.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant JEYMOND, Lieutenant-Colonel PAILLOT, Lieutenant CROIZAT, Lieutenant DUC, Lieutenant ESCALLON, Lieutenant BEYLE, Lieutenant J. COTTAZ, Lieutenant PONCET, Adjudant-Chef MANDRAND.

COMMISSION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS :

Animateur : Capitaine MATHIEU.

Membres : Le Président de l'U.D., Capitaine LANGLAIS, Lieutenant ESCALLON, Lieutenant BOYER, Sapeur THERMOZ, Sous-Lieutenant MOUTCHE, Sous-Lieutenant CROAILLE, Adjudant FELIX, Sergent-Chef GAUTHIER.

COMMISSION DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS :

Animateur : Commandant ANDRE.

Membres : Le Président de l'U.D., le Commandant CHAIZE, Capitaine MOUCHET, Capitaine A. JEYMOND, Capitaine RAY, Lieutenant CHEVALLIER, Lieutenant DUC, Lieutenant J. JEYMOND, Lieutenant ALLIBE.

COMMISSION DU JOURNAL :

Animateurs : Lieutenant-Colonel PAILLOT et Lieutenant CROIZAT.

Membres : Le Président de l'U.D., Capitaine BRUNEL, Lieutenant JEYMOND, Lieutenant DUC, Commandant GUILLERMINET, Capitaine LANGLAIS, Capitaine MATHIEU, Lieutenant BERNARD, Lieutenant FERRAND, Lieutenant MOUNIER-VEYIER.

COMMISSION JURIDIQUE :

Animateur : Lieutenant-Colonel BLANC, Président de l'U.D.

Membres : Capitaine LANGLAIS, Capitaine AUDIBERT, Lieutenant BONIN, Lieutenant BEYLE, Lieutenant SPERONE, Lieutenant CLAPISSON, Lieutenant CLEYET-MERLE, Lieutenant MONDANGE, Lieutenant PICOT, Lieutenant BLANC.

GROUPE DE TRAVAIL CONCOURS DE MANŒUVRES :

Animateur : Lieutenant DURET.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant JEYMOND, Centre de Secours Principal de Grenoble, Centre de Secours Principal de Rives, Centre de Secours de Saint-Marcellin, Centre de Secours de Montalieu, Centre de Secours de Moirans, Centre de Secours de Péage-de-Roussillon, Centre de Secours de Saint-Laurent du Pont, Centre de Première Intervention Les Avenières, Centre de Première Intervention de Dolomieu, Centre de Première Intervention de Vaulnaveys-le-Bas. ■



Sommaire

Préfecture de l'Isère

Le Mot du Préfet 7

Conseil Général

Le Président du Conseil Général 9

Union Départementale

Éditorial par le Président de l'U.D. 11
Comité Exécutif (organigramme) 16-17
Statuts de l'Union Départementale de l'Isère 57
Un homme, une carrière 74
Le Chef de Bataillon, Président de l'U.D.
promu au grade de Lieutenant-Colonel 75

Union Régionale

L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers
de la Région Rhône-Alpes 97

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

Le mot du Directeur 13
Promotions - Nominations 73
Organigramme de la D.D.S.I.S. 78-79
Médaille d'Honneur 81

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le département de l'Isère 77

Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours

La Commission Administrative des Services
d'Incendie et de Secours par M. André CHAIZE,
Président de la Commission 19

Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français

Préambule - La Fédération Nationale en visite
au C.P.I. de Vaulnaveys-le-Bas 21
Le 95^e Congrès Fédéral 88 à Grenoble 27

Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français

L'Œuvre des Pupilles 67-69

Vie des Corps

C.P.I. St-Georges-d'Espéranche 71

Assurances

Les assurances de l'U.D. de l'Isère 87
Les assurances des Sapeurs-Pompiers de l'Isère 89

Interventions

Bourgoin-Jallieu sous Bourbre 99
Inondations dans le secteur de Vienne 103

Cataclysme

L'E.C.I.R. 38 en Arménie 105

Sports

Règlement particulier du cross national 109
Deux sections à l'honneur 115
8^e cross régional "Rhône-Alpes" 117

Toyota Carina II 16 Soupapes

Prenez une confortable avance.



Carina II. Découvrez l'avance technologique de son brillant moteur 2 litres, 16 soupapes, 128 ch. Appréciez le luxe des équipements de série. Savourez le confort intérieur d'une grande berline compacte. Prenez enfin le temps de la conduire. Sa confortable avance fait toute la différence.

Modèle présenté: Carina II
Année modèle 1989.
Consommation normes
UTAC: 90 km/h 5,5 l,
120 km/h 7,5 l, en ville
9,1 l.

TOYOTA
L'AVENIR ROULE EN TOYOTA

ESPITALIER AUTO CONCESSIONNAIRE
2, rue de la Levade - 38170 SEYSSINET
Tél. : 76.21.10.90

1 MILLION DE M2 D'EXPERIENCE



Location
Accession
Réhabilitation
Aménagement

"Pour la SDH, la qualité est
un préalable à toute réussite."

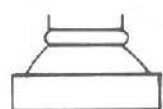


SDH.

SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT

Le partenaire de votre projet

32, rue Jean Moulin - 38130 Echirolles - 76 68 39 39



Le Préfet de l'Isère



Il n'est pas de plus belle mission que celle des Sapeurs-Pompiers : assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement face aux sinistres de toute nature. J'ai eu l'occasion de connaître, dans les responsabilités qui furent les miennes à la Sécurité Civile, le dévouement qui anime les Sapeurs-Pompiers de France, et j'ai pu constater combien ici, dans l'Isère, les 4.870 Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires font honneur à leurs Corps.

Cette année encore, l'accroissement du nombre des accidents a provoqué un surcroît d'interventions... C'est chaque jour que partout dans le département, en liaison étroite avec les autres services qui concourent au secours, les Sapeurs-Pompiers interviennent avec rapidité et compétence pour secourir.

Mais cette année a aussi été marquée pour les Sapeurs-Pompiers de l'Isère par un moment fort, puisqu'ils ont eu l'honneur d'accueillir à Grenoble, du 14 au 17 septembre, le Congrès National des Sapeurs-Pompiers, en présence du Ministre de l'Intérieur.

Responsable, avec les Maires, en tant que représentant de l'État, de la mise en œuvre des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, j'appelle leur attention sur trois objectifs que nous devons développer ensemble :

– **la formation** : nous devons, avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, développer les moyens de formation adaptés aux contraintes d'emploi du temps des Sapeurs-Pompiers Volontaires, pour leur permettre d'acquérir toujours plus de technicité face à la diversification des risques.

Afin de faciliter leur formation, un projet de loi sera prochainement présenté devant le Parlement, adaptant les programmes à la polyvalence des tâches et mettant l'accent sur la formation permanente pour actualiser et approfondir les connaissances. Une mission d'étude sera prochainement constituée, qui devra élaborer une charte de la formation des Sapeurs-Pompiers.

– **la prévention** : les Sapeurs-Pompiers doivent dans chacune de nos communes être étroitement associés aux tâches de prévention des accidents de toute nature. Je compte pour ma part mobiliser leur énergie pour participer à l'élaboration du plan départemental de sécurité routière, et je souhaite par ailleurs qu'ils participent à l'élaboration des plans de secours destinés à répondre aux risques technologiques.

– **l'unité opérationnelle** : je souhaite que nos Services d'Incendie et de Secours soient structurés pour répondre efficacement aux accidents graves et catastrophes. L'expérience de l'Arménie nous a rappelé la nécessité du commandement opérationnel unique en cas de catastrophe grave, et je souhaite que chaque Sapeur-Pompier Professionnel ou Volontaire appartenant au Corps de sa commune, sache aussi qu'il appartient au Service Départemental d'Incendie et de Secours et qu'il peut même être appelé à servir, comme ce fut le cas cette année pour l'Arménie, au-delà du département, au-delà de nos frontières.

Le Sapeur-Pompier d'un de nos villages est aussi un Sapeur-Pompier de France.

Alliant le courage et le dévouement dans l'exercice de leur mission de sauvetage et de sécurité avec un sens très élevé du service public, les Sapeurs-Pompiers méritent la reconnaissance et l'estime de tous.

Je souhaite remercier plus particulièrement les 270 professionnels et les 4.600 Volontaires qui constituent les Sapeurs-Pompiers de l'Isère, pour leur précieuse collaboration et le comportement exemplaire qui a toujours été le leur au service de leurs concitoyens. ■

J-P. PROUST
Préfet de l'Isère

TRAVAUX PUBLICS - CARRIÈRES

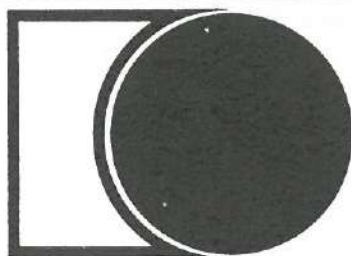


ENTREPRISE

ROMET S.A.

Société Anonyme au Capital de 275.000 francs

CHUZELLES - 38200 VIENNE - Tél. : 74.57.90.60



DURAND

I
N
D
U
S
T
R
I
E

T
P

- réalisation
- chaudronnerie
- acier inox et aluminium
- construction mécanosoudée
- construction de chasse-neige

Tous travaux de maintenance

127, rue du Progrès - 38170 SEYSSINET - Tél. : 76.96.27.32 - Télex : 320 036

Le Président

du Conseil Général de l'Isère



C'est dans les grands dangers que l'on voit les grands courages". Cette citation, vous l'avez fait vôtre au quotidien depuis toujours. Le dévouement des Sapeurs-Pompiers, Professionnels comme Bénévoles, force l'admiration de tous. Quelque soit les risques, les conditions de travail, vous êtes fidèles à la notion même de Service Public.

Votre mission est vaste, vous l'assumez avec efficacité. On vous appelle "les soldats du feu", je préfère "les soldats de la vie", car vos actions, qu'elles soient préventives ou d'urgence, ne poursuivent qu'un seul but, sauver les hommes.

La diversité des risques engendrés par une société moderne multiplie vos interventions. Les collectivités locales se doivent d'être à vos côtés, de contribuer tant à la modernisation du matériel qu'à la construction d'équipements adaptés à vos besoins. Le Conseil Général a prouvé, si besoin est, sa détermination de vous épauler, d'être un véritable partenaire.

Votre présence sécurise, votre courage montre l'exemple. Merci d'être toujours aux côtés des Isérois. ■

Alain CARIGNON
Président du Conseil Général
de l'Isère



Le Conseil d'Administration de l'Union Départementale pose pour notre Attaché de Presse, Marc AYACHE.

(Photo Marc AYACHE)

Éditorial

Le Président de l'Union Départementale



En prenant la décision de faire paraître deux fois par an "*Le Sapeur-Pompier de l'Isère*", cette revue que vous recevez aujourd'hui pour la première fois, nous avons voulu privilégier la **CONCERTATION**.

Le rôle de notre Union Départementale est, aujourd'hui plus que jamais, de "réunir ce qui est épars et d'écarter ce qui peut diviser".

Ce bulletin de liaison, ce trait d'union doit permettre non seulement de faire circuler les informations, de vous faire connaître les réflexions de votre Union, mais également de faire remonter vos avis, qui, eux seuls, induiront notre démarche.

Certes dans ce monde actuel, il paraît difficile sinon illusoire de vouloir absolument compter les uns sur les autres. Et pourtant que serions-nous les uns sans les autres ?

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires, qu'ils appartiennent à des Centres de Secours ou à des Centres de Première Intervention, les Sapeurs-Pompiers Professionnels ceux des grands Corps et ceux de la Direction Départementale doivent se rencontrer, se parler, et s'écouter et surtout se comprendre.

Nous ne pouvons rien faire seuls, et c'est une évidence.

C'est pourquoi la démarche associative et corporative, celle que votre Union incarne, est indispensable.

Elle se veut et elle est différente de la démarche du service public. Mais toutes deux sont complémentaires. Union et Direction doivent collaborer.

La force des Sapeurs-Pompiers dans un département, découle obligatoirement de cette collaboration franche et amicale.

Le Président de l'Union Départementale, au moment où paraît le numéro 1 du "*Sapeur-Pompier de l'Isère*", souhaite que cette revue y contribue et soit celle de tous les Sapeurs-Pompiers.

Elle doit ouvrir largement ses colonnes à la vie de la Direction et des Corps, à vos activités opérationnelles et corporati-

ves, à vos joies et hélas à vos peines. Elle doit aussi relater les actions de nos Jeunes, les Sapeurs-Pompiers de demain, sans oublier nos Anciens.

En un mot, le "Sapeur-Pompier de l'Isère" doit être le journal de tous ceux qui réalisent, réaliseront ou ont réalisé leur vie d'hommes en se dévouant sans réserve et sans calcul pour les autres dans un esprit de responsabilité, d'altruisme et de solidarité.

Mes chers amis, "rassemblons-nous car demain ne sera pas comme hier. Il sera nouveau et dépendra de nous". ■

Lieutenant-Colonel (H) E. BLANC
Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

Chefs de Corps, lors de vos réunions
pensez à l'Œuvre des Pupilles
des Sapeurs-Pompiers Français



**FOURS
SOUS VIDE**



GRUPE FIVES-LILLE
FILIALE STEIN-HEURTEY

5, rue de Pacalaire - Z.A. des Iles - B.P. 12
38170 SEYSSINET PARISSET
Tél. : 76.49.91.31
Télex : 980 838 F - Télécopie : 76.49.13.26



Votre **Genty SUPER**



Et... la **FNAC**

30 BOUTIQUES A VOTRE SERVICE



Le mot du Directeur

Départemental des Services d'Incendie et de Secours



Le Congrès Fédéral des Sapeurs-Pompiers Français organisé à Grenoble a marqué l'année 1988. Cette manifestation et le grand défilé de clôture ont connu un retentissant succès.

1988 a enregistré aussi un taux de croissance du nombre d'interventions jamais atteint dans le passé.

Au cours de cette même année, le département de l'Isère, le territoire national et le monde entier ont subi des sinistres importants.

Avec toutes ces manifestations, conscience a été prise une fois de plus de la valeur des Sapeurs-Pompiers Français et de leur organisation.

Sur le plan international, de nombreux Sapeurs-Pompiers ont été engagés dans les opérations de secours et de sauvetage en Arménie.

Pour leur action et leur courage, nos collègues volontaires, professionnels ou militaires ont été l'objet de nombreux témoignages de remerciements et de félicitations de la part des autorités de ce pays et du nôtre.

Directement impliqués dans ces missions, grâce à l'E.C.I.R. 38, nouvellement née, nous éprouvons une grande fierté d'avoir pu contribuer à notre niveau à cet effort national de solidarité et d'entraide.

Les actions ont une fois de plus affermi la crédibilité de tous les Sapeurs-Pompiers en général et aussi celle des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Bien entendu, notre valeur réside non seulement dans notre dévouement et notre efficacité, mais aussi il faut le dire grâce aux moyens toujours plus performants mis à notre disposition par le Département et par nos communes, et ce malgré les difficultés que ces collectivités territoriales rencontrent bien souvent.

ERTIPS

INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE
PHARMACEUTIQUE - PARA-CHIMIQUE

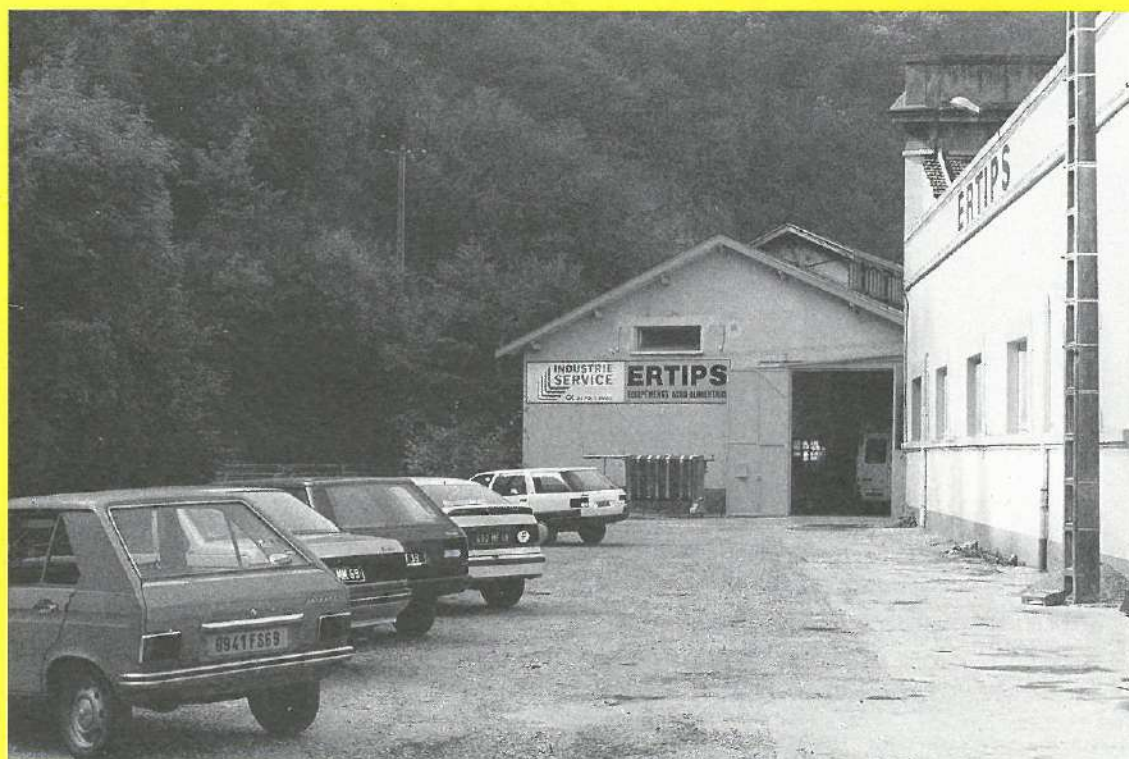
AGENT **ALFA-LAVAL**

Tél: 74.53.12.82

38200 VIENNE

Télécopie : 74.31.58.66

Télex : Chamco 340 274



Etudes, construction spéciale

Réalisation d'installations

Tuyauterie, chaudronnerie

Inox, alu, nickel, acier

Prototype et mécanisation

Services - maintenance

Z.I. de Leveau - 38200 VIENNE - Tél. : 74.53.12.82 (lignes groupées)

Télex : Chamco 340 274

ERTIPS S.A. au Capital de 250.000 F - R.C.S. Vienne B 329 913 271

L'Isère a déployé des efforts considérables pour la dotation d'équipement en faveur de ses Sapeurs-Pompiers, qu'il s'agisse :

- des moyens de lutte contre l'incendie,
- des moyens de secours routier,
- de la départementalisation des moyens radio,
- de la construction et de l'aménagement de Caserne.

Les collectivités territoriales ont consacré une part non négligeable de leur budget au fonctionnement et à l'équipement des Corps de Sapeurs-Pompiers dont la gestion et la mise en œuvre nécessairement adaptée à notre civilisation et ses techniques font appel désormais à l'informatique.

C'est la raison pour laquelle il nous faut à présent axer tous nos efforts sur la centralisation et la gestion de l'alerte.

C'est à ce prix que l'organisation et la coordination générale des secours seront encore plus performantes et assurées dans les meilleures conditions. ■

Lieutenant-Colonel G. POURCEAU
Directeur Départemental des Services d'Incendie
et de Secours de l'Isère

ATOCHEM

groupe elf aquitaine

ATO

Chlore liquide / lessives de soude / extrait de javel 100° et 50° chlorométriques
Monochlorobenzène / paradichlorobenzène /
Chlorure de méthyle / paraffines chlorées / chloral / ugilec
Acide chlorhydrique technique / acide chlorhydrique pur en solution
Chlorate de soude / chlorure d'aluminium

USINE DE JARRIE : 38560 JARRIE - Tél. : 76.39.73.73

Télex : 320 709 - ATOJARRIE

Siège social : 4 et 8, cours Michelet - LA DÉFENSE 10 - 92800 PUTEAUX

Comité Exécutif



Lieutenant-Colonel Eugène BLANC,
Président.



Lieutenant-Colonel René PAILLOT,
Vice-Président Sud Isère.



Capitaine Gérard BRUNEL
Trésorier Général.

d e l' U. D. S. P. 3 8



Lieutenant Jackie JEYMOND,
1^{er} Vice-Président.



Lieutenant Michel DUC,
Vice-Président Nord Isère.



Lieutenant Pierre CROIZAT
Secrétaire Général.



La commission administrative

des Services Incendie et Secours

par M. André CHAIZE, Conseiller Général, Président de la Commission

Cette commission que j'ai l'honneur de présider en tant que représentant du Président du Conseil Général, siège lors de ses réunions à la Direction des Services d'Incendie et de Secours.

Composée d'élus représentants du Conseil Général, de Maires désignés par l'Association Départementale des Maires et Adjointes et de représentants des Sapeurs-Pompiers.

En voici la composition actuelle après le renouvellement triennal des membres du Conseil Général :



PRÉFECTURE

Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet représentant Monsieur le Préfet.

CONSEIL GÉNÉRAL

- *Membres titulaires* : MM. CHAIZE André, Président
- DEZEMPTÉ Gérard, Canton de Pont de Chérut, Maire de Charvieu-Chavagnieux - VETTE Renée, Canton de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs - GENIN Jean, Canton de Morestel, Maire de Sermérieu - VEYRET Robert, Canton de Rives, Maire de Saint-Jean-de-Moirans.
- *Membres suppléants* : MM. PICHON-MARTIN Jacques, Saint-Laurent-du-Pont - COLOMBIER Georges, Saint-Jean-de-Bourmay - EUDELINÉ Gérald, Vienne Nord - BLANCHON Joseph, Saint-Martin-d'Hères-Sud.

REPRÉSENTANTS DES MAIRES

M. DURAND Théodore, Conseiller Régional, Maire de Morestel,
M. GAVOGY Jean-Marie, Maire de Claix, Président de la Commission Incendie, S.I.E.P.A.R.G.,

M. RETTEMEYER, Maire de Rives,
M. NICAISE Vital, Maire de Montseveroux,
M. DURAND-TERRASSON Félix, Payeur Départemental de l'Isère.

REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS

Lieutenant-Colonel POURCEAU Georges, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Inspecteur Départemental,

Lieutenant-Colonel PAILLAT René, Inspecteur Adjoint, Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Grenoble,

Médecin-Commandant MENTHONNEX Philippe, Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Santé),

Commandant GUILLERMINET André, Inspecteur Adjoint, Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Bourgoin-Jallieu,

Capitaine LANGLAIS Jean-Pierre, Inspecteur Adjoint, Chef du Centre de Secours Principal de Vienne,

Capitaine MATHIEU Claude, Inspecteur Adjoint, Chef du Centre de Secours de Voiron,

Adjudant-Chef DURAND Bernard, représentant les Sapeurs-Pompiers Professionnels,

Sergent BRENIER Jean-Paul, représentant les Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Certes la composition de la Commission Administrative du Service Départemental d'Incendie et de Secours, si la représentation des élus n'est pas appelée à être modifiée par contre en application du récent décret n° 88 623 du 6 mai 1988 (J.O. du 8 mai 1988) celui-ci prévoit une nouvelle composition de la commission administrative des Services d'Incendie et de Secours instituée par le Décret du 4 août 1982. Cette modification intervenant à la suite du renouvellement triennal des Conseillers Généraux. C'est au cours de sa séance en date du 12 juillet que ce rapport était à l'ordre du jour.

Voici résumé en quelques lignes la composition, le fonctionnement de cet organisme qui adresse ses propositions au Président du Conseil Général avant les sessions de l'Assemblée Départementale afin que celle-ci puisse les étudier.

Il est à signaler que le Service Départemental des Services d'Incendie et de Secours est un établissement public départemental, créé par délibération du Conseil Général.

C'est ainsi que cette commission assure la gestion du Service Départemental et propose à l'Assemblée Départementale chaque année, le Budget Primitif ainsi que la décision modificative en cours de l'exercice, les différentes actions nécessaires au bon fonctionnement du service, les programmes d'investissement chaque année, les subventions aux communes pour les acquisitions de matériel. Pour 1989, le budget primitif s'établit à 15.720.000,00 F, la participation du Conseil Général étant de 50% celle-ci s'élèvera à 7.860.000,00 F, celle des communes étant équivalente. La Commission est aidée dans sa tâche par la Commission Technique composée de l'Inspecteur Départemental et des Inspecteurs Adjoints.

Au cours des années 1987 et 1988, par exemple, la commission s'est penchée tout simplement sur l'étude d'un schéma directeur pour la centralisation et la diffusion de l'alerte dans le Département ce qui a nécessité la mise sur pied d'un Comité Directeur Informatique afin de poursuivre l'étude détaillée ainsi que les incidences financières de ce projet. Ce qui a permis aux membres du Conseil Général d'être saisi d'un rapport de Monsieur le Président sur la centralisation et la diffusion de l'alerte des services du Service Départemental d'Incendie et de Secours afin d'améliorer l'efficacité des Services de Secours, qui sont de plus en plus sollicités et souvent confrontés à des sérieuses difficultés, qui justifient et motivent la nécessité de centraliser l'alerte.

D'ailleurs il faut noter que l'Association Départementale des Maires de l'Isère a participé à l'élaboration des propositions.

Ainsi le Département serait équipé d'un logiciel de base utilisé par le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours, soit le C.O.D.I.S. et des Centres de Transmission de l'Alerte (C.T.A.). Ensuite, il faut équiper chaque C.T.A. de matériel informatique et de matériel radio.

Certes, le montant total de cet équipement est lourd, c'est pourquoi il est apparu indispensable d'étaler jusqu'en 1994 cet équipement. Le secteur de Vienne a été choisi comme étant le plus facile à tester.

Au cours de sa session budgétaire le Conseil Général de l'Isère, au niveau de l'investissement, s'est engagé à participer à hauteur de 70%, laissant une charge réduite de 30% aux communes, quant au fonctionnement, le partage des charges, 50% (Conseil Général, Commune) continuera à être appliqué.

Ce projet important a fait l'objet de plusieurs réunions du Comité Directeur, a été accepté ensuite par la Commission Administrative dans sa séance du 17 février 1988.

Matériel de transmission : Également sur proposition de la Commission Administrative, la prise en compte par le Département a été demandée. le principe en a été adopté par la Commission Administrative au cours de sa séance du 17 février 1988 après présentation de ce rapport par la Commission Technique.

Cette amélioration préalable du réseau et de la couverture radio doit permettre la mise à la disposition des Sapeurs-Pompiers d'un système de transmission mieux adapté aux diversités des missions qui leur sont confiées.

En raison de la nécessité vitale de poursuivre l'effort de l'équipement entrepris, il est apparu indispensable de mettre en place une première tranche, financée en partie par le Conseil Général et la réalisation complète pourrait raisonnablement être envisagée sur une période de 4 années environ. Le crédit demandé pour la réalisation de cette 1^{re} tranche (450.000 F) est inscrit au budget primitif 1989 accepté par le Conseil Général. Ce crédit est complété par un prélèvement de 150.000 F sur l'ensemble du budget du service.

Il s'agit de deux projets très importants pris en considération au cours de cette année 1988.

Indépendamment, la Commission Administrative se penche chaque année sur le programme d'investissement en matériel pour les communes, l'enveloppe demandée ne suffit pas en raison de nombreux dossiers déposés. Le rôle de la Commission Technique a dû être particulièrement difficile, car il a fallu procéder à de nombreux octrois, afin que l'enveloppe impartie soit respectée.

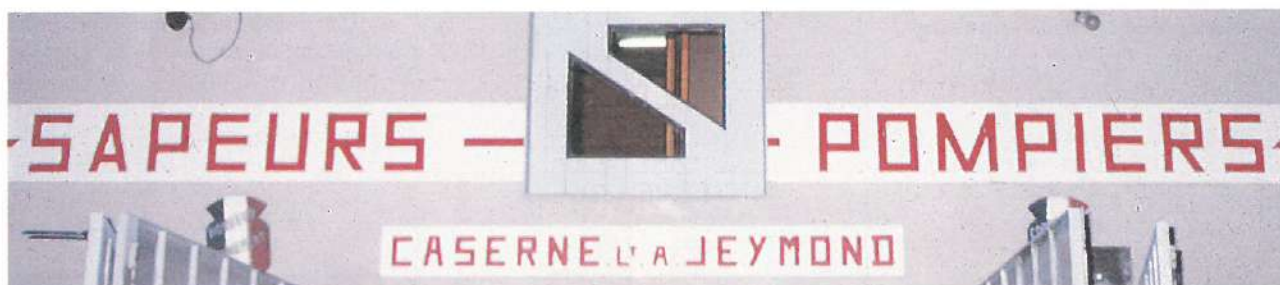
Certes, au cours de l'année 1988, toutes les démarches déposées avaient pu être honorées, par suite d'une aide exceptionnelle importante de la part de l'Union Départementale (1.000.000,00 F) mais malgré la majoration du crédit, cette année on ne peut prendre en considération l'ensemble de ces demandes.

La Commission administrative devra se pencher également, au cours de cette année, sur un problème qui sensibilise les agglomérations à forte concentration industrielle. Il est nécessaire là aussi de prévoir les possibilités d'acquisition de matériels spécialisés en raison des risques que présentent ces centres, c'est une affaire à suivre et qui fera également l'objet d'une étude approfondie.

On se rend compte ainsi de la tâche importante qui est à la charge de cette Commission qui se réunit environ 4 à 5 fois chaque année.

Les crédits nécessaires au bon fonctionnement des Centres de Sapeurs-Pompiers sont de plus en plus importants. Les tâches incombant aux Sapeurs-Pompiers sont également beaucoup plus nombreuses. L'organisation départementale a dû se moderniser afin de suivre efficacement l'évolution des risques de toute nature qui apparaissent chaque jour dans la vie trépidante que nous traversons. ■

La Fédération Nationale en visite au C.P.I. de Vaulnaveys-le-Bas



Le Colonel SIBUÉ, Président de la F.N.S.P.F. salue les anciens, accompagné de M. PERRIN, Maire de Vaulnaveys-le-Bas, du Lieutenant-Colonel POURCEAU, D.D.S.I.S., du Chef de Bataillon E. BLANC, Président de l'Union Départementale. A l'arrière plan (3^e sur la gauche) le Capitaine Honoraire JEYMOND, Fondateur du C.P.I. de Vaulnaveys-le-Bas, ancien Vice-Président de l'Union Départementale.



De gauche à droite : le Lieutenant VALDENNAIRE, C.S. Saint-Martin d'Uriage, Sous-Lieutenant AILLOUD, C.S. Vaulnaveys-le-Haut, Lieutenant BONIN, C.P.I. Brié, Lieutenant POUCHOT, C.S. Vizille.

(Photos Marc AYACHE)

C.P.I. de Vaulnaveys-le-Bas

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé sur la départementale 524 à mi-distance de la station thermale d'Uriage-les-Bains, et de la ville de Vizille, sur les contreforts de la chaîne de Belledonne.

HISTORIQUE

Renseignements pris sur les registres du Conseil Municipal, le Corps a été créé en 1880 avec 30 hommes.

On ne retrouve pas d'encadrement jusqu'en mai 1912.

Cette création a certainement été motivée par l'important incendie qui détruisit pratiquement le Hameau de Montchafrey à 9 km de là, le 22 novembre 1872 (42 maisons détruites et 2 morts).

Dissout par la Municipalité en 1948 pour mauvais fonctionnement, le Centre de Première Intervention a été réorganisé en 1956 par le Sergent André JEYMOND, promu Sous-Lieutenant Chef de Corps après examen.

EFFECTIF ET MATÉRIEL

Le Corps compte 31 gradés et Sapeurs répartis comme suit :

- 1 Lieutenant, Chef de Corps,
- 1 Médecin-Capitaine,
- 1 Sous-Lieutenant,
- 1 Adjudant-Chef,
- 1 Adjudant,
- 1 Sergent-Chef,
- 2 Caporaux-Chefs,
- 2 Caporaux,
- 21 Sapeurs.

Et dispose du matériel suivant :

- 2 F.P.T.,
- 1 C.C.F.L.,
- 1 V.L.,
- 1 V.S.A.B.,

- 1 V.S.R.,
- 2 M.P.R. 60 m³,
- 3 M.P.P.,
- Matériel d'instruction.

(Tous les véhicules sont équipés de radio avec poste fixe au P.C.).

INTERVENTIONS

Le Centre de Première Intervention a effectué une moyenne de 100 interventions par an ces 3 dernières années.

Le plus grand nombre étant consacré aux accidents de la circulation (70%). Viennent ensuite le transport de malades urgents (10%), les accidents divers (10%), les incendies et opérations diverses (10%).

CONCOURS DE MANŒUVRES EXTINCTIONS SAUVETAGES

Depuis 1967, nous avons participé chaque année au concours départemental de l'Isère et même du Rhône (avec une interruption de 2 années).

ORGANISATION DES SERVICES

a) Manœuvres :

- Elles ont lieu le 1^{er} mardi de chaque mois pour la saison Printemps-Été exception des mois de juillet et août,
- Et le 1^{er} dimanche de chaque mois pour la saison Automne-Hiver,
- Plus 2 manœuvres de nuit,
- Des cours théoriques et pratiques sont dispensés les vendredi et dimanche durant les 2 mois précédant le concours départemental.

b) Tours de garde :

- Ils sont effectués les dimanche et jours fériés par permanence en

partie à la Caserne, de 0 h au lendemain 6 h,

- Les jours de semaine, les gardes sont assurées par liaison téléphonique à partir du secrétariat de mairie et de trois domiciles de Sapeurs-Pompiers.

RÉTRIBUTION DU PERSONNEL

Le personnel n'est pas rétribué, les vacations sont versées à la Caisse de l'Amicale.

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers regroupant 10 jeunes de 8 à 16 ans, participe chaque année aux épreuves sportives départementales et subit au sein du Corps un entraînement, toutes proportions gardées, égal à celui du personnel d'active.

CONCLUSION

Il faut mentionner les activités du Corps dans l'organisation et les travaux faits pour le matériel et les locaux.

L'Amicale gère au mieux les fonds versés par ses membres et les dons qui lui parviennent, permettant, outre les actions sociales qui demeurent son but essentiel, de diminuer le coût du service incendie par habitant, grâce aux acquisitions de matériel et aménagements effectués bénévolement par le personnel du Corps.

Cette présentation du Corps démontre s'il en était nécessaire, combien un Centre de Première Intervention est précieux, comment il complète à l'échelon local, l'action du Centre de Secours et pourquoi, de ce fait, il est irremplaçable. ■



Au cours de la visite...



Un aperçu du matériel.



De gauche à droite : M. PERRIN, Maire, le Lt-Colonel POURCEAU, D.D.S.I.S., le Colonel SIBUÉ, le Lieutenant-Colonel PAILLOT, le Lieutenant JEYMOND, le Commandant GUILLERMINET, le Chef de Bataillon BLANC, Président de l'U.D.



Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vaulnaveys-le-Bas.



Sergent-Chef GIORDANO
du C.P.I. de Vaulnaveys-le-Bas

(Photos Marc AYACHE) ►



Le Colonel SIBUÉ, le Lieutenant-Colonel POURCEAU, le Lieutenant JEYMOND posent pour notre attaché de presse, Marc AYACHE.



Le Lieutenant JEYMOND, Chef du Centre de Première Intervention, accueille la Fédération Nationale.



Les mots de bienvenue de M. PERRIN, Maire de Vaulnaveys-le-Bas.



Le Colonel SIBUÉ pendant son allocution.



M. BACCARD, Président d'Alpe-Expo, Membre d'honneur F.N.S.P.F. décoré par le Colonel SIBUÉ.



L'Assistance lors des discours.



M. BACCARD pendant son allocution.

(Photos Marc AYACHE) ►



De gauche à droite : le Colonel DOULINGER, le Lieutenant-Colonel POURCEAU, le Commandant ROUSSEAU, le Commandant SIBUÉ, le Lieutenant JEYMOND et le Commandant MOUCHARD.



Exposé sur l'Évolution du C.P.I.



L'assistance pendant l'exposé.



(Photos Marc AYACHE) ►



alpes téléphones J. JEYMOND

INSTALLATEUR ADMIS PAR L'ADMINISTRATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Études, réalisations et entretien de toutes installations de :
TÉLÉPHONE - INTERPHONE - SONORISATION - PORTIERS
ÉLECTRONIQUES - RECHERCHE DE PERSONNES
ALARMES - RÉPONDEURS - IMPRIMANTES
TELECOMMANDES

10, rue Mozart - 38000 GRENOBLE

Tél. : 76.49.23.02



Alarme **G**ardiennage **S**écurité

Tél. : 76.51.16.51

pour votre sécurité

constructions et équipements
électriques industriels

CEEI

s.a. capital 500.000 f

SIÈGE :
42, av. de la République
38320 EYBENS
Tél. : 76.25.41.09
Télex : 308 668

installations haute et basse tension - chauffage électrique
ventilation - isolation

équipement d'usine - postes de transformation et distribution
équipement automatique - tableaux de contrôle et de commande
éclairage public et industriel

95^e Congrès Fédéral

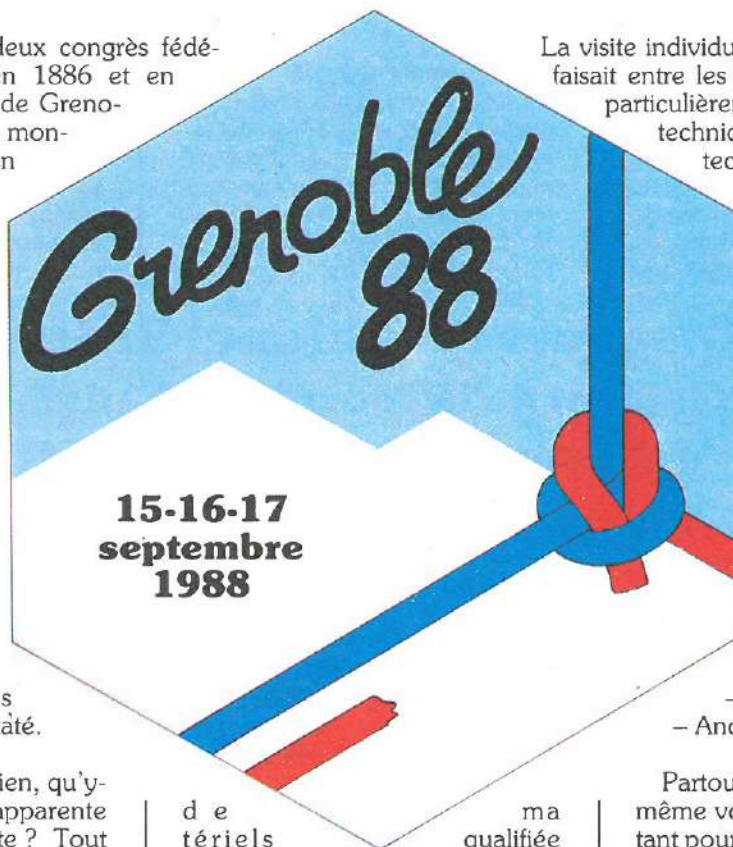
Déjà siège de deux congrès fédéraux (c'était en 1886 et en 1913), la ville de Grenoble a une nouvelle fois, montré son dynamisme en organisant cette année le 95^e du nom.

« Pour qui connaît la réputation hospitalière du Dauphiné, on sait que c'est une tradition séculaire dans cette pittoresque région d'accueillir invités et voyageurs avec la plus grande affabilité » : cette remarque, retrouvée dans les commentaires de la manifestation de 1913, est toujours aussi vivante aujourd'hui. Tous les congressistes l'ont constaté.

Mais si l'on y pense bien, qu'y a-t-il derrière cette apparente simplicité de la réussite ? Tout bonnement deux années de maturation, des saisons d'application, des semaines de coordination avant le grand jour, celui de l'accueil. Alors bravo à toute la sympathique équipe iséroise entraînée par le Commandant BLANC, Président de l'Union Départementale, qui avait le soutien efficace du Lieutenant-Colonel POURCEAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et du Lieutenant-Colonel PAILLOT, Chef du Corps de Sapeurs-Pompiers de Grenoble, dont le jeune adjoint, le Commandant BERTRAND, était particulièrement chargé de satisfaire les 200 exposants.

EXPOSITION DE MATÉRIELS

Pour ne pas faillir à la tradition, le Congrès a débuté par l'inauguration de la splendide exposition



de matériels qualifiée de «Petit Coq Rouge» par le Président SIBUÉ, qui, entouré du Conseil d'Administration fédéral, était accompagné de nombreuses personnalités parmi lesquelles MM. CABANEL, Sénateur représentant le Président du Conseil Général; COLOMBIER, Député; GRATLOUP, Président de l'Association des Maires de l'Isère; CHAIZE, Conseiller Général et Président de la Commission Administrative du Service Incendie de l'Isère; ARVIN-BÉROD, Conseiller Général; BETTO, Adjoint au Maire de Grenoble.

Ils s'arrêtèrent notamment Place de la Fédération au milieu de laquelle un espace de choix harmonieusement fleuri avait été réservé au stand fédéral, où ils furent reçus par l'irremplaçable Colonel MARCY. Il s'agissait cette fois-ci du stand de prestige qui avait été présenté à Hanovre avec le succès que l'on sait.

La visite individuelle des congressistes se faisait entre les réunions de travail plus particulièrement consacrées : à la technique et au matériel, aux techniques sportives, aux risques technologiques majeurs, aux problèmes des Sapeurs-Pompiers Volontaires comme à ceux des professionnels, des Directeurs Départementaux des Services d'incendie et de Secours, des Jeunes Sapeurs-Pompiers, du Service de Santé, des Présidents d'Unions, et de l'Œuvre des Pupilles.

Deux nouvelles réunions ont été organisées cette année :

- Milieux périlleux,
- Anciens Sapeurs-Pompiers.

Partout, il a été constaté la même volonté d'améliorer l'existant pour parvenir à une efficacité plus grande.

ÉLECTIONS

Les élections du samedi 17 septembre ont reconduit comme administrateurs de la série D :

- Lieutenant-Colonel Jean LAMBERT (177.510 voix),
 - Colonel Pierre GRENIER (176.110 voix),
 - Commandant Ernest SCHAEER (163.950 voix),
 - Colone Robert DOLLINGER (163.200 voix),
- tandis que le Capitaine François GOULET (176.600 voix) prenait le siège laissé vacant par le départ du Commandant DUMAY.

COLLÈGE FÉDÉRAL

Le Collège Fédéral, Assemblée Générale de la Fédération

Nationale des Sapeurs-Pompiers Français, a débuté par l'audition du *rapport moral* fait par le Secrétaire Général, le Commandant DUMAY. Ce dernier, atteint par la limite d'âge dans quelques mois, avait choisi de ne pas solliciter un nouveau mandat d'administrateur national, estimant qu'il faut laisser la place aux jeunes. Il fit donc, dans ce dernier rapport, le récapitulatif des 18 années pendant lesquelles il a consacré une grande partie de son temps, il est volontaire ne l'oublions pas, à la Fédération. Déjà très

vivement applaudi, il fut ensuite ovationné au moment où le Président SIBUÉ, rappelant l'immense travail de ce collaborateur discret et efficace, lui remit les insignes d'Officier dans l'Ordre National du Mérite.

Ce moment d'émotion passé, les travaux ont repris leurs cours jusqu'à l'arrivée de M. JOXE, Ministre de l'Intérieur, accompagné de ses proches collaborateurs ainsi que de Mme AVICE, Ministre; M. PROUST, Préfet de l'Isère; M. MERMAZ, Député de

l'Isère; qui ont pris place à la tribune auprès des personnalités déjà présentes: M. CARIGNON, ancien Ministre, Président du Conseil Général de l'Isère et Maire de Grenoble, et M. DESLANDES, Directeur de la Sécurité Civile.

Le Colonel SIBUÉ résuma dans son discours les souhaits de la profession pour améliorer le service public, tandis que M. JOXE, dans sa réponse, laissait entrevoir une amorce d'étude, notamment sur la formation.

Discours du Colonel SIBUÉ, Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers Français

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Madame, Messieurs les Ministres et anciens Ministres,

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur de la Sécurité Civile,

Monsieur le Président de l'Association des Présidents de Conseils Généraux,

Monsieur le Président du Conseil Général et Maire de Grenoble,

Messieurs les Officiers Généraux,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux,

Monsieur le Président de l'Œuvre des Pupilles,

Messieurs les Directeurs et Chefs de Service,

Messieurs les représentants de pays étrangers,

Mesdames, Messieurs les représentants de la presse filmée, parlée et écrite,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers camarades,

Monsieur le Ministre, en vous accueillant à Grenoble, Capitale des Alpes Françaises riche d'un passé ancien et récent on ne peut plus chargé d'histoire, de patriotisme, de culture, de dynamisme économique et sportif, la Fédération Nationale mesure pleinement, à nouveau, tout l'honneur

que vous consentez à lui faire, et elle se montre particulièrement sensible à l'intérêt que vous avez porté dans le passé aux Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels. Elle n'a pas oublié les dossiers importants que vous avez fait aboutir, la place que vous lui aviez donnée dans le cadre des secours à l'étranger (ce qui constituait une première), car vous étiez à l'aéroport pour nous accueillir au retour de Mexico, les progrès dans la protection sociale et les avantages de carrière accordés aux professionnels.

Cet été, à nouveau, vous avez rendu visite aux détachements et aux unités engagés dans les opérations de feux de forêt du Midi pour vous rendre compte sur place du dispositif et rendre hommage aux participants.

Les jeunes n'ont pas oublié que la première aide financière décente en faveur de leurs rassemblements nationaux était venue de votre décision en 1985.

* * *

Nous apprécions les relations confiantes entretenues avec votre Cabinet, au sein duquel nous avons retrouvé votre Chef de Cabinet qui nous connaît bien, et votre Chef de Cabinet Adjoint également attentif à ce qui nous concerne.

Je tiens à rendre hommage à Monsieur le Directeur de la Sécurité Civile. Avec élégance, sérieux, il conduit nos affaires, attentif à nos problèmes, disponible pour nous recevoir, pour nous écouter, pour essayer de faire progresser les Services d'Incendie et de Secours.

* * *

Nous savons que dans une période de rigueur tout n'est pas facile, que tout est prioritaire; aussi souhaitons-nous que jour après jour, tous ceux qui sont sous votre autorité directement et indirectement, fassent aux Sapeurs-Pompiers la place qui doit leur revenir en fonction de leur nombre, de leur potentiel, et de leurs qualités, et que ce capital de dévouement, de compétence et de moyens que nous représentons, qui est au service de la France et des Français, soit utilisé sans aucune réserve.

Les 200.000 hommes et femmes que nous représentons n'ont pour seule ambition que celle de servir.

* * *

Je me dois d'adresser notre reconnaissance particulière à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué à la réussite de ce grandiose congrès:

— Le département de l'Isère et son Conseil Général,

- la Préfecture de l'Isère,
- La Ville de Grenoble et ses Services où j'ai eu la joie de retrouver des amis,
- l'Union Départementale avec le dynamique Commandant BLANC auquel nous lient tant de souvenirs communs,
- la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, le Directeur et ses collaborateurs,
- le Corps de Grenoble avec le Colonel PAILLOT et tous ceux qui l'ont assisté,
- les constructeurs et exposants qui, par la qualité et l'importance de leurs produits, ont donné un éclat particulier à ces journées, et dont nous partageons les préoccupations à l'aube de l'ouverture des frontières et de l'échéance de 1992,
- les représentants des pays étrangers qui nous ont fait l'honneur de leur visite ou de leur passage et nous avons relevé avec plaisir la présence d'Officiers d'Afrique du Nord et de Suisse.

* * *

La Fédération se réjouit de la présence du Général commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et du Capitaine de Vaisseau commandant le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, deux unités qui nous sont chères à tous, et qui ont toujours entretenu des relations confiantes et amicales avec la Fédération, pour le plus grand profit de tous les Sapeurs-Pompiers.

Je remercie de leur présence, et de l'appui qu'ils nous apportent en permanence, les élus de tous niveaux et les hautes personnalités civiles ou militaires, présentes ou représentées.

Je salue le Président du Comité Technique International du Feu, représentant plus de quarante pays européens ou extra-européens.

Je dis à nos camarades étrangers et à l'association européenne combien nous apprécions leur présence.

Je remercie la presse filmée, parlée et écrite, nationale, régio-

nale et locale et plus particulièrement le « *Dauphiné Libéré* » dont je suis un fidèle lecteur depuis sa naissance en 1945, pour les excellentes relations entretenues avec notre cellule médiatique.

* * *

Je me propose, à l'instar des autres années, plutôt que de rappeler l'acquit que tout le monde connaît, d'aborder seulement les préoccupations des Sapeurs-Pompiers :

- celle des Volontaires,
- celle des Professionnels,
- celles de l'organisation générale.

Certaines sont récentes, mais hélas un certain nombre d'entre elles sont fort anciennes car aucune suite favorable ou aucun examen ne leur avait été accordé.

Le décret du 6 mai 1988, faisant suite à la loi de Sécurité Civile de 1987, est intervenu. Il nous apporte des éléments positifs, surtout dans les domaines où les recommandations fédérales ont été bien prises en compte. Il reste à bien faire entrer son application dans les mœurs, à utiliser pleinement ce qui nous est favorable, à faire modifier ce qui ne l'est pas, à bien déterminer les textes à venir.

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

- Assimilation des accidents et maladie survenus en service commandé au régime des accidents du travail.

Cela exige que l'Administration sorte de son immobilisme en ce domaine et que toutes les démarches soient enfin entreprises et surtout conduites à leur terme.

- En matière de protection sociale.

Il faut en revenir à la politique de 1985 et 1986 qui nous avait évité de compter dans nos rangs des morts de première classe et des morts de deuxième classe, les victimes n'ayant jamais fait de choix dans ce domaine.

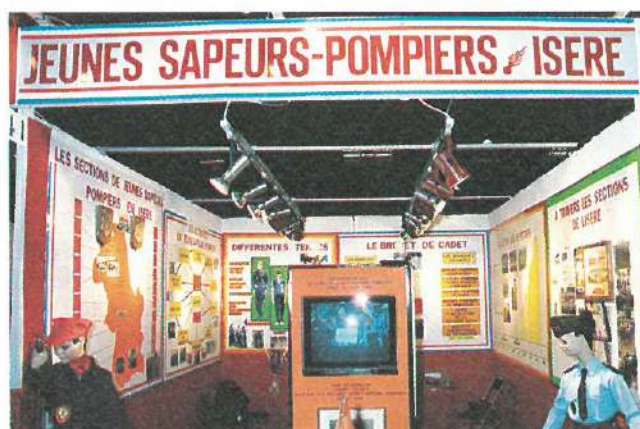
Monsieur le Ministre, c'est vous qui nous avez donné cette heureuse amélioration. Il faut que vos services la fassent appliquer sans réserve à partir du moment où l'imputabilité au service a été reconnue par les représentants de l'État dans les départements.

- En matière de formation.

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires accomplissent de gros efforts pour se former, consacrent beaucoup de temps sur leurs loisirs et néanmoins, ils sont convaincus qu'il leur reste encore énormément à apprendre. Ils constatent qu'ils ne pourront pas atteindre ce niveau de connaissances indispensables, par manque de structures, de moyens pédagogiques, d'organisation nationale. Or, de par la multiplication des transports, le risque qui menace le village de la France profonde est identique à celui qui règne dans la banlieue industrielle de toutes les grandes villes du Pays. Nous observons qu'en raison de l'organisation actuelle de la formation, le Sapeur-Pompier Volontaire du Centre de Secours rural ou d'une petite ville est désarmé. Ainsi, un tronc commun de formation opérationnelle est-il nécessaire pour les Volontaires et pour les Professionnels.

Une formation identique doit être assurée pour tous les Sapeurs-Pompiers Volontaires en définissant pour chaque grade un programme national avec des examens d'aptitude ou des concours de niveau équivalent. Enfin, la formation doit être reconnue par tous les employeurs publics et privés ce qui permettrait d'assurer au Sapeur-Pompier Volontaire un contingent horaire de formation, en fonction de son grade.

Les régions pourraient constituer un échelon d'accueil efficace pour la formation des cadres subalternes. Les cadres supérieurs approfondiraient leurs connaissances à l'École Nationale Supérieure des Officiers Supérieurs de Sapeurs-Pompiers, et, enfin, tous les recyclages pourraient avoir lieu de nouveau à la Région.



(Photos Marc AYACHE)

Je connais l'intérêt que les collectivités locales portent aux Sapeurs-Pompiers, je suis convaincu du désir des Élus d'aider ceux-ci et j'ai la certitude que nous trouverions également une aide importante auprès des Présidents de Conseils Régionaux.

– le nouveau statut.

Il est mis en chantier. Il doit être prospectif mais réaliste, c'est-à-dire conforme aux possibilités des intéressés. Il doit donc contribuer à faire avancer toutes les formules de disponibilité afin que chacun, à chances égales, puisse se sentir concerné.

Il ne doit pas perdre de vue que le volontariat français qui fait l'envie de la plupart des pays étrangers, est un élément vital, indispensable à l'équilibre de notre pays, donc prioritaire.

– Développement des sections de Jeunes.

Par des opérations ponctuelles partout où cela est nécessaire et en particulier des encouragements concrets pour leurs manifestations et des encouragements moraux pour le devenir des jeunes, notre réserve de demain.

– Facilités accordées.

Aux Sapeurs-Pompiers dans le cadre de leurs missions opérationnelles.

– Possibilité pour les jeunes gens d'accomplir leur service national dans des Corps de Sapeurs-Pompiers

à l'instar de ce qui se fait pour la Gendarmerie et la Police Nationale. Une expérience, encore trop timide a été tentée dans les Alpes du Nord l'hiver dernier. J'ai été le témoin de la parfaite réussite des garçons du contingent placés aux côtés de leurs aînés du Dauphiné ou de la Savoie.

Il faut aller au-delà de cette expérience et penser aux événements importants à venir.

Il faut donc que tous les fonctionnaires qui sont en charge de cette affaire jouent loyalement le jeu, et acceptent de considérer

que les responsables des Corps de Sapeurs-Pompiers communaux ou départementaux sont capables de la gérer.

– Les Sapeurs-Pompiers professionnels et volontaires

ont été confortés par les nouvelles dispositions réglementaires et plus particulièrement par **l'affirmation de leur place dans le secours aux personnes.**

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

– Ils souhaitent que soit mis à l'étude **un nouveau statut** bien réfléchi, prospectif, dans lequel seront prises en compte les légitimes aspirations des intéressés. Ce statut devra inclure des idées peut-être nouvelles, correspondant bien aux réalités et à l'intérêt général.

– Il en est de même pour **celui des Directeurs Départementaux** et de leurs collaborateurs. Ils attendent le classement de la totalité d'entre eux dans la catégorie actifs, et le bénéfice de l'intégration de la prime de feu dans le traitement soumis à pension.

ORGANISATION GÉNÉRALE

– Il faut tout d'abord que **l'Administration prenne pleine conscience de l'existence de 200.000 Sapeurs-Pompiers**, ce qui doit lui rappeler qu'avant de créer à grands frais, avec un intérêt discutable mais à grands renforts de publicité, d'autres unités, il vaut mieux, c'est le bon sens et l'intérêt général, utiliser pleinement ce qui existe, l'améliorer et le perfectionner.

– Il faut qu'une place soit faite aux Sapeurs-Pompiers au sein de l'Administration avec **une Direction Nationale.**

– **Il faut poursuivre rapidement la mise en place**

d'états majors zonaux en donnant aux pionniers qui prennent ces responsabilités les moyens correspondants.

– Il faut **développer les colonnes mobiles régionales** dans toutes les missions, et organiser les exercices correspondants afin de faire grandir la notion d'assistance entre régions et également entre pays.

– Il faut reconsidérer les **financements** car l'État ne peut se contenter de commander, il faut qu'il relaie les actuels payeurs : Maires, Présidents de districts, de syndicats et de communautés urbaines, Présidents de Conseils Généraux.

– Il faut, face aux missions des Sapeurs-Pompiers qui ne sont pas comparables à celles d'autres fonctionnaires territoriaux, **étudier des règles nouvelles.**

– La formation et le recrutement

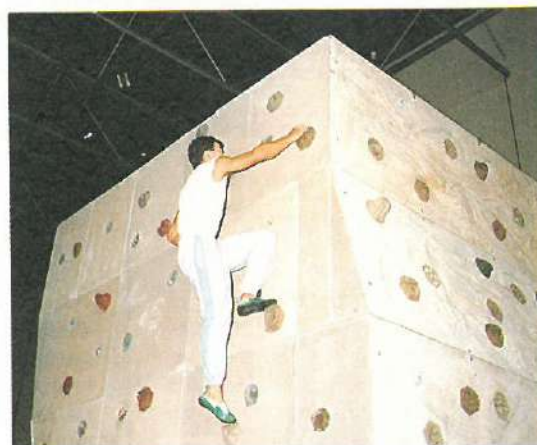
ne correspondent plus du tout aux besoins du pays à l'approche de l'an 2000 et de l'ouverture des frontières. C'est bien souvent l'éternel « Système D » qui masque nos insuffisances. Cela ne peut se pérenniser. Le fonctionnement et les moyens de l'École Nationale sont à revoir et à régler de manière à déboucher sur la grande école de la francophonie sur laquelle nous avons, il y a quelques années, sensibilisé Monsieur le Président de la République.

La participation aux niveaux de la commune, du département, de la région, et de l'État sont à mettre en harmonie et chaque collectivité bénéficiaire doit y prendre sa part dans :

- la formation de base,
- la formation supérieure,
- la préparation aux examens,
- le recyclage des cadres.

– Les risques technologiques

et les risques naturels, sujet d'actualité, ne sont pas un domaine réservé mais un domaine qui nécessite une mobilisation des volontés, des énergies, des compétences, des équipements et de l'organisation.

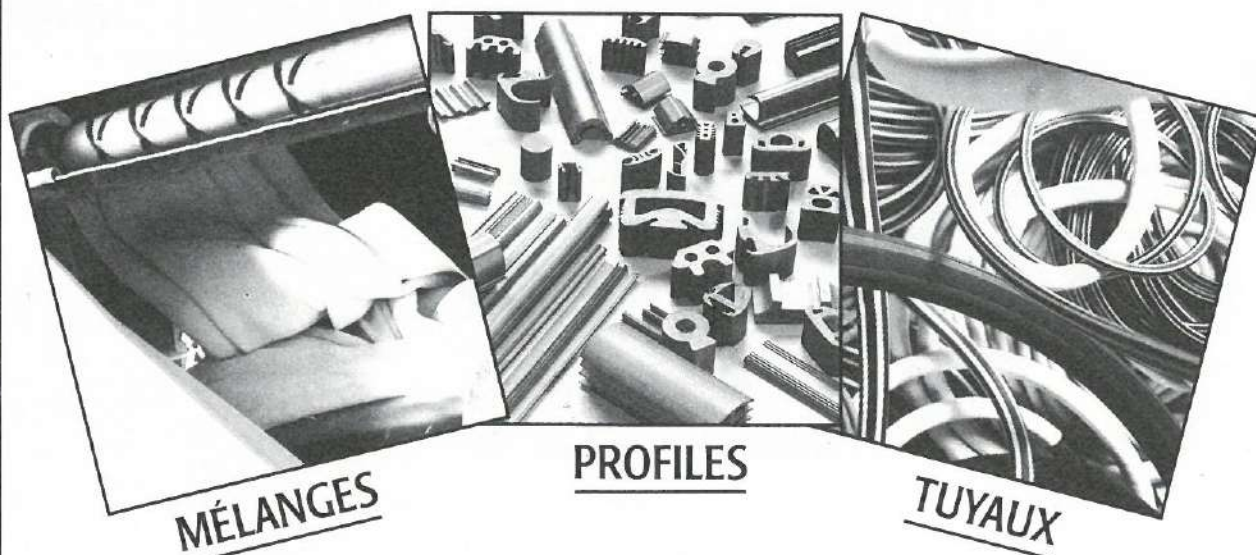


(Photos Marc AYACHE)



(Photos Marc AYACHE)

Dans l'industrie, tous les mots qui s'écrivent en caoutchouc se conjuguent en PHOENIX...



Apparemment, il est aussi difficile d'écrire en caoutchouc que de conjuguer des noms communs. Certes, tout le monde peut hésiter lorsqu'il faut décrire un mélange élastomère, un tuyau de refroidissement de moteur turbo ou un joint antisismique de pont autoroutier.

Pourtant, les Techniciens & Collaborateurs de PHOENIX n'hésitent pas. Ils écrivent par exemple "Calfeutrement en caoutchouc" et ils conjuguent bel et bien leurs efforts, leurs compétences, leur expérience et leur savoir-faire pour donner vie à un mélange de formulation complexe, à un tuyau de caractéristiques élevées ou à un joint profilé indispensable à la sécurité de chacun.

En somme, les Industriels nous posent leur problème : Mélange, Tuyaux, Profilés, et, en PHOENIX, nous conjugurons et leur donnons satisfaction.

Le monde d'aujourd'hui vit dans un environnement, consomme des produits ou utilise des matériaux à l'élaboration desquels PHOENIX participe quotidiennement. Que personne ne porte attention à ces articles caoutchouc, telle est notre récompense permanente depuis des décennies parce que, pour nous, cela signifie R.A.S. Bien reçu, nous continuons !



PHOENIX

PHOENIX S.A. - 38230 CHARVIEU - PONT-DE-CHÉRU Y

Tél. 78 32 08 25 - Télex 340 645 Phoenix F

Télécopieur 72 02 32 42

La Direction de la Sécurité Civile a bien voulu retenir nos propositions, et nous associer étroitement, en particulier à travers l'important séminaire de Nainville-les-Roches, au début de l'été, aux éminents spécialistes du Ministère de l'Environnement, des D.R.I.R., de l'E.D.F., du Nucléaire, de la Chimie et de l'Industrie.

L'an dernier, risques technologiques et risques naturels étaient déjà à notre programme. Il s'agissait de sensibiliser les esprits. Cette opération réussie, nous devons passer à la phase suivante qui débouchera sur notre place encore plus grande :

- dans la prévention,
- dans la prévision,
- dans l'intervention avec un quadrillage encore plus serré du territoire national grâce à une stratégie à la fois autonome et hiérarchisée et à l'action complémentaire des Centres de Secours, des Directions Départementales et des états-majors zonaux.

- Les transmissions.

A travers des interventions qui tendent vers les 3.000.000 par an, les Sapeurs-Pompiers représentent :

- des matériels d'intervention modernes et performants,
- un réseau de transmissions en constante évolution à considérer avec intérêt.

Depuis 3 ans, nous attendons la réforme de nos transmissions après l'audit militaire.

Malgré un travail continu de la Fédération, ce dossier est encore bloqué dans les labyrinthes de l'Administration Centrale et nous souhaitons, là aussi, des décisions

aux conséquences importantes. Les transmissions radio sont, en effet, la clé de voûte de la fiabilité des secours. Des sommes d'argent considérables sont en jeu, à la charge des collectivités locales.

La Fédération souhaite que la Direction de la Sécurité Civile ne soit pas dessaisie du dossier par la D.T.I. et qu'elle reste le moteur de la réforme.

- Un bilan global

fait apparaître :

- Une informatisation déjà fort performante,
- des locaux adaptés,
- des cadres de haut niveau,
- des hommes et des femmes motivés, disponibles, généreux, attachés au service public et à toutes les valeurs morales,
- une connaissance approfondie des secteurs d'interventions par ceux du terroir,
- un service de santé avec des Médecins, Pharmaciens, Vétérinaires et Para-Médicaux de grande qualité, très sensibilisés par la médecine de catastrophe base des « Plans Rouge »,
- des jeunes par milliers dans nos sections.

* * *

- Lisbonne,
- Nantes,
- Mulhouse,
- Québec,
- La Bretagne,
- Le Midi,
- Ramstein,
- Le Népal,
- Les accidents de chemin de fer,
- l'hécatombe routière quotidienne,

autant d'événements qui nous interpellent, qui nous rappellent que l'accident, la catastrophe et leurs conséquences souvent dra-

matiques ne concernent pas que les autres;

autant d'événements qui montrent que l'homme, dans son avancée technologique, est souvent un apprenti sorcier, et qu'il est encore bien faible face aux dangers qui le menacent en permanence, et qui le frappent au moment où il s'y attend le moins.

Gardiens des villes et des villages, les Sapeurs-Pompiers sont au premier rang en permanence, qu'ils soient volontaires ou professionnels. Ils ne peuvent choisir ni l'heure ni le lieu.

En leur nom, je renouvelle leur reconnaissance à tous ceux qui détiennent le pouvoir de décision, à tous les élus attentifs à leurs problèmes, et à tous ceux qui jour après jour leur donnent les moyens nécessaires et le soutien moral.

Camarades Sapeurs-Pompiers, le Président que vous avez porté à quatre reprises à votre tête vous dit sa fierté; il vous donne rendez-vous à La Baule en septembre 1989.

Monsieur le Ministre en vous assurant de l'estime et de la confiance de mes mandants, je vous demande de tout faire mettre en œuvre afin que le pays que nous aimons dispose d'un service d'incendie et de secours encore plus performant, encore plus opérationnel pour la plus grande protection de la France et des Français.

Colonel André SIBUÉ

Président

de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français

Discours de M. Pierre JOXE, Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Président,

C'est pour moi un grand plaisir de me retrouver parmi vous avec vos collègues.

Je voudrais d'abord saluer tous ceux qui sont à la tribune - il y a

beaucoup de Présidents dans cette salle ou à la tribune - saluer les autres responsables de votre Fédération, le Maire de Grenoble qui vous accueille et nous accueille dans ce beau hall.

Ce qui naturellement me réjouit, c'est de retrouver ici

Madame AVICE qui, au Gouvernement, dans un passé pas très lointain, s'occupait des questions de service militaire, dont je vais vous parler dans un instant, et mon successeur dans une fonction parlementaire que je ne peux pas ne pas juger importante,

puisque je l'ai exercée à plusieurs reprises : Monsieur MERMAZ.

Je me réjouis de retrouver ici comme Préfet de l'Isère, Monsieur PROUST, qui a été le prédécesseur de Monsieur DESLANDES, et donc, de me retrouver dans cette atmosphère que je connais un peu de votre mouvement, car c'est une profession pour certains d'entre vous, mais comme vous l'avez rappelé, c'est un mouvement, une adhésion, une mobilisation de dizaines de milliers, de près de 200.000 volontaires qui jouent un rôle décisif dans l'organisation des secours dans notre pays.

C'est un plaisir de me retrouver parmi vous dans les fonctions que je retrouve, où j'ai eu l'occasion, entre 1984 et 1986, d'abord de découvrir un certain nombre de problèmes, parfois d'esquisser un certain nombre de solutions et, dans quelques cas, de commencer à mettre en œuvre des solutions.

Les problèmes des Sapeurs-Pompiers, en particulier des Sapeurs-Pompiers Volontaires, je ne les découvre pas. Je suis, depuis des années, élu d'un département qui, comme le vôtre, connaît un mouvement qui est, dans le domaine de la sécurité civile en général, des Sapeurs-Pompiers en particulier, très développé, très important, très vivant essentiellement chez les jeunes.

Mais il est vrai qu'il y a un certain nombre de questions que nous devons traiter ensemble, qui demandent des analyses approfondies et pour lesquelles une certaine expérience, qui me manquait, il y a quatre ans, me manque moins aujourd'hui.

J'ajoute qu'il y a quatre ans, lorsque le Président de la République m'a chargé de ces fonctions je pensais bien que j'étais là pour une durée déterminée dont je voyais, avec une certaine lucidité, le terme provisoire quelque part au printemps de 1986.

Je me trouve aujourd'hui dans la même situation juridique, pas

tout à fait dans la même situation politique, puisque je pense qu'un certain nombre des orientations que le Président de la République a fixées et que le Premier Ministre, Michel ROCARD, a données au Gouvernement, vont pouvoir être mises en application sur une période de temps suffisamment longue pour que les projets viennent à maturité, que les décisions s'exécutent et que les financements, lorsque c'est nécessaire, soient mis en place.

C'est donc aujourd'hui une prise de contact, d'une certaine façon, une reprise de contact. Mais malgré les propos pessimistes d'un de vos collègues qui s'exprimait dans la presse locale, il y a quelques jours, pour m'accueillir, j'ai tellement de choses à vous dire que je ne pourrai pas le faire dans une assemblée aussi vaste, mais je souhaite rencontrer un certain nombre d'entre vous dans des groupes de travail que je constituerai avec vous et avec d'autres services de secours, naturellement, dans le cadre de la Direction de la Sécurité Civile, mais aussi avec d'autres services publics, pas seulement avec d'autres Directions du Ministère de l'Intérieur, car vous l'avez souligné à plusieurs reprises, dans le domaine de l'organisation des secours, c'est une question de coordination entre services et j'en ai pris toute la mesure dans certaines circonstances très récentes, comme dans la petite catastrophe de Tours à laquelle vous avez fait allusion.

Je voudrais d'abord vous redire ce que j'avais dit lors de votre Congrès de Tours où je m'étais rendu à votre invitation. Tours, où je me suis rendu, il y a quelques semaines, dans les circonstances que vous connaissez bien, vous dire que je crois que je connais assez bien la valeur du service rendu en France par l'ensemble des services départementaux, mais aussi des unités de Sapeurs-Pompiers Militaires.

Je me réjouis de retrouver ici le Général commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ou les Marins-Pompiers de Marseille, ou les autres unités, en

particulier, les U.I.I.S.C. qui participent à cette organisation des secours dans laquelle, parmi les caractéristiques propres à la France, le volontariat remplit une place aussi importante.

Je me réjouis, à cet égard, de pouvoir saluer aussi dans vos rangs un certain nombre d'Officiers venus de pays proches par la géographie, comme vos collègues suisses, ou proches par l'esprit ou l'amitié, comme des Officiers algériens, tunisiens ou marocains et je constate, dans tous mes contacts avec mes collègues, depuis l'amont jusqu'au pays de la Communauté Européenne, en particulier d'Afrique du Nord, que, contrairement à ce que l'on peut croire, lorsque les Ministres de l'Intérieur se rencontrent, ils ne parlent pas que de police de frontière ou d'administration sévère, mais ils parlent aussi d'organisation des secours, cette coopération entre volontaires et professionnels, entre civils et militaires et il n'y a pas que les unités de Sapeurs-Pompiers, les militaires qui participent à l'organisation des secours dans bien des circonstances, il y a d'autres unités : les armées qui apportent un concours précieux.

Cette coopération est très importante et souvent mal appréciée par les Français qui ne se rendent pas compte à quel point une grande partie de l'organisation des secours repose sur cette coordination entre services publics permanents aux côtés de professionnels et aussi d'un très grand nombre de volontaires. L'opinion, souvent, est amenée à penser aux Sapeurs-Pompiers à leurs actions, aux risques qu'ils encourent, à leur dévouement, lorsqu'un drame se produit et hélas, il s'en produit chaque année.

Chaque année, dans les circonstances qui vous ont conduits, soit au feu, soit dans une mission de secours, eh bien, il y en a parmi vous qui font le sacrifice de leur vie et à leurs familles doivent aller, dans une réunion comme celle d'aujourd'hui, nos premières pensées.





J'y pense souvent moi-même, en particulier lorsque je me dis que, peut-être, tel drame aurait pu être évité si parfois l'équipement, parfois les transmissions, parfois aussi la formation avaient été meilleurs et vous avez tous des exemples en mémoire. En tout cas j'en ai. Et dans les différents services de sécurité et pas seulement de la Sécurité Civile, l'analyse des circonstances des drames révèle ici ou là les défaillances ou les lacunes du matériel et de l'organisation, et parfois les informations peuvent expliquer le drame qui est intervenu et je crois que le meilleur hommage que l'on puisse rendre à ceux qui ont donné leur vie au service de leur concitoyens, au service d'autres hommes c'est de toujours chercher à réduire ces risques mortels.

Cela demande des obligations dont je suis conscient et je voudrais vous dire aujourd'hui que c'est une des premières tâches à laquelle je compte m'attacher; à travers une formation, à travers des domaines de l'équipement - je pense en particulier aux transmissions; vous l'avez souligné - contribuer à ce que la sécurité de ceux qui sont dans des missions de sécurité soit améliorée.

J'ai été, cet été, quelques jours à deux reprises, dans les régions gravement menacées par les feux de forêt. Cette année, les circonstances météorologiques ont été relativement favorables. Pourtant je sais à quel point la présence de renforts de Sapeurs-Pompiers venus d'un peu toute la France est réconfortante, grâce à votre organisation et il faut le dire, à votre esprit, à votre sens du service public. Chose que peu de Français savent: on rencontre, dans le Sud-Est ou en Corse, des Sapeurs-Pompiers venus de régions les plus variées du territoire - et qui viennent souvent sur leurs vacances - prendre une semaine de service, comme j'en ai rencontré à Vitrolles, par exemple, ou dans d'autres endroits.

Il y a là une ressource humaine, une tradition et je pense à

l'état d'esprit qui est un des éléments de notre pays à l'égard duquel nous devons avoir, je pense, des ambitions élevées pour l'avenir.

* * *

D'où l'importance de la formation car c'est vrai, depuis longtemps, mais c'est sans doute de plus en plus vrai, les Sapeurs-Pompiers ne sont pas et ne sont même plus principalement les spécialistes de la lutte contre le feu; ils sont de plus en plus des généralistes du secours d'urgence, et les Corps les plus appréciés, les plus estimés sont ceux où justement l'effort de formation, souvent aussi d'équipement, a conduit les hommes, les gradés, les Officiers, à faire appel, avec de plus en plus de compétence, à des techniques, méthodes et aussi matériels complexes et sophistiqués.

La formation est évidemment la garantie de la compétence technique; elle est aussi la garantie de la capacité de progression, de modernisation. La formation est une action prioritaire du Gouvernement, comme Monsieur ROCARD a été amené à le dire devant l'Assemblée Nationale dès sa prise de fonctions, et comme il sera amené à le redire dans quelques jours devant l'Assemblée Nationale lors du débat budgétaire. Elle est nécessaire pour vous et pour ceux que vous représentez, afin de préparer les Sapeurs-Pompiers d'aujourd'hui aux risques de demain, nos risques de l'an deux mille, avec les risques technologiques en particulier qui se développent, qui ne se développent pas seulement pour des raisons technologiques, mais aussi pour des raisons politiques et économiques, avec la circulation transfrontière, avec l'accroissement des circulations internationales et d'ici quelques années, la suppression des frontières entre les pays de la Communauté Européenne. Et la France est un pays qui, mis à part nos voisins et amis suisses, n'a de frontière qu'avec les pays de la Communauté Européenne, ce qui veut dire que les problèmes posés par les transports de matières dangereuses par exemple,

croissent et que la coordination entre nos technologies et nos normes des pays de l'Europe, la coordination quant aux informations nécessaires aux interventions, la coordination dans les transmissions va devenir une nécessité de plus en plus impérieuse.

La formation des Sapeurs-Pompiers devra donc comprendre non seulement un enseignement spécialisé, mais un enseignement sur la base de l'enseignement général qui, lui, doit conserver la tradition que vous représentez bien, mais un enseignement qui devra, dans certaines catégories de secours, conduire à des spécialisations extrêmement pointues.

Les matériels mis en œuvre, les techniques mises en œuvre par les professionnels, certains ou certaines d'entre elles pourront devenir accessibles aux volontaires, à condition - et à condition seulement - que l'effort de formation que vous avez déjà, pour beaucoup d'entre vous, largement entrepris, connaisse un nouveau développement.

C'est dans ce but que je souhaite que l'année prochaine puisse aboutir les discussions sur une « *charte de la formation* » entre le Ministère de l'Intérieur, les collectivités locales et naturellement vous-mêmes et je souhaite, pour ces orientations, pouvoir marquer déjà un jalon au début de l'année prochaine, car il sera nécessaire de mettre en place un dispositif, je crois, qui lie l'avancement de grade à l'acquisition préalable des connaissances nécessaires, aussi bien dans les matières générales que dans les spécialités.

Je pense que ce lien entre les promotions et la formation, ce lien entre la modernisation et certains degrés de spécialisations suppose et supposera un réaménagement de scolarité et une réorganisation des missions de formation. J'ai d'ailleurs fait une longue visite à Nainville-les-Roches cet été, pour réfléchir aux conditions dans lesquelles on pourrait s'orienter vers une véri-



(Photos Marc AYACHE)

table école de ce que j'appellerais « les ingénieurs nationaux de la Sécurité Civile », délivrant un diplôme reconnu par tous et qui puisse, évidemment, par ailleurs jouer son rôle, très nécessaire aussi, en quelque sorte d'école d'état-major, garantissant la doctrine et l'échange d'expériences, car les faits ont parfois montré qu'il y avait là une nécessité.

Enfin, cette École Nationale Supérieure devrait pouvoir servir aussi - et c'est déjà le cas, en partie, à Nainville-les-Roches - de carrefour international et en particulier au niveau européen, au niveau des pays avec lesquels nous avons une coopération plus intense.

Voilà donc quelques orientations.

Naturellement, je n'ai pas l'intention, ayant un peu l'expérience de ces problèmes et un peu de perspective devant moi, de faire cela dans la précipitation. Je souhaite vous consulter, vous associer. Je souhaite envoyer quelques missions dans certains pays étrangers, afin de connaître mieux les expériences; nous avons intérêt à envoyer des spécialistes de notre pays à l'étranger.

* * *

Aussi, tirer une expérience, naturellement, cela se fait de façon institutionnelle, mais de façon plus méthodique que peuvent avoir les unités militaires, comme la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, en ce qui concerne les interventions en milieu urbain. J'ai d'ailleurs, pour la première fois, visité, il y a quelques semaines, la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. J'ai regretté de ne pas l'avoir fait dans ma première période dans ces mêmes fonctions. Donc, je l'ai fait. Cela m'a donné envie de reprendre la réflexion sur des problèmes qui sont particuliers à la région parisienne, mais qui en vérité, sont des problèmes que vous connaissez très bien, qui sont des problèmes de mobilisation, car il y a de véritables problèmes de mobilisation qui se posent à une échelle particulière-

ment intense dans la région parisienne, pour des raisons évidentes, mais qui ne sont pas substantiellement différentes lorsqu'on a affaire soit à des problèmes de coordination dans les régions exposées aux incendies, soit si l'on a affaire à de graves incidents dans tous les domaines, et en particulier je pense aux risques chimiques, aux risques de catastrophes technologiques qui supposeraient une vaste mobilisation.

Vous le savez bien, nous n'avons pas actuellement un système de transmission qui soit à la hauteur des besoins que l'on pourrait rencontrer éventuellement. Paradoxalement, nous avons des ressources humaines. La France dispose de ressources en hommes, matériels, expériences, supérieures aux moyens de traitement d'information susceptibles de les mettre en œuvre dans les meilleures conditions.

* * *

J'ai parlé de la ressource en hommes et, naturellement, il est nécessaire que la **protection sociale** de ceux et de celles - quand je dis hommes, je parle du genre humain; j'ai vu, à plusieurs reprises qu'il y avait, dans les Sapeurs-Pompiers, des hommes et aussi des femmes, et même souvent des jeunes filles - donc, la protection sociale, qui est juste, doit être ajustée dans des conditions que vous avez déjà évoquées.

J'avais eu l'occasion, en 1985, de pouvoir supprimer l'interdiction de cumul entre les indemnités journalières et celles des assurances maladie. Aux volontaires, j'ai offert, lorsqu'ils sont salariés, le bénéfice des indemnités journalières de la Sécurité Sociale, avec prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques. J'avais accordé l'assimilation de l'année de travail pour le calcul du nombre de trimestres pour la pension de vieillesse et retraite complémentaire. Vous m'avez dit, Monsieur le Président, que ce régime présente un inconvénient, parce que le Sapeur-Pompier doit faire une avance et la récupérer auprès de

la collectivité territoriale. J'espère que le droit permet de régler ce problème. Il vient d'être réglé dans mon département par application du régime facultatif à l'article 354 du Code des Communes. par conséquent, il n'y a pas d'obstacle de droit, tout juste des cas un peu administratifs.

Pour vous dire que je ne sous-estime pas du tout ces problèmes qui sont très importants en permanence et encore plus en cas de drame familial.

C'est d'ailleurs pour cela que, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire récemment, je vous confirme une subvention importante, je crois, à votre Œuvre des Pupilles et j'ajoute que dans ce domaine, toutes les suggestions qui me seront faites et qui me paraîtront justes et conformes à l'intérêt d'une mobilisation réelle des ressources que vous représentez et de la nécessaire couverture sociale des risques qu'acceptent ceux qui sont dans vos rangs, trouveront en moi un défenseur efficace.

* * *

En me tournant vers l'avenir, j'ai déjà évoqué les problèmes de communication. Vous l'avez fait suffisamment longtemps pour que je n'y revienne moi-même longuement. Il est vrai qu'une chaîne opérationnelle de secours peut être constituée dans notre pays sur la base d'un **système de transmission** qui, pour le moment est insuffisant. C'est quelque chose que je reprends et que je mènerai jusqu'au bout.

Nous avons d'ailleurs, dans ce domaine, l'expérience. Il n'y a pas que chez les Sapeurs-Pompiers que les systèmes de transmission soit insuffisants. Je puis vous dire : qu'il en va de même dans la Police Nationale et que ce problème qui me préoccupait m'avait conduit à proposer un plan de modernisation qui portait beaucoup sur les systèmes de transmission; qu'il en va de même dans d'autres domaines, et que nous vivons dans une société où les systèmes de transmission sont très souvent une des



Unité d'exploitation dauphiné H. B. C. M.

L'U.E. Dauphiné, à La Mure, est une exploitation charbonnière qui dépend des Houillères de Bassin du Centre et du Midi (Charbonnages de France).

UN CHARBON AUX USAGES MULTIPLES

- Dans l'industrie

Fabrication d'électrodes ou de briques de carbone
Fourniture de charbon pour les papeteries ou l'industrie chimique.

- Dans le résidentiel et tertiaire

Le charbon du Dauphiné est utilisé dans les centrales de chauffage urbain, à Grenoble par exemple.

- Par les particuliers

La réputation de l'anhracite du Dauphiné n'est plus à faire. Les classés (30-50 à 6-10) sont particulièrement appréciés dans les foyers domestiques.

UNE PARTICIPATION ACTIVE A LA VIE ÉCONOMIQUE

Les services industrialisation des HBCM et la filiale de Cdf, SOFIREM, participent activement à la revitalisation industrielle de la région. Les aides mises en place revêtent la forme d'une assistance aux chefs d'entreprise dans les démarches administratives et commerciales et d'une aide financière sous forme de participation au capital et de prêts à long terme.

Par ailleurs, le Fonds d'industrialisation de la Matheysine contribue à l'aménagement de zones industrielles ou d'ateliers relais.

conditions d'efficacité des opérations de sécurité et de secours.

* * *

Je pense que ce n'est pas le seul domaine dans lequel nous avons des efforts techniques à faire. D'une façon générale, dans le domaine des matériels, je pense qu'on est tous conscients du fait de la définition de **normes européennes**. Si nous ratons le coche, si nous n'entrons pas dedans assez vite, nous risquons de perdre le bénéfice de voir l'industrie française, les entreprises en bonne position qui ne le seraient plus si elles n'anticipaient pas sur le grand marché qui va exister et qui existe déjà dans ce domaine.

Or, nous serions directement les bénéficiaires - j'espère que nous serons les bénéficiaires - mais de même nous serions certainement perdants si, au contraire, dans l'avenir, faute d'avoir adopté en politique ces normes, nous étions conduits à nous approvisionner en matériels à l'étranger.

C'est une question très importante, elle aussi. Le Directeur de la Sécurité Civile et plusieurs membres de mon cabinet se sont rendus à Hanovre, en juin dernier, pour examiner les aspects de ce problème communautaire. Là aussi, les quelques contacts que j'ai eus avec des industriels français nous donnent bon espoir.

* * *

Je voudrais, avant de conclure, vous parler un peu des problèmes de la **formation continue**. Je pense que nous devons, dans cette perspective de modernisation et de transformation, par conséquent, bien penser que si l'on peut, par des mesures que vous avez vous-mêmes déjà examinées, envisager, étudier, provoquer, dans l'avenir, une élévation - quand je parle de la vie professionnelle, du niveau de recrutement et de formation, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il faut bien savoir que pendant beaucoup d'années ce sont cependant ceux qui sont aujourd'hui en fonction qui conti-

nueront à mettre leur expérience, leurs connaissances et aussi leur dévouement et courage au service de la formation - la formation continue doit être organisée d'une façon systématique, peut-être plus méthodique et d'autant plus approfondie que les risques nouveaux, nous le savons, vont se manifester avec plus d'intensité.

Je pense qu'une bonne façon de faire de cette formation continue une formation qui ne nous apparaisse pas comme trop scolaire, scolastique, est de profiter des études sur les techniques d'appréciation et de gestion des risques, en intégrant de plus en plus étroitement les Sapeurs-Pompiers dans des études de prévention où on trouve les domaines des risques nouveaux, ou des risques renouvelés, ou des techniques de lutte nouvelles et je pense, en réfléchissant, par exemple, à l'affaire de Tours, petit incident dans une petite usine, petit incident dans une petite ville, au bord d'une petite rivière, qui a eu, pendant quelques jours seulement, des conséquences très spectaculaires mais pas très graves et qui a permis de toucher du doigt ce que pourrait être ce même genre d'incidents, s'il avait mal tourné, s'il s'était produit dans d'autres circonstances dans une autre ville, un autre bassin; c'est-à-dire que toute catastrophe ou toute guerre apporte ses enseignements.

Cette petite affaire de Tours, petite au départ, mais qui a pris une certaine ampleur, montre, je crois, la nécessité d'une étroite complémentarité entre la prévention et les opérations, la complémentarité des formes de créateurs de risques que sont le plus souvent les industriels, ce qui suppose, pour les services de secours et pour chaque Centre de Secours une connaissance approfondie des risques permanents ou occasionnels et éventuellement saisonniers. On pense aux périodes de grands froids ou de grandes chaleurs.

* * *

La connaissance approfondie de ces risques dans le secteur

qu'on a la charge de défendre est un moyen, une occasion d'approfondissement, d'élargissement des connaissances. Naturellement, je souhaite que cette connaissance du risque et son approfondissement soient aussi homogènes que possible sur l'ensemble du territoire national et à cet égard, j'ai l'intention d'étudier dans quelles conditions **l'Inspection de la Sécurité Civile**, qui joue actuellement un rôle éminemment utile, pourrait être profondément transformée, profondément renforcée, avec des compétences élargies, y compris avec habilitation pour procéder, comme tout grand corps d'inspection, comme tout grand corps de service public, à des visites inopinées, avec mission de tester la capacité opérationnelle de lutte contre les accidents, les catastrophes ou tous risques.

Je compte étudier cette question rapidement, car je crois que nous avons à affronter un avenir où, hélas, les risques auxquels vous faites face ne vont pas décroître. Je le pense d'autant plus que j'avais déjà participé, il y a trois ans à Rome, à une conférence des Ministres **européens** chargés de la sécurité civile, conférence très décevante qui avait surtout l'intérêt de permettre à mes collègues européens, dans leurs pays, chargés de la sécurité civile, de mesurer l'incroyable imbroglio des problèmes d'hétérogénéité, d'organisation entre la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, le Portugal. On avait passé une journée entière à s'informer comment cela se passait chez les uns et les autres.

La sécurité relève, dans beaucoup de pays, du Ministre de l'Intérieur; parfois cela relève du Ministère de la Santé, parfois essentiellement des collectivités locales, parfois c'est l'Armée, parce que personne d'autre ne s'en charge. En réalité, là l'Europe a à faire !

Une nouvelle réunion des Ministres Européens chargés de la sécurité civile aura lieu à Bruxelles le 4 novembre, dans

« SÉCURITÉ DOMESTIQUE, OUVRONS L'ŒIL ! »



Prises électriques, marmites d'eau bouillante, fenêtres traîtresses, escaliers surnois : les maisons sont pleines de pièges mortels dans lesquels tombent facilement les enfants. A ce sujet, le secrétariat d'État à la Consommation vient de lancer une campagne nationale intitulée « Sécurité domestique, ouvrons l'œil ». Apparemment destinée aux enfants, elle doit surtout servir à sensibiliser les parents.

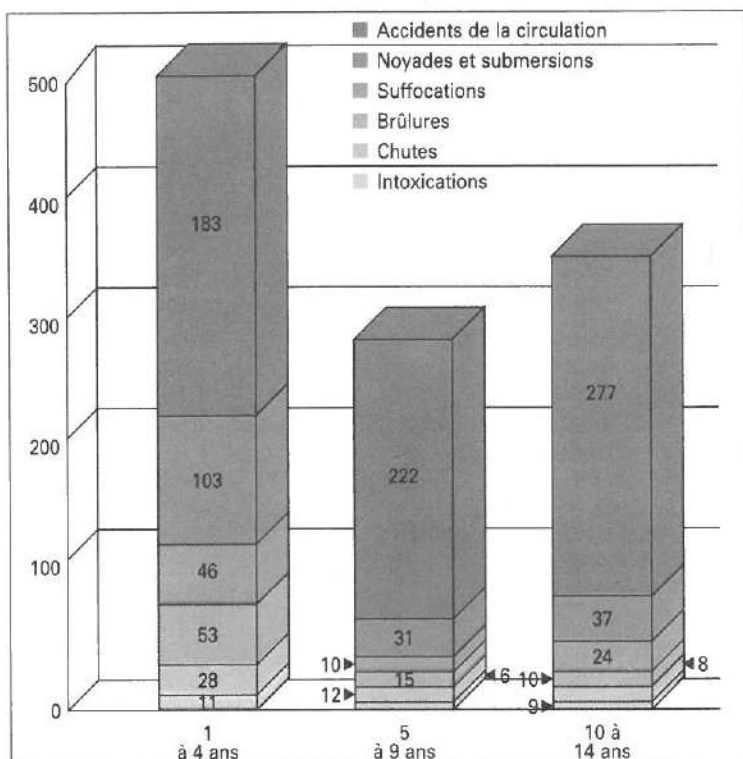
Sept cents enfants de moins de quinze ans meurent chaque année à la suite d'un accident domestique, c'est la première cause de mortalité durant l'enfance et l'adolescence.

Face à ce constat dramatique et méconnu du grand public, Véronique Nieertz, secrétaire d'État à la Consommation, a lancé une grande campagne d'alerte et de sensibilisation qui a pour symbole une chouette accompagnée du slogan « Sécurité domestique, ouvrons l'œil ». Cette campagne, dont le premier objectif est la prévention des accidents d'enfants à la maison, s'inscrit dans la continuité du travail réalisé par les associations de consommateurs et les organismes qui avaient déjà adopté ce logo.

La cuisine et le jardin : deux lieux à haut risque. La plupart des accidents qui s'y produisent sont dus à l'inattention, à l'imprudence mais aussi au décalage entre la réalité et le regard que portent les parents sur le degré de développement de leur enfant.

L'information du grand public et la réflexion des professionnels doivent servir les mêmes buts : plus grande fiabilité des produits, meilleure information sur les dangers, et enfin plus grande sensibilisation du public concernant ses responsabilités de parent, d'éducateur et de consommateur.

Cette campagne s'appuie sur de nombreux organismes spécialisés qui ont déjà pris conscience du problème et lancé des actions concrètes. Ils sont réunis dans un comité de campagne.

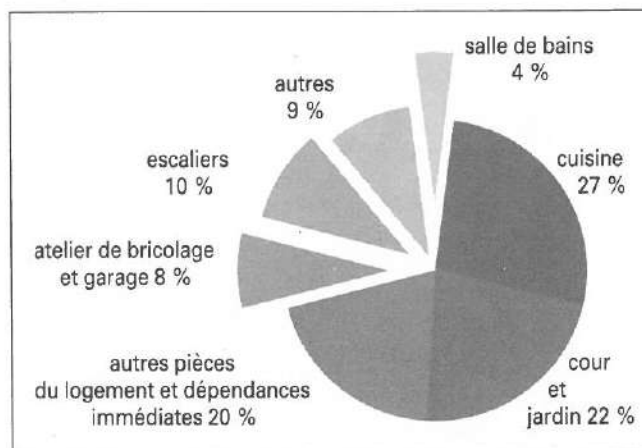


Un développement psycho-moteur encore mal connu
A l'exception de la circulation, toutes les causes d'accidents mortels diminuent avec l'âge. Cela correspond à un calendrier du développement de l'enfant que les adultes ignorent trop souvent.

MACIF

RHÔNE-ALPES

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des Cadres et Salariés de l'Industrie et du Commerce.



ISÈRE : Pour tous les bureaux de Grenoble et agglomération grenobloise, un seul numéro de téléphone : 76 33 32 21

38100 GRENOBLE - 6, boulevard Roger-Salengro • **38240 MEYLAN** - Résidence Le Grésivaudan - 42, avenue de la Plaine Fleurie • **38130 ECHIROLLES** - 47, cours Jean-Jaurès • **38500 VOIRON** - 12, avenue Tardy - Immeuble Le Centre Gare • **38360 SASSENAGE** - Centre Commercial Les Glérates • **38220 VIZILLE** - 278, rue Jean-Jaurès • **38530 PONTCHARRA** - Résidence Athéna - Rue des Alpes • **38120 SAINT-EGREVE** - Rue du 19-Mars

38160 SAINT-MARCELLIN - 9, avenue Félix-Faure - Tél. 76 38 63 10 • **38110 LA TOUR-DU-PIN** - 70, rue Pierre-Vincendon - Tél. 74 97 62 43 • **38300 BOURGOIN-JALLIEU** - Lieu-dit Les Coutanes Domarin - Tél. 74 28 02 44 • **38200 VIENNE** - 24, cours de Verdun - Tél. 74 85 08 71 • **38150 ROUSSILLON** - Immeuble Le Chassagne - 33, avenue Gabriel-Péri - Tél. 74 29 63 29

un peu plus d'un mois et par ailleurs, une réunion des Ministres de l'Intérieur d'Europe aura lieu à Athènes le mois suivant, en décembre et les questions de sécurité civile et de coordination européenne seront également examinées.

Je pense donc que pour conserver le prestige et la réputation élevée que vous avez au-delà de nos frontières et pour conserver à la France ses capacités d'intervention sur le territoire national, sa faculté de participer à une coopération européenne dans le domaine de la sécurité civile, nous avons à ne pas nous contenter de la situation qui est déjà bonne, mais à rechercher sans cesse des améliorations.

* * *

C'est la raison pour laquelle, je retiens l'idée que Madame AVICE, pendant le déjeuner, évoquait devant moi et qui été soulevée par plusieurs personnes, en particulier, par votre Président, de l'**extension du service national à un service civil dans les services d'incendie et de secours.**

J'avais fait retenir par l'Assemblée Nationale, il y a trois ans, la possibilité pour les jeunes gens de faire leur service national dans la Police Nationale. Cela existait depuis longtemps pour la Gendarmerie et lorsque l'idée m'est venue de l'appliquer à la Police Nationale - ce n'est pas une idée originale; je n'ai rien inventé - cela avait provoqué quelques réticences, quelques critiques, quelques débats: « *Comment, on va envoyer des garçons de vingt ans faire leur service militaire, service national dans la Police? On va militariser la Police ou bien on va faire des policiers avec leurs garçons!* » Cela ne plaisait pas à tout le monde et maintenant depuis la loi, il y a quelques années, il y a plusieurs centaines, il y aura bientôt deux mille jeunes gens du contingent qui sont en train de faire leur service national dans la Police et un grand nombre d'élus qui, à

l'époque avaient critiqué cette proposition - et je conserve des archives parfaites - aujourd'hui écrivent pour, les uns, demander qu'on leur en envoie dix ou vingt, et les autres, pour qu'on leur en envoie dix ou vingt de plus, parce qu'ils en ont déjà.

C'est une réussite si éclatante que lorsqu'on a eu une bonne idée, on a envie de recommencer. A titre expérimental, on enverra les jeunes, bien sûr, dans les Centres de Secours assez importants pour que l'instruction et l'encadrement puissent être assurés avec garantie, parce qu'il faut toujours penser que les risques qui peuvent être encourus par les jeunes dans ces circonstances doivent être soigneusement mesurés.

Mais je pense que si la loi le permet, l'expérience méritera d'être tentée, ce qui aurait le grand avantage d'introduire dans notre jeunesse, au fil des années, si l'expérience est concluante, si elle est élargie, au fil des années, à des centaines d'abord et ensuite, progressivement, à des milliers de jeunes qui, bien sûr, dans quelques temps, seraient moins jeunes, mais qui auraient pendant une partie de leur vie, pendant une période de leur jeunesse, été en quelque sorte en situation de quasi Sapeur-Pompier Professionnel et par conséquent de constituer un Corps qui, pour l'avenir, ayant pu bénéficier des meilleures techniques de formation et se familiariser avec les techniques ou matériels les plus avancés, évidemment, s'essaierait dans vos rangs au fil des années représenterait des éléments parmi lesquels, sans doute, beaucoup, bien sûr, resteraient Sapeurs-Pompiers Volontaires et certainement, beaucoup reprendraient du galon. je veux donc mettre cette question à l'étude.

*
* *

Vous avez rappelé que j'avais apporté une aide un peu substantielle à votre initiative de « **rassemblement des Cadets des**

Sapeurs-Pompiers ». Je voudrais faire maintenant, dans les années qui viennent, bien davantage.

Il paraît qu'ils sont nés dans l'Isère; il paraît que c'est le premier département où se sont créés des Corps de Cadets. Le deuxième, c'est la Saône-et-Loire qui n'est pas très loin d'ici.

Je pense que c'est une initiative à développer partout. Cela existe. Je constate que c'est profitable, naturellement, au recrutement et à l'esprit des Sapeurs-Pompiers, à l'endroit où on se trouve, mais aussi très profitable à la jeunesse, que c'est un élément d'animation, d'entraînement, qui joue un rôle non négligeable dans une politique en faveur de la jeunesse.

C'est par conséquent quelque chose d'intéressant, sans parler de la systématiser. Je ne veux pas intervenir. Tout cela n'a de valeur que sur le volontariat, sur l'initiative locale mais comme toujours, l'initiative locale peut plus ou moins être encouragée dans ce domaine.

Je souhaite que quelques uns de vos jeunes collègues puissent animer une commission où pourrait se développer à plus grande échelle qu'aujourd'hui cette manifestation de la vitalité des Sapeurs-Pompiers volontaires dans notre pays.

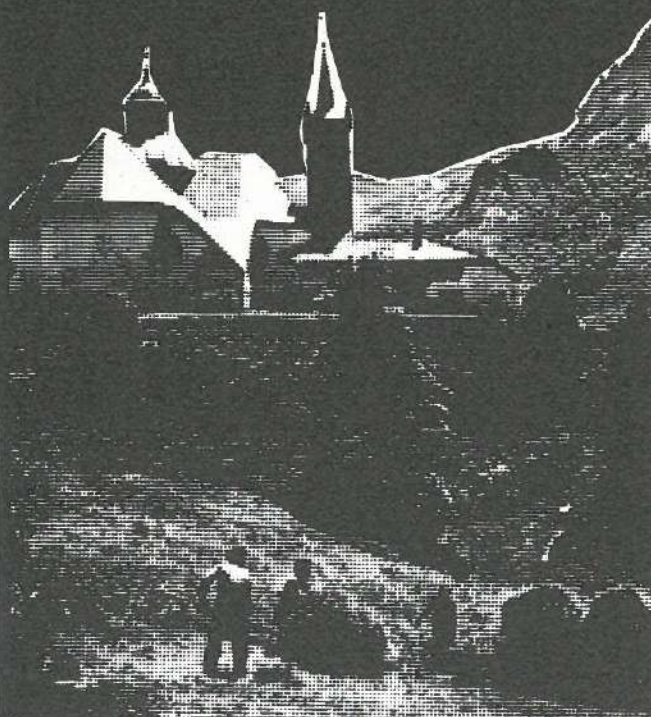
* * *

Voilà, Monsieur le Président, quelques-unes des observations, des propositions, des intentions que je voulais exprimer devant vous.

Pour le reste, Mesdames, Messieurs, il me reste à vous remercier de votre accueil, à vous adresser tous mes vœux et à vous dire que je me réjouis d'avoir à rencontrer à nouveau vos représentants, pour travailler ensemble pour une mission de service public qui m'a toujours beaucoup intéressé et que je suis très heureux de reprendre.

la
passion
de la
région

le dauphiné
LIBÈRE



C . H . R . U . G R E N O B L E

Au service de la population de Grenoble et de la région Alpine, le Centre Hospitalier Régional est l'un des principaux complexes hospitaliers de France.

Établissement public autonome, il totalise 2.700 lits et assure une triple mission :

CENTRE DE SOINS, il offre dans ses 5 établissements l'ensemble des prestations médicales, chirurgicales et obstétricales courantes. Particulièrement bien armé pour la prise en charge de toutes les formes d'urgence, il se distingue dans le domaine de l'urgence traumatologique par l'existence d'un SAMU performant et de services d'Orthopédie-Traumatologie de grande qualité. Conformément à sa vocation régionale, il propose, en outre, des services de haute spécialité dont l'activité s'appuie sur des plateaux techniques à la pointe du progrès technologique.

CENTRE D'ENSEIGNEMENT, il constitue avec la Faculté de Médecine de Grenoble un Centre Hospitalier Universitaire. Cette fonction l'amène à former chaque année quelques 700 étudiants hospitaliers et internes.

CENTRE DE RECHERCHE, il contribue activement aux progrès de la médecine, de la biologie et de la pharmacie, en liaison avec les unités de l'INSERM et du CNRS.

LE DÉFILÉ

Les personnalités se rendirent ensuite sur la tribune dressée devant l'Hôtel de Ville pour assister à un imposant défilé.

JUSTE RECOMPENSE

A l'issue du défilé, M. CARI-GNON, Maire de Grenoble, invitait les congressistes à un vin d'honneur dans les Jardins de l'Hôtel de Ville.

Le Congrès Fédéral, tout sérieux qu'il soit, comporte aussi

des moments de détente et de convivialité, c'est ainsi que chaque congressiste ou accompagnateur gardera le vivant souvenir d'une région aussi riche en histoire qu'en beautés naturelles et dont la gastronomie en a séduit plus d'un ! Il suffit de se remémorer le banquet de clôture.

Mais il y a sûrement quelque chose qui a manqué, car rien n'est parfait en ce bas monde. Eh bien oui, et ce fut... le soleil. Alors comment en vouloir à nos hôtes de ce caprice météorologique ?

Pour clore la manifestation, le Président SIBUÉ s'est fait l'inter-

prête de tous en remettant la cravate de Commandeur du Mérite Fédéral au Chef de Bataillon Eugène BLANC, qui trouvait la juste récompense de son très grand travail au service des Sapeurs-Pompiers depuis plus de trente ans, ainsi que la Croix de Chevalier du Mérite Fédéral aux différents responsables de son Comité d'organisation.

Et puisque nous ne pouvons pas citer ici tous les membres qui ont activement œuvré pour l'heureux déroulement de ces journées nous exprimons à chacun par l'intermédiaire de ce journal, nos plus vifs compliments.

**Le Défilé**

Le défilé de clôture du 95^e Congrès de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers était présenté aux autorités et à la Population ainsi qu'aux Congressistes par le Lieutenant-Colonel POURCEAU Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère sur le boulevard Jean Pain, devant l'Hôtel de Ville, qu'une foule attentive admirait.

Commenté par le Capitaine OSSERAND, ce défilé emmené par les Musiques de l'Isère et de la Haute-Garonne était composé de quatre parties essentielles :

I - ÉLÉMENTS PÉDESTRES

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers, ces jeunes garçons et filles, âgés de 8 à 17 ans révolus, sont la pépinière des Corps de Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires.

700 Jeunes Sapeurs-Pompiers ont défilé représentant les sections de :

- Vienne et sa garde d'honneur, portant le drapeau des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Isère,
- Montalieu-Vercieu,
- Vaulnaveys-le-Bas.

Ces trois sections sont équipées de la tenue de cérémonie.

Viennent ensuite les sections de :

- Domène,
 - La Mure,
 - La Verpillière,
 - Le Péage de Roussillon,
 - Moirans,
 - Gières,
 - Saint-Egrève,
 - Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs,
 - Saint-Martin-d'Uriage,
 - Saint-Savin,
 - Vinay,
 - Voiron,
- équipées de la tenue d'exercice.

La 5^e Région est représentée par des délégations des départements de :

- l'Ardèche,
- l'Ain,
- la Haute-Loire,
- la Haute-Savoie,

- La Loire,
- du Rhône.

II - ÉLÉMENTS AÉRIENS

Les moyens aériens de la Direction de la Sécurité Civile étaient représentés par 2 hélicoptères.

III - ÉLÉMENTS MOTORISÉS DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

En provenance des départements de l'Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie, regroupés sous forme de colonnes mobiles de secours.

La situation de catastrophe exige de pouvoir disposer, dans les plus brefs délais, d'un potentiel très important en moyens mobiles adaptés, ce qui nécessite d'établir une couverture générale du territoire national en moyens de secours pré-constitués, capables de renforcer les moyens

Grand' place

Le Centre Commercial Régional

**4.000 places de parking gratuit,
couvert et surveillé.**

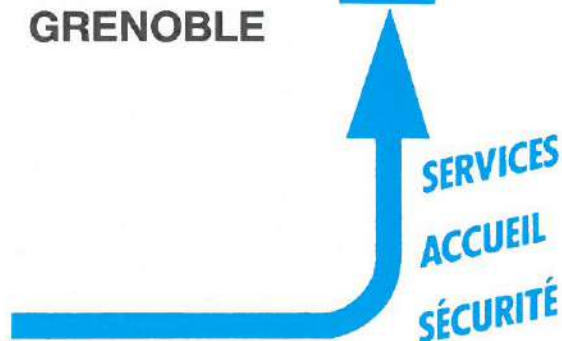
**133 boutiques, grandes surfaces
et services en tout genre**

à 2 minutes à pied d'Alpexpo et de Grenoble Alpes Congrès, accès direct TRAM.

PARKING

HOCHÉ

GRENOBLE



**VOTRE VOITURE A L'ABRI,
SOUS SURVEILLANCE VIDEO***

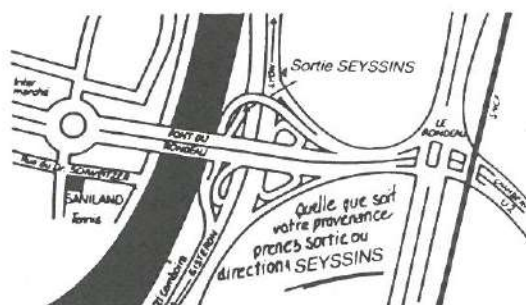
Bd Agutte Sembat - Tél. (76) 43.08.63

saniland

distributeur conseil
chauffage - sanitaire - climatisation

ZA. Pont du Rondeau
9, rue du Docteur Schweitzer
38180 SEYSSINS
Tél. : 76.48.01.10

600 m² d'exposition



locaux affaiblis ou insuffisants, en cas de sinistre majeur ou même de les remplacer s'ils ont été détruits ou rendus inopérants.

Dans un souci d'efficacité, les Sapeurs-Pompiers, généralistes du secours quotidien, ont créé et mis en place en collaboration avec l'Administration Centrale, les colonnes mobiles de secours.

Définition d'une colonne mobile de secours Sapeurs-Pompiers : elle se présente sous la forme d'un ensemble structuré de moyens normalisés à géométrie variable, pouvant accomplir par lui-même une mission de secours, bien définie, et disposant d'une autonomie totale de 5 jours tant pour la réalisation pratique des opérations de secours que pour le fonctionnement logistique de l'ensemble.

L'analyse des risques potentiels recensés a conduit à prévoir 11 types de Modules spécialisés qui vous sont présentés avec leurs fonctions.

1. - MODULE COMMANDEMENT - SOUTIEN

Quel que soit le type de sinistre à maîtriser, ce module fait partie de la colonne mobile de secours mise sur pied. Sa fonction est d'assurer le commandement général de celle-ci et de fournir le soutien logistique indispensable, tant pour les personnels que pour les matériels.

2. - MODULE SAUVETAGE- DÉBLAIEMENT

Ce module technique ne sera constitué ou engagé que si le sinistre implique la mise en œuvre de techniques exigées par les séismes, glissements de terrains, explosions de bâtiments, avalanches, accidents ferroviaires. Sa fonction est d'assurer la recherche et la localisation puis le dégagement des victimes.

3. - MODULE MISE EN CONDITIONS DE TRANSPORT DES VICTIMES

Pour tout sinistre affectant physiquement un grand nombre de personnes, les techniques médicales doivent s'adjoindre dans les délais les plus courts aux secours mis en œuvre. Il s'agit de techniques particulières bien connues des médecins Sapeurs-Pompiers, car pratiquées régulièrement par eux. Sa fonction est de médicaliser les secours dès qu'une victime pourra être approchée, avant son dégagement, de maintenir sa survie jusqu'au poste médical avancé, de la mettre en condition de transport. Son potentiel permet de traiter, en totale autonomie, 120 blessés à raison de 40 blessés par heure.

Est intégré dans ce module l'élément "ELIS 30" du Gard qui est une unité médicalisée (secours médicaux) des Sapeurs-Pompiers de ce département, dont la mission est de dresser dans les délais les plus brefs, un centre de réception, de tri et de soins lors d'afflux massifs de victimes.

4. - MODULE ÉVACUATION DES VICTIMES

La mission de ce module est d'assurer tous les transports des victimes, sur ordre du Directeur Médical des Secours du Poste Médical Avancé.

5. - MODULE DÉPOLLUTION

Pollutions maritimes ou fluviales, terrestres ou aériennes, en industries ou du fait de transports de matières dangereuses. Sa mission sera de supprimer le déversement, confiner et récupérer le polluant, nettoyer le site.

6. - MODULE SECOURS AQUATIQUES ET SUBAQUATIQUES

Sa fonction est de mettre en sécurité les personnes dont les habitations sont inondées ou isolées, de contribuer à l'évacuation de denrées ou de matériels indispensables à la vie, de participer au ravitaillement des personnes isolées, de faciliter le rétablissement des conditions normales de vie.

7. - MODULE RISQUES TECHNOLOGIQUES

Pour transport et exploitation de produits chimiques, de matières dangereuses. L'intervention de ces moyens se fera sous le contrôle strict des techniciens spécialisés de l'industrie en cause. Sa mission est de concourir à assurer les sauvetages, détecter le risque, délimiter la zone à risque, juguler la cause, neutraliser les effets de l'accident.

8. - MODULE FEUX D'HYDROCARBURES

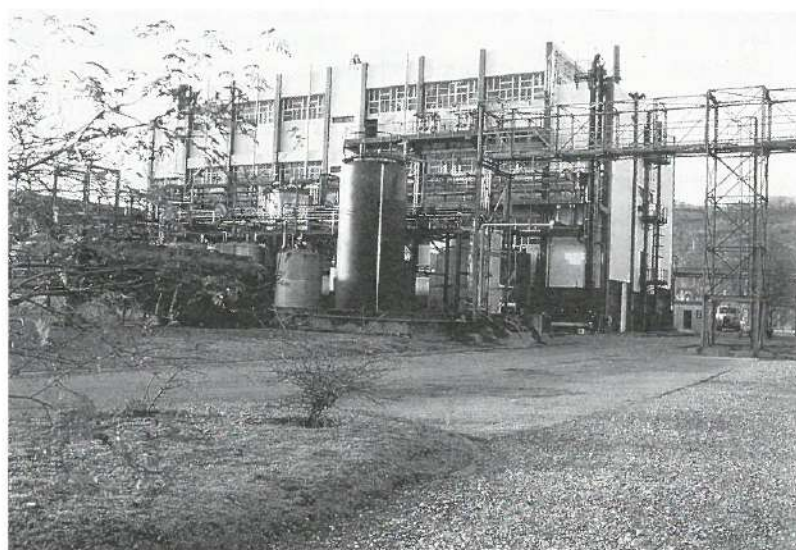
Feux de raffineries ou de dépôts pétroliers, feux industriels. Ce module constitue un moyen de renfort des moyens devant obligatoirement exister sur le lieu de l'intervention et devra donc s'intégrer au dispositif déjà en place.

9. - MODULE FEUX DE FORÊTS

Les moyens terrestres bénéficient de l'appui des aéronefs qui ont fait l'ouverture du défilé. Ce module s'intègre dans un dispositif plus général de lutte déjà en place sur un secteur bien déterminé géographiquement. Les liaisons radio sont là plus encore que dans les autres cas d'intervention, primordiales.



Route de Givors
38670
Chasse-sur-Rhône
Tél. : 78.73.58.94
Télex : 300 519
Télécopie : 78.73.78.07



**CONSTRUCTEUR
LOTISSEUR
PRÊTEUR**

18, cours Brillier - Vienne
Tél. : 74.85.33.93



**Bureau d'Études
d'Installations
Générales**

49, avenue Berthelot - B.P. 34 - 38206 VIENNE Cedex
Tél. : 74.53.22.58

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - OUVRAGES D'ART - GÉNIE CIVIL - BÂTIMENTS
CONSTRUCTION MÉTALLIQUE - INSTALLATION D'USINE
9 Ingénieurs spécialisés **25 Projeteurs dessinateurs**



(Photos Marc AYACHE)

RHÔNE-POULENC, UN GRAND DE LA CHIMIE MONDIALE

Comptant parmi les grands groupes chimiques, agrochimiques et pharmaceutiques mondiaux, RHÔNE-POULENC a centré ses activités autour des trois grands pôles étroitement complémentaires :

- les sciences de la vie appliquées à l'homme, à l'animal et au monde végétal,
- les nouveaux matériaux et les spécialités chimiques,
- les grands intermédiaires organiques et minéraux.

Sur le plan opérationnel, ces activités sont organisées en quatre secteurs :

AGROCHIMIE, CHIMIE, FIBRES et SANTÉ.

Usine des ROCHES DE CONDRIEU
38370 SAINT CLAIR-DU-RHÔNE
Téléphone : 74.31.30.00

PRODUITS DESTINÉS AUX MARCHÉS

- de la détergence,
- de l'alimentation animale,
- de l'industrie alimentaire.



RHÔNE-POULENC

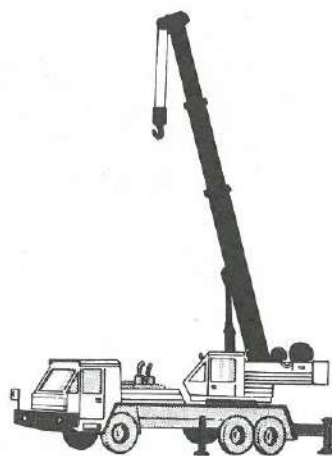
Grenoble/Saint-Geoirs des services sur mesures

Cinq fréquences journalières GRENOBLE/PARIS
avec **AIR INTER**

Une fréquence journalière GRENOBLE/NICE
avec **AIR LITTORAL**

- Parking gratuit
- Service autocars Pullman
- Location voitures sans chauffeur
- Taxis
- Bar-Snack
- Tabac, journaux
- Information - accueil
- Duty free shops
- Salles de réunion
- Téléx, téléphone, photocopie.

Aéroport de Grenoble/Saint-Geoirs
38590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs
Tél. : 76.65.48.48
Télex : AIROPOR 320 188 F
Fax : 76.65.57.00



M.L.T.M.

22, route de Sablons - 38150 ROUSSILLON

Tél. : 74.29.48.60

Télex : 306 022 Code : MLTM

- LOCATION DE GRUES
- DÉMÉNAGEMENT D'USINE
- TRAVAUX DE MANUTENTION
- TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

38150 ROUSSILLON
TÉL. : 74.29.48.60

10 - MODULE RAYONNEMENTS IONISANTS

Missions de protection des populations face aux accidents ou incidents à caractère radiologiques liés aux diverses utilisations de l'énergie nucléaire.

L'intervention de ces moyens se fera sous le contrôle strict des techniciens spécialisés de l'industrie en cause ou, si une C.M.I.R. (Cellule Mobile d'Intervention Radiologique) est déjà sur place, suivant les directives du Chef de celle-ci. La mission sera de détecter le risque radioactif, d'assurer les sauvetages, de délimiter la zone à risque, de prendre toutes mesures pour éviter l'irradiation ou la contamination de la population du secteur concerné.

11 - MODULE SECOURS MONTAGNE - SPÉLÉOLOGIE

Il est de la compétence des Centres de Secours d'assurer les

opérations suivantes en moyenne montagne et haute montagne :

- Ravitaillement de villages isolés;
- Aide aux Médecins pour l'évacuation de malades;
- Recherche de personnes et de biens dans des zones d'accès difficile;
- Recherche de personnes dans le domaine skiable et hors de celui-ci;
- Recherches de personnes sur les lieux d'avalanches;
- Accident d'aéronefs;
- Secours en rafting et canyon;
- Secours en sites urbain et industriel.

IV - ÉLÉMENTS MOTORISÉS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Le matériel présenté lors de ce défilé représentait environ le huitième du parc des matériels rou-

lants en service dans les différents Corps du département :

- Véhicules de secours aux asphyxiés et blessés (V.S.A.B.),
- Véhicules de secours routiers (V.S.R.) et engins de levage,
- Fourgon pompe tonne (F.P.T.) pour feux urbains,
- Fourgon pompe tonne léger (F.P.T.L.) pour feux ruraux,
- Camions citernes (C.C.F.F.) pour feux de forêts,
- Engins et matériels pour interventions aquatiques et subaquatiques :

Embarcations de secours en cas d'inondation,

Embarcations de reconnaissance,

Embarcations de surveillance,

- Équipes cynophiles d'interventions et de recherches (E.C.I.R. 38),

- Véhicule poste de commandement (V.P.C.),

- Échelle pivotante automatique (E.P.A.). ■

Extrait du Journal
"Le Sapeur-Pompier" n° 796

ROSSIGNOL



SKIS - TENNIS - CHAUSSURES
BATONS DE SKIS
ACCESSOIRES

Siège Social Tél. : 76.05.40.22
B.P. 329 - 38509 VOIRON CÉDEX - France
Services Commerciaux Tél. : 76.66.66.66
38960 SAINT-ÉTIENNE-DE-CROSSEY

Clinique LE COTEAU

Maladies du système nerveux
Conventionnée
96 lits

Rue du Coteau - 38640 CLAIIX
Tél. : 76.98.12.81



(Photos Marc AYACHE)

Congrès de Grenoble 1988

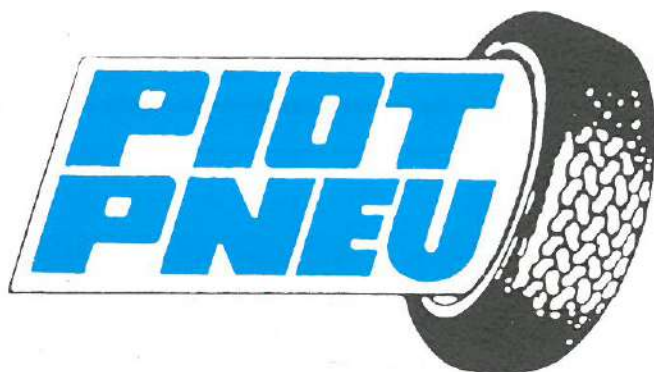
A l'occasion du Congrès National des Sapeurs-Pompiers qui s'est déroulé au mois de septembre 1988 à Grenoble, l'Union Départementale a fait frapper des médailles d'honneur qui ont été offertes aux personnalités qui ont contribué à la réussite de ce Congrès.

Il est possible de faire profiter ceux qui seraient intéressés par la possession d'une de ces médailles restantes, en faible nombre et qui deviendront des pièces de collection, certaines dans un bref avenir.

Cédées au prix de 150 F l'une, ces médailles peuvent être demandées au Lieutenant-Colonel René PAILLOT, 19, avenue Victor Hugo - 38170 Seyssinet-Pariset.

Le chèque de règlement étant à libeller à l'ordre de l'Union Départementale.





**Votre spécialiste
pour tous les
pneumatiques**

Mais aussi pour :

- Les batteries
- Les vêtements pluie et bleus de travail
- L'antigel
- Les bottes - Les chaussures de sécurité
- Les chaînes à neige
- Les casques - les gants

***Contrôle et réglage de train Avant - Equilibrage Electronique
serrage des roues à la clé Dynamométrique***

28 à 32, rue Leconte de Lisle - 38100 GRENOBLE - Tél. : 76.23.14.90



**Contrôle de la construction
Contrôles réglementaires
Hygiène et Sécurité
Contrôles de fonctionnement
Entretien - Maintenance**

AGENCE DE GRENOBLE :

Z.A. du Rondeau - 1, rue Docteur Pascal - B.P. 289 - 38434 ECHIROLLES CEDEX - Tél. : 76.22.34.45

BUREAU DE BOURGOIN :

4, rue du Collège - 38300 BOURGOIN-JALLIEU - Tél. : 74.93.11.93

AGENCE DE LYON :

Immeuble P.D.G. La Part-Dieu - 4, bd Eugène-Deruelle - 69427 LYON CEDEX 03 - Tél. : 78.62.65.11

Statuts

de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

ARTICLE 1^{er}

Entre les Corps de Sapeurs-Pompiers du département de l'Isère il est formé une association amicale et professionnelle dénommée "Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère", dont le siège est à : 21, avenue Victor-Hugo - 38170 Seyssinet-Pariset.

ARTICLE 2

Cette association a pour but :

1° - de resserrer les liens d'amitié qui unissent tous les membres des Corps de Sapeurs-Pompiers de l'Isère et de rechercher les moyens propres à améliorer leur sort.

2° - de réunir pour l'exercice de leurs devoirs professionnels tous les Corps de Sapeurs-Pompiers du département et de créer entre eux un lien qui les unissent.

3° - d'étudier toutes les questions se rattachant à l'organisation des services d'incendie et de secours, à leur perfectionnement et à l'amélioration des procédés et moyens de leur mise en œuvre.

4° - de gérer au mieux de l'intérêt des Sapeurs-pompiers Volontaires et des Sapeurs-Pompiers Professionnels, les subventions spécifiques versées par le Conseil Général, la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère, ou tout autre organisme.

5° - d'encourager et de favoriser à l'aide de subventions et de récompenses, les manifestations organisées dans le département et intéressant les Sapeurs-Pompiers.

6° - d'accorder éventuellement des secours immédiats en cas de maladie ou d'accidents aux Sapeurs-Pompiers, après enquête du Conseil d'Administration.

ARTICLE 3

L'Union Départementale se compose :

- de membres actifs,
- de membres honoraires,

- de membres bienfaiteurs,
- de membres d'honneur,
- de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Les membres actifs sont les Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs faisant partie de l'effectif des Corps adhérents à l'Union Départementale ou exerçant une fonction de Sapeurs-Pompiers auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Les membres honoraires sont les Sapeurs-Pompiers ayant atteint la limite d'âge ou ayant dû interrompre leur activité pour raison médicale dûment reconnue.

Les membres bienfaiteurs se recrutent parmi les personnes s'intéressant à l'Œuvre de l'Union Départementale en prêtant leur concours à l'aide de conseils, cotisations, subsides ou dons.

Le titre de membre d'honneur ou de Président d'honneur, peut être accordé aux personnes qui, par leur action auront rendu des services à l'Union Départementale.

ADMISSION ET RADIATION

ARTICLE 4

Les Sapeurs-Pompiers Actifs du département désirant faire partie de l'Union, adressent au Président la demande d'inscription collective portant engagement de se conformer aux statuts et de payer la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 5

Les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs sont nommés en Assemblée Générale après avis du Conseil d'Administration.

ARTICLE 6

Les Membres des Corps de Sapeurs-Pompiers adhérents à l'Union Départementale perdent leurs droits aux avantages de l'Union :

- par démission,

- par radiation,
- réforme,
- décès,
- en cas de dissolution du Corps.

ADMINISTRATION

ARTICLE 7

1^o - L'Union est administrée par un Conseil d'Administration de 32 membres renouvelables par quart tous les ans. Il doit comprendre 20 représentants des Centres de Secours et 12 des Corps de Première Intervention.

Les modalités de cette élection, sont déterminées par le Règlement Intérieur.

2^o - Le Conseil d'Administration comprend des Officiers, Sous-Officiers, Caporaux ou Sapeurs-Pompiers en activité de service. Les administrateurs atteints par la limite d'âge pourront terminer leur mandat, mais ne peuvent être réélus. Pendant la période où ils terminent leur mandat ils bénéficient des avantages de l'Union y compris les assurances.

3^o - Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est nécessaire sur convocation du Président ou du 1/3 des membres. Il doit obligatoirement se réunir trois fois par an.

Le Conseil d'Administration élit pour une durée de 3 ans et à la majorité absolue dans les conditions déterminées par le Règlement Intérieur :

- le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers,
- les Membres du Comité Exécutif,
- les Membres du Bureau.

Le Comité Exécutif se réunit tous les mois. Il est chargé de l'exécution de toutes les affaires courantes.

Il est composé :

- du Président,
- d'un Premier Vice-Président Délégué,
- de Deux Vice-Présidents, l'un pour l'arrondissement de Grenoble, l'autre pour les arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin,
- du Secrétaire Général,
- du Trésorier Général.

Le Bureau de l'Union est chargé de la préparation des Conseils, congrès et manifestations diverses. Il est composé :

- des membres du Comité Exécutif,
- du Secrétaire Général Adjoint,
- du Trésorier Général Adjoint,
- d'un représentant de chaque secteur. Ceux-ci désignés par les Élus du secteur ont rang de Vice-Présidents de Secteur.

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est de droit Conseiller Technique de l'Union Départementale et participe de ce fait aux réunions du Conseil ainsi que le délégué des Jeunes Sapeurs-Pompier s'il n'est pas Administrateur.

Le Conseil d'Administration désigne également pour la même durée dans les conditions prévues à l'article 30.

- deux Commissaires aux Comptes ayant les compétences, dont l'un est pris en dehors du Conseil d'Administration et agréé par lui et l'autre pris au sein du Conseil. Lorsqu'un Membre du Comité Exécutif, du Bureau ou le Commissaire aux Comptes termine son mandat d'administrateur, s'il n'est pas renouvelé ou ne peut pas être renouvelé, une élection partielle intervient.

Le Conseil d'Administration peut désigner des Commissions dont la liste ci-après n'est pas limitative.

- Commission des Finances,
- Commission de la Formation,
- Commission Sportive et des Manifestations,
- Commission du Journal,
- Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- Commission des Anciens Sapeurs-Pompiers.

Ces Commissions comprennent :

- des Administrateurs,
- des Sapeurs-Pompiers qualifiés cooptés par le Conseil d'Administration,
- des Sapeurs-Pompiers ayant cessé leur activité ou des personnes non Sapeur-Pompier pour lesquels une assurance accident et responsabilité civile aura été contractée.

La composition de ces Commissions est déterminée par le Règlement Intérieur.

ARTICLE 8

L'Union Départementale Association Loi 1901 peut, si le Conseil d'Administration le juge utile, s'adjoindre pour la gestion journalière, le concours d'une personne salariée à temps plein ou partiel.

La politique générale de l'Union est déterminée à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration (des réunions extraordinaires peuvent être décidées à la demande, soit du Président, soit d'un tiers des Membres).

ARTICLE 9

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des Membres le constituant statutairement est présente. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Chaque réunion du Conseil d'Administration donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal détaillé qui doit figurer dans le registre des délibérations côté et paraphé comme prévu par la loi.

Le procès-verbal lu au début de la réunion suivante est soumis à l'approbation des administrateurs ayant

participé aux délibérations. Après approbation, il est porté à la connaissance de tous les Corps faisant partie de l'Union Départementale à l'occasion du Congrès annuel.

ARTICLE 10

Les Membres du Conseil d'Administration sont convoqués au moins 8 jours à l'avance par lettre du secrétaire indiquant l'ordre du jour, sur décision du Président ou à la demande du tiers des Membres du Conseil.

ARTICLE 11

Tout Membre du Conseil d'Administration qui ne sera pas présent à deux séances consécutives, sans en avoir averti le Président, sera rappelé à l'exécution de son mandat. Si après un avertissement, il manque à la séance suivante, sans prévenir, il sera considéré comme démissionnaire de ses fonctions et il ne pourra se représenter comme Administrateur.

ARTICLE 12

Les fonctions d'Administrateur sont gratuites. Seuls les frais de déplacement et voyages engagés pour les activités de l'Union Départementale peuvent être remboursés sur décision du Conseil d'Administration et dans le cadre des précisions données par le Règlement Intérieur.

COMITÉ DES ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Il est composé d'anciens administrateurs ayant accompli au moins deux mandats au sein du Conseil d'Administration. Les Administrateurs qui ont dû cesser leurs fonctions pour raison médicale peuvent figurer à ce Comité sur décision du Conseil d'Administration :

- Il peut comprendre :
- des Présidents Honoraires,
- des Vice-Présidents Honoraires,
- des Administrateurs Honoraires.

Les membres de ce Comité sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration, ils y ont voix consultative. La responsabilité civile de l'Union leur est acquise à l'occasion de ces réunions.

COTISATIONS - EMPLOI DES FONDS

ARTICLE 13

Chaque Corps verse, pour chacun des membres actifs, une cotisation annuelle dont le taux est fixé en Assemblée Générale.

Les cotisations sont payables d'avance et dans le courant du mois de Janvier.

ARTICLE 14

Tout Corps refusant de payer les cotisations correspondant à son effectif au 1^{er} janvier perd, trente jours après réception d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée, le bénéfice des avantages reconnus collectivement ou individuellement aux adhérents de l'Union.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ARTICLE 15

Pour la tenue des Assemblées générales et des Assemblées extraordinaires, chaque Corps ne dispose que d'une voix. Il est représenté par son Chef de Corps qui en cas d'empêchement peut donner un pouvoir **écrit** soit à un de ses adjoints soit à un autre Chef de Corps.

ARTICLE 16

L'Assemblée Générale Ordinaire a lieu une fois par an.

ARTICLE 17

Les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires sont adressées par lettre aux divers Corps composant l'Union Départementale un mois au moins avant le jour fixé de la réunion. La convocation précise la teneur de l'ordre du jour.

ARTICLE 18

Aucune question ne peut être ajoutée à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale si elle n'a pas été portée à la connaissance du Président, par écrit, quinze jours au moins avant la réunion de cette Assemblée.

Les additifs à l'ordre du jour, demandés après ce délai, ne pourront être discutés qu'après épuisement de l'ordre du jour, si l'Assemblée y consent.

ARTICLE 19

En cas d'urgence, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée, soit par le quart des Corps composant l'Union Départementale.

LEADER EUROPÉEN EN COMPOSANTS HAUTE FIABILITÉ



DISCRETS

- Transistors, Diodes

CIRCUITS INTÉGRÉS

- Amplificateurs opérationnels, Régulateurs, Convertisseurs.
- Microprocesseurs : 4, 8, 16, 32 bits
- Mémoires : PROM, EPROM, RAM.
- ASIC : MOS, Bipolaire, SOS.

CAPTEURS CCD

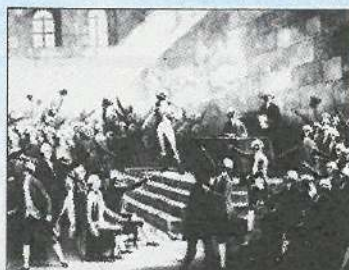
- Barettes, Matrices, Asic.

**THOMSON COMPOSANTS
MILITAIRES ET SPATIAUX**

AVENUE DE ROCHEPLAINE - B.P. 123
38521 SAINT-EGREVE

Tél. : 76.58.30.00 - Téléc : TCSF 204 780 F
TÉLÉCOPIE : 76.56.06.91

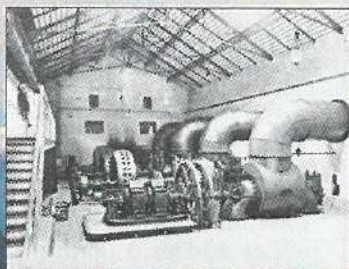
NEW DEAL 76 49 01 20 RCS GRENOBLE 33909617



1788

En 1788, Louis XVI et ses ministres souhaitent par les Edits de Mai enlever aux parlements régionaux une partie de leurs pouvoirs.

Le Parlement du Dauphiné refuse d'enregistrer les édits et, après l'assemblée du 21 juillet 1788 à Vizille, oblige Louis XVI à convoquer les Etats Généraux. Le Dauphiné et Grenoble, sa capitale, deviennent le berceau de la Révolution Française.



1869

Aristide Bergès a le premier l'idée d'utiliser l'énergie gratuite et inépuisable des torrents de montagne.

En 1869, grâce à une chute d'eau de 200 mètres à la Combe de Lancy, il développe une force de 1000 CV permettant de produire 5 tonnes de pâte à papier par jour.

C'est le point de départ de l'électrochimie et de l'électrometallurgie. Grenoble devient le premier pôle français de l'énergie hydraulique.



1992

A partir de 1992, l'European Synchrotron Facility (ESRF) fournira la source de rayonnement synchrotron la plus performante du monde. Fruit de la coopération de 10 pays européens, cet outil unique constituera un formidable moyen d'exploration de la matière, ouvrant de nouveaux espaces en physique, chimie, biologie et médecine.

Avec le Synchrotron, Grenoble confirme sa place parmi les capitales mondiales de la recherche.

THOMSON TUBES ÉLECTRONIQUES

DEPARTEMENT TUBES ET DISPOSITIFS OPTOÉLECTRONIQUES
AVENUE DE ROCHEPLAINE/BP 320/38523 SAINT-ÉGRÈVE CEDEX FRANCE
TÉL. (33) 76.58.30.00/TÉLÉCOPIE : (33) 76.56.03.97/TÉLEX : 616 780 F AGTO



TUBES CATHODIQUES ET ECRANS A PLASMA
PROFESSIONNELS ET MILITAIRES
PREMIER EN EUROPE
UN DES QUATRE LEADERS MONDIAUX



NOUS SOMMES A L'AVANT-GARDE DE
CHAQUE RÉVOLUTION.
CE N'EST PAS UN HASARD,
C'EST UN ÉTAT D'ESPRIT.

GRENOBLE : L'ESPRIT D'ENTREPRISE.

COVEG TEL : 76 43 37 68

le, soit par la majorité des Membres du Conseil d'Administration.

La modification des statuts et la dissolution de l'Union Départementale ne peuvent être décidées qu'en Assemblée Générale Extraordinaire.

ARTICLE 20

Les Assemblée Générales Ordinaires ou Extraordinaires pourront siéger valablement à l'occasion de toute manifestation départementale rassemblant les Corps adhérents à l'Union Départementale sous réserve que soient observées les règles de convocation et d'établissement des ordres du jour de ces Assemblées.

ARTICLE 21

Le Conseil d'Administration soumet le rapport moral et les comptes de gestion de l'année écoulée à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

ARTICLE 22

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit réunir au moins le quart des Corps adhérents à l'Union.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit réunir au moins la moitié des Corps adhérents à l'Union.

Les décisions des Assemblées Générales Ordinaires et des Assemblées Générales Extraordinaires sont adoptées à la majorité absolue des Membres présents.

Il est établi un procès-verbal des Assemblée Générales Ordinaires et des Assemblées Générales Extraordinaires. Ce procès-verbal est enregistré à son ordre chronologique sur le même registre que les procès-verbaux du Conseil d'Administration. Le contresignent, outre le Secrétaire de séance, le Président et deux Administrateurs, après lecture à la première séance du Conseil d'Administration, suivant l'Assemblée Générale dont il s'agit.

CONCOURS ET INSTRUCTIONS

ARTICLE 23

Dans le but de stimuler les Corps de Sapeurs-Pompiers et les Sapeurs-Pompiers eux-mêmes, d'entretenir dans leurs rangs, la discipline, de les encourager à se perfectionner au cours des manœuvres théoriques et pratiques, indispensables à l'exécution de leurs missions, l'Union Départementale pourra organiser

annuellement une ou plusieurs manifestations au cours desquelles auront lieu des concours de manœuvres.

L'Union Départementale peut également organiser sous sa propre autorité ou en accord avec la Direction Départementale des manifestations sportives de toute discipline.

DISSOLUTION - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 24

En cas de dissolution, les fonds et le matériel seront employés à l'extinction du passif de l'Union Départementale. Le surplus sera réservé à l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français, reconnue d'utilité publique et dont le siège est à Paris 27, rue de Dunkerque.

ARTICLE 25

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère est affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français dont le siège est à Paris, 27, rue de Dunkerque.

L'Union Départementale adhère également à l'Union Régionale. Chaque Sapeur-Pompier membre de l'Union Départementale est tenu d'adhérer à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers et à l'Union Régionale.

ARTICLE 26

Le siège de l'Union Départementale est fixé par le Conseil d'Administration dans des conditions déterminées par le Règlement Intérieur.

ARTICLE 27

Les questions et les discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites.

ARTICLE 28

Les présents statuts sont déposés à la Préfecture de l'Isère. ils pourront être révisés sur la demande de plus de la moitié des Corps de Sapeurs-Pompiers adhérents à l'Union Départementale ou sur la demande du Conseil d'Administration.

ARTICLE 29

Un Règlement Intérieur qui ne peut déroger aux présents statuts sera établi pour les détails de fonctionnement de l'Union.

Ce règlement peut être modifié par le Conseil d'Administration. Toutes les modifications seront présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire et approuvées par celle-ci.

ARTICLE 30

Dans le but de veiller de façon permanente à la régularité des écritures comptables, deux Commissaires aux Comptes sont élus par le Conseil d'Administration.

Les Membres du Bureau ne peuvent faire acte de candidature.

Le Trésorier doit à la demande des Commissaires aux Comptes remettre tous les documents comptables qui peuvent lui être demandés.

Les Statuts ont été approuvés à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Moirans, le 22 octobre 1988.

Le Président
E. BLANC

Le Secrétaire
P. CROIZAT

Règlement intérieur

Ce règlement, annexe des Statuts a été adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

CHAPITRE PREMIER

ARTICLE 1

Le Règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire détermine les conditions d'application des statuts. Il peut être modifié par le Conseil.

Les dispositions du Règlement Intérieur sont applicables à tous les unionistes.

ARTICLE 2

Siège social et siège administratif

L'Union Départementale a son siège social 21, avenue Victor-Hugo - 38170 Seyssinet-Pariset.

Le siège administratif est à la Caserne des Sapeurs-Pompiers - Place de la Libération - 38140 Rives.

Le siège social et le siège administratif peuvent être changés sur simple décision du Conseil d'Administration approuvée par les 2/3 des Membres.

CHAPITRE II

ARTICLE 3

Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration porte le titre de Président de l'Union.

Il est élu au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut proposer plusieurs candidats, choisis parmi ses membres.

L'élection a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue pour le premier tour.

Pour les tours suivants, seule la majorité relative est requise.

Le Président de l'Union ordonne les dépenses de l'Union et vise toutes les pièces nécessaires pour la gestion financière.

Il est juridiquement responsable du fonctionnement de l'Union.

Il fixe la date des réunions :

- du Comité Exécutif, du Bureau, du Conseil d'Administration et
- de l'Assemblée Générale.

Il préside de droit, toutes les assemblées et commissions nommées par le Conseil.

Il peut déléguer ses pouvoirs au Vice-Président délégué ou au rapporteur des commissions.

Il représente le département aux assemblées générales de la Fédération.

ARTICLE 4

Vice-Président du Conseil d'Administration

Les Vice-Présidents secondent le Président. Le Vice-Président délégué, élu par le Conseil, remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

En cas de démission ou de décès du Président, le Vice-Président délégué assume provisoirement la présidence et dans un délai de deux mois convoque le Conseil d'Administration pour pourvoir au remplacement du Président.

ARTICLE 5

Secrétaires

Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint, sont chargés des convocations et de la correspondance. Ils présentent au Conseil d'Administration les demandes d'admission, les démissions, les propositions de radiation ou d'exclusion des unionistes ayant contrevenu aux statuts et au présent règlement intérieur.

Ils sont chargés de faire assurer la tenue des différents registres et contrôles de l'Union.

Ils rédigent et soumettent au Conseil d'Administration le compte-rendu moral présenté chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le classement et la conservation des dossiers de plus de deux ans sont archivés au siège de l'Union Départementale ou au siège administratif.

ARTICLE 6

Trésoriers

Le Trésorier Général est responsable des Finances :

– liquidités, fonds, titres et biens de l'Union.

Il centralise toutes les recettes et les dépenses.

Il effectue les placements et les retraits de fonds sur pièces signées du Président.

Il communique au Conseil d'Administration la situation financière de l'Union.

Il arrête les comptes de fin d'exercice de façon à pouvoir remettre ses registres et les pièces justificatives à la disposition des Commissaires aux Comptes.

Le Trésorier Adjoint seconde le Trésorier Général et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

ARTICLE 7

Élection des Vice-Présidents, Secrétaires et Trésoriers

Ils sont élus par le Conseil d'Administration au scrutin de liste. Cette élection fait suite à l'élection du Président.

Les élus de chaque secteur élisent également pour la même durée le Vice-Président du secteur.

ARTICLE 8

Élection des Commissaires aux Comptes

Sur proposition du Président, le Conseil élit pour la même durée de 3 ans les Commissaires aux Comptes conformément à l'Article 7 des Statuts.

ARTICLE 9

Composition des commissions :

– Commission des finances et de la Protection Sociale :

Cette Commission est composée du comité exécutif de l'Union Départementale. Les Commissaires aux Comptes participent si nécessaire aux réunions de cette Commission.

Elle peut être complétée par des personnes qualifiées Sapeur-Pompier ou non.

Attributions :

- Préparation au budget,
- Fixation du prix des cotisations,
- Examen des crédits additionnels, budgétaires ou extra-budgétaires demandés, placement des fonds disponibles, avis sur l'acceptation et l'emploi des dons et legs, examen des cas sociaux.

Les Commissaires aux Comptes vérifient la comptabilité de l'Union en début d'année. Ils rendent compte de leur mission par un rapport circonstancié au Conseil, qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

– Commission de la Formation :

Composition :

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration de l'Union désignés par le Président dont le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Cette Commission est dirigée par un animateur désigné par le Conseil d'Administration de l'Union et autant de délégués que nécessaires pour assurer la bonne marche de la formation dans tous les Corps de Sapeurs-Pompiers, sous le contrôle de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours. Cette Commission en accord avec le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours répartit les fonds alloués par le Conseil Général.

– Commission sportive et des manifestations

Composition :

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration de l'Union Départementale et des délégués pris hors du Conseil. L'Officier des sports de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours en est membre de droit. Cette Commission est dirigée par un animateur désigné par le Conseil d'Administrateur de l'Union Départementale.

Attributions :

- Organisation des manifestations sportives et autres,
- Nomination des responsables, affectation des contrôleurs,
- Résultats des concours, récompenses,
- Étude des règlements des challenges, des parcours sportifs.

Le calendrier des manifestations sportives et autres sera soumis à l'approbation du Comité exécutif de l'Union.

Les résultats sont mentionnés dans un rapport détaillé, annoncés au Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette Commission est dirigée par un animateur désigné par le Conseil d'Administration.

– Composition du Journal "Le Sapeur-Pompier de l'Isère"

Composition :

- Le Président de l'Union est directeur de la publication,
- Elle est composée des membres du comité exécutif de l'Union et autant de membres que nécessaires, pris au sein ou hors du Conseil d'Administration,
- Chaque Corps peut faire parvenir des articles sur quel que sujet que ce soit afin de faire un journal clair et attrayant.

Commission Jeunes Sapeurs-Pompiers :

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration de l'Union désignés par le Président ainsi que des délégués pris hors du Conseil.

Cette Commission est dirigée par un animateur désigné par le Conseil d'Administration de l'Union. Elle organise ses manifestations officielles sur un calendrier qui doit être soumis à l'approbation du comité exécutif.

Commission des Anciens Sapeurs-Pompiers *Composition :*

Cette Commission est composée par les membres honoraires du Conseil d'Administration.

Elle a pour mission de favoriser le regroupement des Anciens Sapeurs-Pompiers qui le souhaitent.

ARTICLE 10

Frais de déplacement

Les fonctions d'Administrateur sont gratuites. Toutefois, des frais de déplacement pourront être alloués sur présentation de justificatifs. Pour les indemnités kilométriques un barème est fixé par le Conseil d'Administration en début d'année.

Toutefois, aucune indemnité ne pourra être demandée pour des déplacements motivés par des réunions de Conseil d'Administration, de bureau, du comité exécutif ou des commissions de l'Union Départementale.

CHAPITRE III

ARTICLE 11

Obligation des unionistes

Les Membres de l'Union paient une cotisation annuelle proposée par le Conseil et approuvée par l'Assemblée Générale annuelle.

– Le paiement des cotisations doit intervenir avant le 1^{er} mars de chaque année, tout retard entraîne la perte des droits et avantages accordés par l'Union.

– Ces mesures ne concernent en aucun cas les adhésions faites en cours d'année.

Les 32 membres du Conseil d'Administration se répartissent ainsi :

Secteur	Centre de Secours	Corps de 1 ^{re} Intervention	Total
I GRENOBLE	7	4	11
II RIVES-VOIRON	5	3	8
III BOURGOIN JALLIEU	5	3	8
IV VIENNE	3	2	5

Ils sont renouvelables par quart tous les ans selon le schéma ci-après :

	Grenoble	Rives-Voiron	Bourgoin-Jallieu	Vienne
Série A	2 C.S.	2 C.S.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.
Série B	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S.
Série C	1 C.S. + 2 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.	1 C.P.I.
Série D	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.P.I.

Pour la préparation des élections, les candidatures seront sollicitées par le Vice-Président du secteur par courrier adressé un mois avant la réunion à tous les Chefs de Corps.

Les candidatures devront parvenir au plus tard une semaine avant la date de la réunion du secteur.

Pour le vote, la majorité absolue est obligatoire au 1^{er} tour, la majorité relative au suivant, chaque catégorie (C.S et C.S.P. - C.P.I.) votant pour les candidats de sa catégorie. Les candidats appartenant à la D.D.S.I.S. peuvent se présenter dans le secteur de

ARTICLE 12

Emblème

L'Union possède un drapeau du modèle réglementaire. La garde en est assurée par les responsables du Corps de Sapeurs-Pompiers qui l'a pris en charge.

Le drapeau est remis, lors du Congrès, aux responsables du Corps de Sapeurs-Pompiers organisateur.

La garde du drapeau est constituée par le porteur-drapeau et cinq adjoints désignés par le Chef de Corps responsable de la garde.

Le Président ou un Vice-Président accompagne toujours le drapeau.

L'achat du drapeau incombe à l'Union.

ARTICLE 13

Droit au Drapeau

– décès en mission réglementaire de Sapeurs-Pompiers,

– selon la décision du Comité Exécutif de l'Union.

CHAPITRE IV

ARTICLE 14

Élection des administrateurs

Le département de l'Isère est divisé en quatre secteurs correspondant aux différents secteurs d'inspection.

Chaque secteur élit au cours d'une réunion qui doit avoir lieu obligatoirement au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale ses représentants au scrutin secret et à la majorité relative au deuxième tour. Chaque Corps ne dispose que d'une seule voix. Le Chef de Corps s'il ne peut être présent peut donner procuration écrite soit à son Adjoint soit à un autre Chef de Corps de Sapeurs-Pompiers.

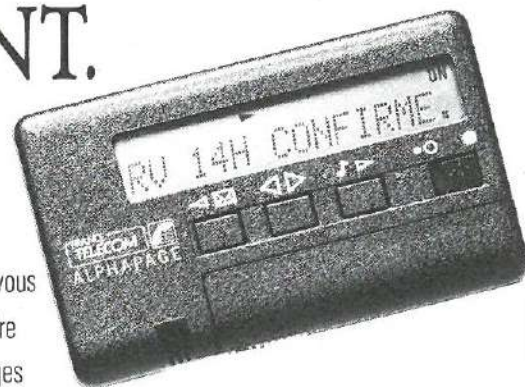
leur choix dans la catégorie C.S. Les élus prennent leurs fonctions après l'Assemblée Générale en cours.

Le présent Règlement Intérieur a été adopté sur proposition du Conseil d'Administration. ■

ALPHAPAGE POUR RESTER AU COURANT TOUT EN BOUGEANT.

Les agences commerciales FRANCE TELECOM vous proposent sur Grenoble et sa région le service de radiomessagerie ALPHAPAGE.

ALPHAPAGE, c'est un petit récepteur de poche pour rester au courant tout en bougeant. Avec ALPHAPAGE TEXTE, on peut vous joindre par Minitel et vous adresser des messages en toutes lettres qui viennent s'afficher sur votre récepteur. Vous pouvez aussi choisir ALPHAPAGE 15 pour recevoir des messages chiffrés ou ALPHAPAGE BIP qui émet un signal quand on vous cherche.



Pour vous abonner ou vous renseigner, adressez-vous à votre agence commerciale FRANCE TELECOM habituelle.
GRENOBLE - TÉL. 05.05.38.38 BOURGOIN-JALLIEU - TÉL. 05.43.14.14

UN NOUVEAU SERVICE DE RADIOMESSAGERIE

FRANCE
TELECOM



treficable
PIRELLI

TREFICABLE PIRELLI produit tous types de câbles pour transporter l'énergie et la communication.

POUR VOS INSTALLATIONS NOUVELLES il est préférable d'utiliser dès la conception des câbles conçus pour :

- Soit ne pas propager la flamme
- soit ne pas propager l'incendie
- soit résister au feu
- soit ne pas créer de nuisance en cas de combustion.

CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES DE TRÉFICABLE PIRELLI

- pour les câbles d'énergie : (1) 43.97.55.00
- pour les câbles de télécommunications : 72.02.52.00
- pour les câbles spéciaux : (1) 34.23.60.00

ILS TROUVERONT LA BONNE SOLUTION. Celle-ci peut s'appeler "ACOTOX"® marque déposée de TREFICABLE PIRELLI pour les câbles **SANS HALOGENES.**

GROUPE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Usine de Chavanoz - B.P. 72 - 38230 Pont-de-Cheruy

L'Œuvre des Pupilles

Depuis plus de 60 ans, l'Œuvre des Pupilles s'est donné pour mission de venir en aide aux enfants des Sapeurs-Pompiers décédés en service commandé, par le versement de subventions dont vous trouverez ci-après les montants prévus pour 1989.

Il a semblé aux dirigeants de l'Œuvre des Pupilles (O.D.P.) qu'il fallait envisager d'aller un peu plus loin en privilégiant la solidarité envers les plus démunis tout en maintenant pour tous les subventions actuellement accordées.

Plusieurs observations viennent à l'esprit :

- Les Sapeurs-Pompiers décédés sont cités à l'ordre de la nation. Aujourd'hui, c'est la procédure la plus fréquente. Mais durera-t-elle ?

Dans ce cas précis, avec la pension de reversion à 100 % on peut considérer que la situation matérielle n'est pas trop dramatique.

- Les Sapeurs-Pompiers décédés ont une ancienneté importante (au moins 10 ans) là aussi avec l'assimilation des volontaires aux professionnels la situation est en général, sauf exception et il y en a, pas trop catastrophique.

- Les Sapeurs-Pompiers décédés ont peu d'ancienneté (moins de 10 ans) ce qui dans beaucoup de cas s'accompagne d'enfants en très bas âge. La situation, surtout si la veuve ne travaille pas, est alors catastrophique.

QU'ENVISAGE L'ŒUVRE ?

1°) La création d'un C.F.I. (Complément Familial d'Indemnisation) pour toutes les veuves dont les revenus sont inférieurs au S.M.I.G. Ce complément différentiel est versé jusqu'au 24^e anniversaire du dernier enfant et bien entendu sur justificatif du revenu familial.

2°) La création d'un fonds d'action sociale, pour versement aux plus démunis, d'allocations diverses :

- Allocation de rentrée scolaire.
- Aide à l'habillement.
- Aide au chauffage, etc...

3°) La poursuite de l'aide aux Jeunes à la recherche d'emploi. Actuellement seule la recherche du premier emploi est aidé jusqu'au Service Militaire. Il serait envisagé de verser une allocation aux chômeurs de moins de 24 ans à l'exception de la période du Service Militaire.

4°) L'amélioration des allocations pour études supérieures avec en contrepartie adoption de critères précis de définition des études supérieures et des moyens de contrôle de celles-ci.

COMMENT LE FAIRE ?

Il est évident que les revenus actuels de l'Œuvre des Pupilles ne permettent pas et loin de là, même par la compression

extrême des frais généraux, de financer un tel programme. Enfin, il est de plus en plus clair que les ressources basées uniquement sur la charité (quêtes, etc...) sont aléatoires.

C'est pourquoi, votre Président vous lance à tous un appel à la générosité.

Les ambitions de l'Œuvre doivent se concrétiser. Les projets envisagés doivent se réaliser. Nous devons même aller au delà. Tous les jours, certains de nos camarades décèdent par maladie ou accident sans relation avec le service, (cancers, accidents cardiaques, etc...). Ils laissent parfois une famille dans une situation encore plus critique qu'en cas de décès en service commandé. Ils font partie de notre famille et nous nous devons de les aider.

Pour cela, aidez-nous. Savez-vous que beaucoup de secours pourraient être envisagés si chaque Sapeur-Pompier Français donnait une simple vacation par an. Savez-vous que cette vacation représente moins de 9 centimes par jour.

Sapeurs-Pompiers de l'Isère, faites parvenir vos dons à notre Secrétariat, Caserne des Sapeurs-Pompiers à Rives.

Je compte sur vous et vous en remercie. ■

Lieutenant-Colonel
Honoraire BLANC



Un geste à souligner

Le samedi 18 décembre 1988, à l'issue des festivités de l'arbre de Noël, qui ont eu lieu dans la salle polyvalente Jean MONIN, la municipalité de Chavanoz a organisé une cérémonie officielle à l'occasion d'une remise de chèque à M. Philippe GARCIA, fils d'un Sapeur-Pompier bénévole, décédé en "service commandé", à Gigean, le 17 novembre 1985.

En présence du Conseiller Régional, Monsieur Jean MONIN, Maire de la commune,

qui souhaitait la bienvenue à la famille GARCIA, originaire de Sète, récemment arrivée à Chavanoz et de M. Gérard DEZEMPT, Conseiller Général, Maire de Charvieu-Chavagneux, qui fit l'éloge des Sapeurs-Pompiers disponibles en toutes circonstances, le Lieutenant-Colonel Eugène BLANC, Vice-Président de l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers, rappelait lors de sa brève allocution les circonstances de l'accident et il rappela l'action de l'Œuvre des Pupilles qui essaie toujours d'améliorer

l'aide apportée aux familles victimes de tels drames.

Pour conclure, le Lieutenant-Colonel Eugène BLANC, remettait un chèque de 20.000 francs à M. Philippe GARCIA, très touché par ce geste de solidarité.

Assistaient également à la cérémonie le "Chef" du Centre de Secours de Pont-de-Cheruy, le Lieutenant Georges BOYER, le Sergent Georges POIZAT, Chef de Corps de Chavanoz. ■

DÉCOUVREZ UN TALENT FOU!



L'EXPRESSION DU TALENT POUR LA NOUVELLE PEUGEOT 405. C'EST LE RAFFINEMENT DE L'INTÉRIEUR. LA NOBLESSE DU MOTEUR. LA PURETÉ DES LIGNES. L'ESPRIT D'INNOVATION. À DÉCOUVRIR DÈS AUJOURD'HUI.

HCM



MODÈLE PRÉSENTÉ: 1600i 16V 16V JANTES ALLIAGE LÉGER EN OPTION

CHASSE-SUR-RHÔNE
38100 - 01 38 51 11 11

BERNARD s.a.

237, cours de la Libération
GRENOBLE - Tél. 76 09 43 54

PEUGEOT 405

Peugeot Talbot Bernard
L'équipe qui gagne

votre concessionnaire PEUGEOT TALBOT



RECORD

hypermarché



CHASSE-SUR-RHÔNE

Sortie A7 - C.D. 4



24 H / 24

Œuvre des Pupilles

des Sapeurs-Pompiers Français

A) Montant des allocations versées à compter du 1^{er} janvier 1989

Catégorie des bénéficiaires et nature des allocations	Taux trimestriels 1987	Taux trimestriels 1988	Taux trimestriels 1989
• Allocations d'ENTRETIEN pour les enfants âgés de 0 à 5 ans	1 850 F	1 940 F	2 000 F
• Allocations d'ÉTUDES PRIMAIRES du C.P. au CM2	2 100 F	2 200 F	2 500 F
Allocations d'ÉTUDES SECONDAIRES de la 6 ^e à la Terminale ou apprentissage	2 500 F	2 700 F	3 100 F
- Ces trois catégories bénéficient d'une allocation annuelle :			
Étrennes	500 F	500 F	500 F
Vacances	500 F	500 F	500 F
Sur présentation du certificat de scolarité			
• Allocations d'ÉTUDES SUPÉRIEURES ou formation professionnelle après le BAC (3 trimestres)(maximum 24 ans) Certificat d'inscription en Faculté et tous les 3 mois, certificat d'assiduité aux cours.	3 000 F	3 150 F	3 500 F
SERVICE NATIONAL - Certificat de Présence au Corps	1 350 F	1 500 F	1 500 F

B) Prime unique d'établissement - Fiche d'État Civil

Catégorie des bénéficiaires et nature des allocations	Taux trimestriels 1987	Taux trimestriels 1988	Taux trimestriels 1989
PRIME D'ÉTABLISSEMENT			
Catégorie des bénéficiaires			
- Versement à l'âge de 24 ans,	20 000 F	20 000 F	21 000 F
- ou à la date du Mariage,			
- en situation de mère ou de père célibataire.			
Nota : Les sommes versées pour les Études Supérieures ou la formation professionnelle sont déduites de la prime d'établissement.			

C) Secours immédiat lors du décès du Sapeur-Pompier

Catégorie des bénéficiaires et nature des allocations	Taux trimestriels 1987	Taux trimestriels 1988	Taux trimestriels 1989
- Secours unique à la veuve	7 000 F	7 000 F	7 000 F
- Secours unique à chaque orphelin	750 F	750 F	750 F

D) Secours exceptionnels aux jeunes en fin de scolarité et sans emploi (sur fiche d'inscription à l'A.N.P.E. tous les 3 mois)

Par trimestre : 1 500 F - la 1^{re} année (2 trimestres)
1 000 F - la 2^e année (4 trimestres)
750 F - la 3^e année (4 trimestres)

Suppression en cas d'insertion dans la vie professionnelle.

SIRA sarp industries/rhône-alpes

*Centre agréé de traitement collectif
conventionné par
les Agences de BASSINS*

DÉCHETS INDUSTRIELS LIQUIDES

38670 CHASSE-SUR-RHÔNE

**AU SERVICE DES PERSONNES ÂGÉES,
ISOLÉES, HANDICAPÉES**

T É L É A L A R M
La sécurité personnelle à domicile

- 24 h sur 24, un service d'entraide et de secours
- appel automatique du centre d'écoute
- dialogue par système d'interphonie
- déclenchement immédiat de l'intervention
- en service depuis octobre 1986
- plus de 500 abonnés reliés au centre de secours
des pompiers de Grenoble

ISÈRE TÉLÉALARME

25, avenue de Constantine - 38100 Grenoble
Renseignements : M. Pasquier - Tél. : 76 22 60 36

C.P.I. St-Georges-d'Espéranche

Invitation

Profitant de la parution n° 1, du Journal des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, notre Corps de Première Intervention de Saint-

Georges-d'Espéranche, à l'honneur et le plaisir de vous inviter au Congrès Départemental, le dimanche 25 juin.

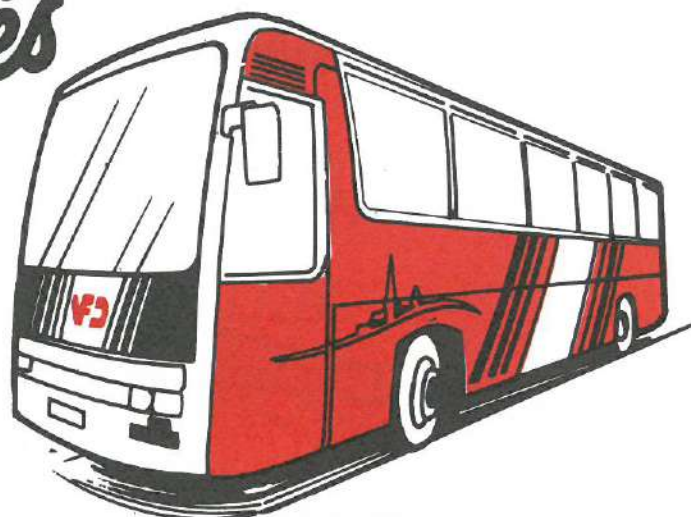


Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer très nombreux afin que cette journée, placée sous le signe de l'amitié soit riche en informations, en projets et en échanges, permettant à chacune de nos équipes, pro-

fessionnelles, Volontaires ou Bénévoles, d'avoir la possibilité d'assurer d'une façon toujours plus efficace la sécurité dans nos villes et nos villages.

LE GRAND SERVICE

*200 localités
desservies
en Isère*



20, Boulevard Agutte Sembat
38000 GRENOBLE
76 47 73 08



RHÔNE-POULENC CHIMIE

Usine du Pont-de-Claix

**Plus de 2000 emplois.
Des productions diversifiées tournées
vers les marchés stratégiques.**

*Investissements, modernité,
développement de nouveaux procédés,
formation des hommes,
sécurité des personnes et des installations,
protection de l'environnement,
transparence et clarté en matière d'information
sont les préoccupations constantes du site.*



RHÔNE-POULENC

Usine du Pont-de-Claix - 38800 LE PONT-DE-CLAIX - Tél. : 76.69.50.00

Promotions - Nominations

Lieutenant-Colonel Honoraire

Eugène BLANC, Inspecteur Adjoint au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Capitaine Honoraire

Georges GUIGUET, Centre de Première Intervention de La Terrasse,

Clément MALLÉN, Centre de Première Intervention de Saint-Antoine,

Jean-Pierre RUYNAT, Centre de Première Intervention de Livet-et-Gavet.

Lieutenant Honoraire

Jean COUTURIER, Centre de Secours de la Côte-Saint-André,

Paul PERRAS, Centre de Première Intervention d'Eybens.

Nomination Capitaine

Gérard BRUNEL, Centre de Secours de Saint-Martin d'Hères,

Raymond MARION, Centre de Secours Principal de Bourgoin Jallieu.

Nomination Capitaine-Médecin

Pierre ANDRÉANI, Centre de Secours de Tullins,
Marina BAMBINI-GARNIER, Centre de Première Intervention de Luzinay,

Yves COSENTINO, Centre de Secours de Saint-Jean-de-Bourmay,

Franck EYMARD-VERNAIN, Centre de Secours de Saint-Laurent-du-Pont,

Philippe FORTIER, Centre de Première Intervention de Saint-Martin-d'Uriage,

Frédéric KLIMINE, Centre de Première Intervention de Brezins,

Marc KOCH, Centre de Première Intervention de Saint-Pierre-de-Chartreuse,

Frédéric MICHEL, Centre de Première Intervention de Vaulnaveys-le-Bas,

Catherine VERMOREL, Centre de Première Intervention de Goncelin.

Nomination Pharmacien-Capitaine

Bernard HOT-MARCHAND, Centre de Secours de La Mure,

René PROST, Centre de Secours de Moirans,

Lydie RULLIER, Centre de Secours de Morestel.

Nomination Lieutenant

Gilles CARLIN, Centre de Secours de Vinay,

Joseph CARTIER-MILLON, Centre de Première Intervention de Les Adrets,

Gérard GIROUTRU, Centre de Première Intervention de Meylan,

Jean-Paul JOCTEUR, Centre de Secours Principal de Bourgoin-Jallieu,

Henri QUAIX, Centre de Secours Intégré de Corenc,

Claude SPERONE, Centre de Secours de Le Touvet,

Gilles THELLIER, Centre de Secours de Saint-Laurent-du-Pont.

Nomination Sous-Lieutenant

Michel BELLUE, Centre de Secours Principal de Vienne,

Lucien CARRON, Centre de Secours d'Allevard,

Robert COQUET, Centre de Secours de Villard-Bonnot,

André GIORDANO, Centre de Première Intervention de Vaulnaveys-le-Bas,

Daniel MASSOT, Centre de Première Intervention de Laval,

Pierre MOLARD, Centre de Secours de Pontcharra,

Bernard PAPET, Centre de Première Intervention de Saint-Hilaire-du-Touvet,

Christian PELLET, Centre de Première Intervention de La Verpillière,

Antoine PUCHE, Centre de Première Intervention de Bernin,

Régis QUERENET, Centre de Première Intervention de Four,

Camille ROYET, Centre de Secours de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs,

Amédée SOLLIER, Centre de Première Intervention de Saint-Étienne-de-Crossey.

Nomination Chefs de Corps

Lieutenant Gilbert PIQUET, Centre de Première Intervention de l'Isle-d'Abeau,

Sous-Lieutenant Claude DUPORT, Centre de Première Intervention de Fitialieu,

Sous-Lieutenant Jules GIULIANOTTI, Centre de Première Intervention de Livet-et-Gavet,

Sous-Lieutenant Gilbert MOLLION, Centre de Première Intervention de La Terrasse,

Sous-Lieutenant Jacques PERRIN, Centre de Secours de Morestel,

Adjudant-Chef Georges PICARD, Centre de Première Intervention de Saint-Nicolas-Macherin,

Adjudant-Chef Pierre PIEMONTESE, Centre de Première Intervention de Voreppe,

Adjudant-Chef Claude ROMET, Centre de Première Intervention de Charavines,

Adjudant Bernard BROCHON, Centre de Première Intervention de Saint-Antoine,

Adjudant Gérard DAVID, Centre de Première Intervention de Tignieu-Jamezieu,

Adjudant Paul FÉLIX, Centre de Première Intervention de Le Grand-Lemps,

Sergent-Chef Henri NOZET, Centre de Première Intervention de Saint-Christophe-sur-Guier,

Sergent Bruno PERRIER, Centre de Première Intervention de Corbelin. ■

Un homme, une carrière...

Le Chef de Bataillon, Eugène BLANC

**accède à l'honorariat,
après 40 ans d'activités au service de la collectivité.**

Le 22 octobre 1988, la salle du gymnase de Moirans servait de cadre, où se déroulaient les Travaux du Congrès de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère en présence de 300 participants.

Le Commandant Eugène BLANC, Président, déclarait ouverte l'Assemblée Générale, et demandait aux congressistes d'observer une minute de recueillement pour saluer la mémoire des "Soldats du feu", qui depuis le dernier Congrès de l'Union en 1987 à la Murette sont décédés.

Après lecture du rapport moral par le Lieutenant CROIZAT, et financier, par le Capitaine BRUNEL, Monsieur MILLET, Expert-Comptable agréé, commentait le compte des résultats 1987.

HONNEUR AU PRÉSIDENT

Cinq personnalités devaient prendre la parole pour remercier les Sapeurs-Pompiers et honorer leur Président, M. MONNERET, Maire de Moirans, après avoir confié qu'il était particulièrement heureux de recevoir les Sapeurs-Pompiers dans sa commune, sentiment qu'il partage avec tous les élus communaux et la population, tenait à saluer l'homme de cœur, de courage et de conviction qu'est le Commandant BLANC, un grand artisan de la sécurité civile.

M. Robert VEYRET, Conseiller Général, Maire de Saint-Jean-de-Moirans, rappelait qu'il était toujours heureux de partager avec ses amis Sapeurs-Pompiers des moments comme celui-ci. Il félicitait le Commandant BLANC pour son inlassable activité au sein

d'une discipline qui s'enorgueillit, à juste titre, de posséder des hommes de cette dimension.

Le Commandant BLANC, après avoir rappelé les faits importants de ses quarante ans de carrière, renouvelait au Préfet et au Président du Conseil Général, l'assurance du dévouement de tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère, disant que celui qui quitte le service aujourd'hui, même si avec l'Union Départementale il en garde une parcelle, a été un homme heureux car il a bénéficié de l'amitié des autres.

M. Alain CARIGNON, Président du Conseil Général, disait la fierté et la reconnaissance du département à l'égard des Sapeurs-Pompiers et rendait un hommage tout particulier au Commandant BLANC, le Président qui, à l'heure où il prend une retraite bien méritée, accède à l'honorariat.

Pour cette promotion et pour sa carrière exemplaire, il lui adresse toutes ses félicitations.

M. Jean-Paul PROUST, Préfet de l'Isère exprimait tout le plaisir qu'il avait d'assister à cette Assemblée Générale et félicitait tous ceux qui concourent avec courage et dévouement à leur importante mission. Il rendait hommage au Commandant BLANC, exemple même de ces hommes dévoués qui font toujours plus que ce qu'on attend d'eux. Avec ses félicitations au Commandant BLANC, il disait un grand merci aux Sapeurs-Pompiers.

Parmi les personnalités autres celles déjà citées, nous avons noté : M. PERES, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de l'Isère, M. COLOMBIER, député, les Conseillers Généraux MM. CHAIZE, HANNOUIN, DEZEMPTÉ, les Lieutenants-Colonels POURCEAU et PAILLOT, etc...



Le Chef de Bataillon E. BLANC

Président de l'Union Départementale promu au grade de Lieutenant-Colonel

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 23 novembre 1988

Le Ministre de l'Intérieur,

VU le code des communes, livre III, titre V et notamment l'article R. 352-58;

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 1972 nommant M. Eugène BLANC au grade de Chef de Bataillon de Sapeurs-Pompiers Volontaires à compter du 1^{er} octobre 1972;

Sur proposition du Préfet de l'Isère,

ARRÊTE

Article 1^{er} – M. Eugène BLANC est nommé Lieutenant-Colonel honoraire de Sapeurs-Pompiers Volontaires à compter du 1^{er} novembre 1988, date de sa cessation d'activité pour limite d'âge.

Article 2 – Cette nomination confère à l'intéressé le droit à l'appellation et au port des insignes de Lieutenant-Colonel de Sapeurs-Pompiers.

Article 3 – Le Préfet de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 novembre 1988

POUR AMPLIATION
L'Administrateur Civil, Chef du Bureau
des Personnels Spécialisés de la
Sécurité Civile
Louis ASSO

Pour le Ministre de l'Intérieur
et par délégation,
Le Directeur de La Sécurité Civile
Philippe DESLANDES



Banque de l'Economie

Rhodanienne

**Financement
des entreprises**

Crédits aux particuliers

Placements personnalisés

Bourse - Change

AGENCE DE VIENNE

38202 VIENNE - 14, cours Brillier - Tél. : 74.85.01.25

Le département de l'Isère

Situé au cœur de la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et son Chef-Lieu Grenoble sont en relation étroite et directe avec les grandes Métropoles Françaises et Européennes de l'Industrie, du Commerce, des Finances et du Tourisme, et de ce fait, participent totalement au formidable dynamisme qui anime l'ensemble de la Région.

Mais l'Isère, creuset des technologies les plus avancées, se trouve aussi, et au plus haut degré, confronté aux risques technologiques et naturels majeurs :

- couloir de la chimie,
- centrales nucléaires,
- barrages hydroélectriques,
- voies de communication diversifiées, ...

Les Services d'Incendie et la Direction Départementale de l'Isère, savent pouvoir compter avec le concours du Conseil Général et des Collectivités Locales, pour apporter des solutions efficaces et modernes en matière d'Organisation Opérationnelle.

Pour l'accomplissement des missions administratives et opérationnelles qui lui sont dévolues, la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours dispose d'un effectif qui se répartit comme suit :

- 1 Lieutenant-Colonel Directeur,
- 17 Sapeurs-Pompiers Professionnels,
- 6 Agents Civils du Service Départemental d'Incendie,
- 8 Agents Civils du Cadre Départemental.

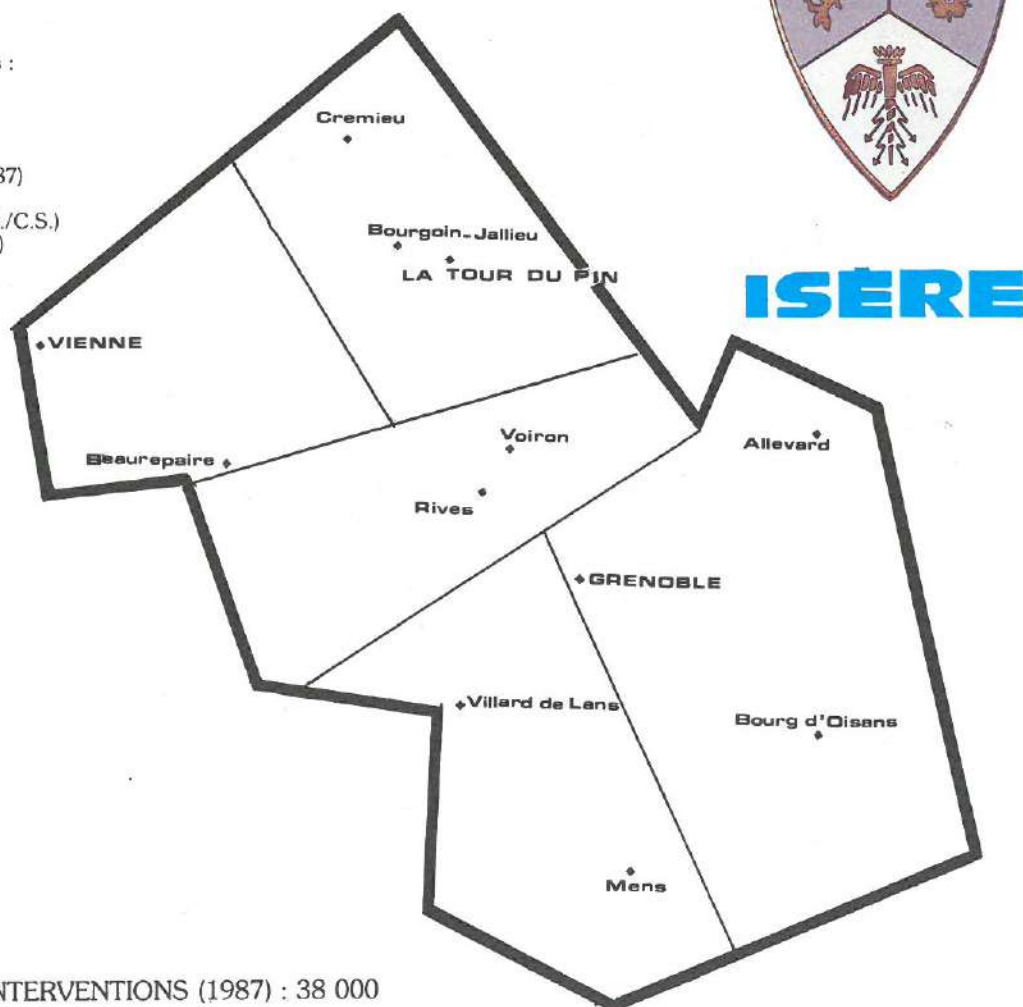
L'ISÈRE EN CHIFFRES

7.474 km²

- 969.259 habitants au 1^{er} janvier 1988
- 3 arrondissements (GRENOBLE - VIENNE - LA TOUR DU PIN)
- 50 Cantons
- 533 communes

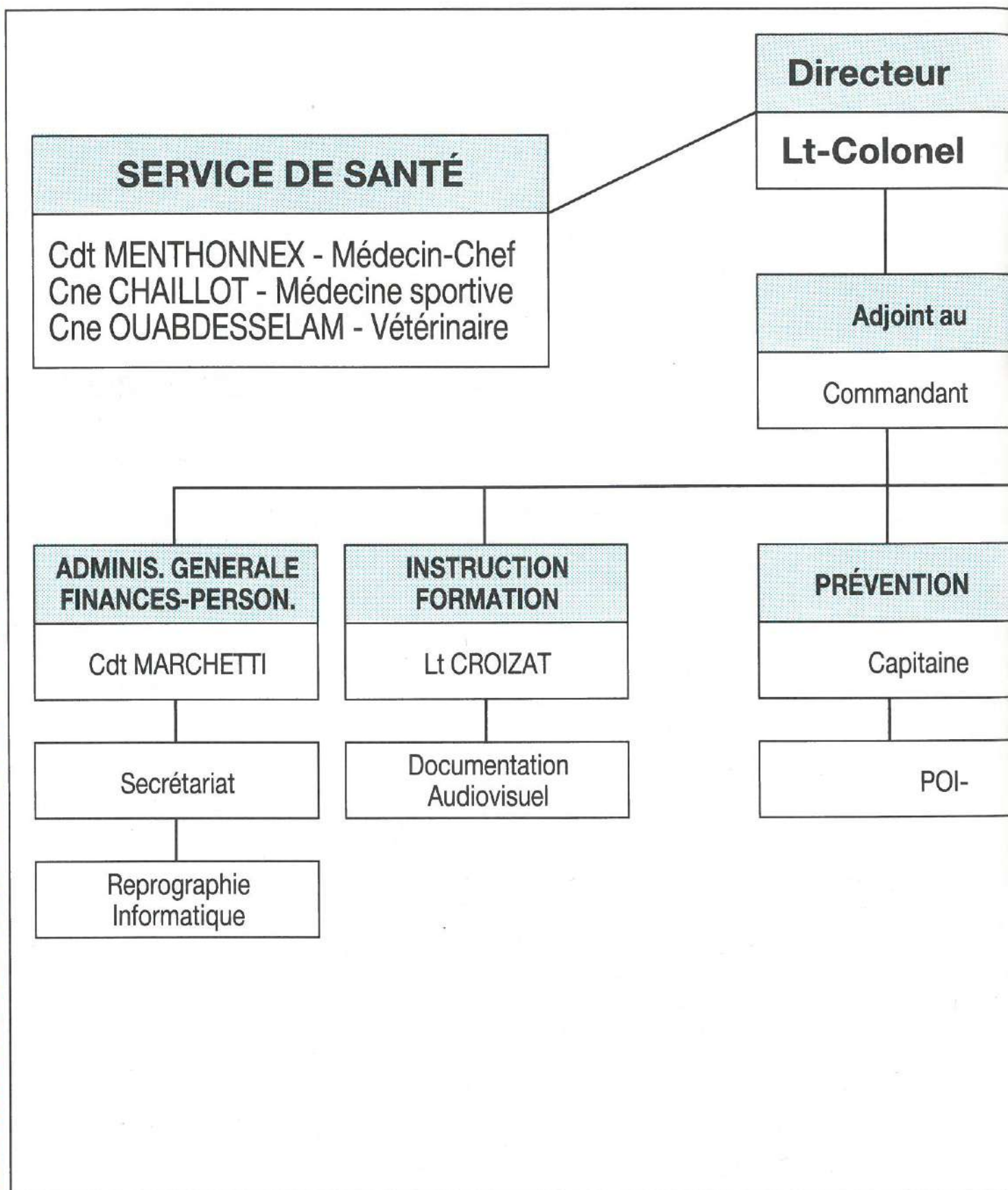
- Centres de Secours :
4 C.S.P.
41 C.S.
160 C.P.I.

- Effectifs (au 31.12.87)
255 S.P.P.
1489 S.P.V. (C.S.P./C.S.)
3048 S.P.V. (C.P.I.)
68 Médecins S.P.
1 Vétérinaire
Capitaine



- NOMBRE D'INTERVENTIONS (1987) : 38 000

O r g a n i g r a m m e



de la D. D. S. I. S.

Départemental

POURCEAU

Directeur

MARCHETTI

PRÉVISION

COLOMBINO

PPI

INSPECTEURS ADJOINTS AU DIRECTEUR

Lt-Colonel PAILLOT

Cdt GUILLERMINET

Cne LANGLAIS

-

Cne MATHIEU

BUREAU OPÉRATIONS

SERVICES TECHNIQUES

Cne BACHIMONT

CODIS 38

Transmissions

Equipes spécialisées

CMIR - CMIC

PLONGEE

GRIMP

Secours Montagne

ECIR

Equipes Cynophiles

Atelier mécanique

Magasin

Casernement

Pour gérer (au mieux)
vos responsabilités...

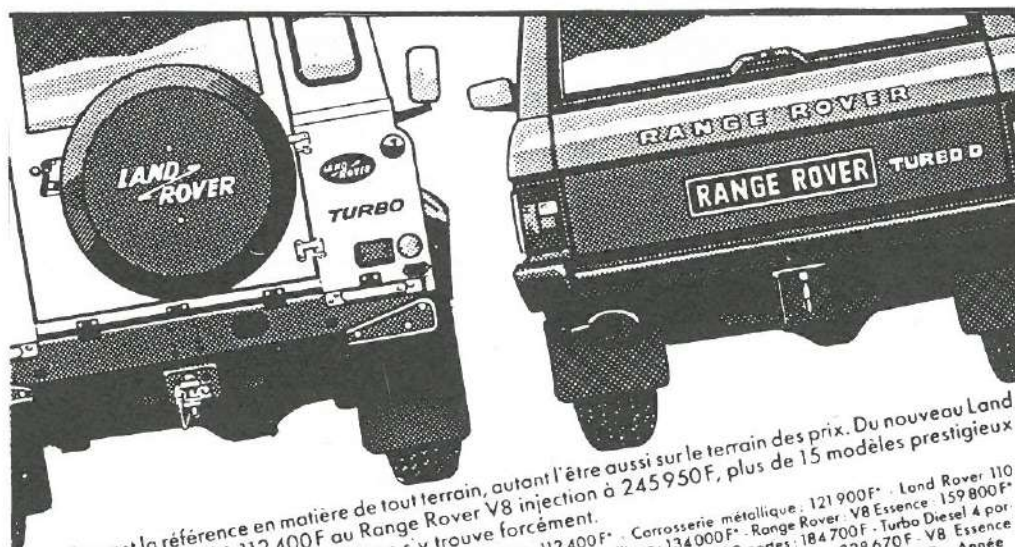


**Contrôle
et Prévention**

1.500 personnes - 60 Centres en France

Agence de Grenoble : 63, avenue de Poizat
38320 EYBENS - Tél. : 76.24.00.26

- CONTROLE DE LA CONSTRUCTION NEUVE
- VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SÉCURITÉ
- CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS
- PRÉVENTION DES ACCIDENTS
- BILAN DE SANTÉ DES IMMEUBLES
- CONTROLE DES INSTALLATIONS
- PRÉVENTION DES INCENDIES
- ASSURANCE DE LA QUALITÉ
- CONTROLE DE LA POLLUTION
- SÉCURITÉ INFORMATIQUE
- FORMATION - SÉLECTION



Quand on est la référence en matière de tout terrain, autant l'être aussi sur le terrain des prix. Du nouveau Land Rover 90 Turbo Diesel à 112 400F au Range Rover V8 injection à 245 950F, plus de 15 modèles prestigieux vous sont proposés. Le 4x4 de vos rêves s'y trouve forcément.

Land Rover 90 Turbo Diesel: 137 500F*
 Land Rover 90 Turbo Diesel: 172 900F*
 Land Rover 90 Turbo Diesel: 204 280F*
 Range Rover: 121 900F*
 Range Rover: 134 000F*
 Range Rover: 184 700F*
 Range Rover: 228 670F*
 Range Rover: 245 950F*
 Range Rover: 259 500F*
 Range Rover: 284 700F*
 Range Rover: 328 670F*
 Range Rover: 372 670F*
 Range Rover: 416 670F*
 Range Rover: 460 670F*
 Range Rover: 504 670F*
 Range Rover: 548 670F*
 Range Rover: 592 670F*
 Range Rover: 636 670F*
 Range Rover: 680 670F*
 Range Rover: 724 670F*
 Range Rover: 768 670F*
 Range Rover: 812 670F*
 Range Rover: 856 670F*
 Range Rover: 900 670F*
 Range Rover: 944 670F*
 Range Rover: 988 670F*
 Range Rover: 1032 670F*
 Range Rover: 1076 670F*
 Range Rover: 1120 670F*
 Range Rover: 1164 670F*
 Range Rover: 1208 670F*
 Range Rover: 1252 670F*
 Range Rover: 1296 670F*
 Range Rover: 1340 670F*
 Range Rover: 1384 670F*
 Range Rover: 1428 670F*
 Range Rover: 1472 670F*
 Range Rover: 1516 670F*
 Range Rover: 1560 670F*
 Range Rover: 1604 670F*
 Range Rover: 1648 670F*
 Range Rover: 1692 670F*
 Range Rover: 1736 670F*
 Range Rover: 1780 670F*
 Range Rover: 1824 670F*
 Range Rover: 1868 670F*
 Range Rover: 1912 670F*
 Range Rover: 1956 670F*
 Range Rover: 2000 670F*
 Range Rover: 2044 670F*
 Range Rover: 2088 670F*
 Range Rover: 2132 670F*
 Range Rover: 2176 670F*
 Range Rover: 2220 670F*
 Range Rover: 2264 670F*
 Range Rover: 2308 670F*
 Range Rover: 2352 670F*
 Range Rover: 2396 670F*
 Range Rover: 2440 670F*
 Range Rover: 2484 670F*
 Range Rover: 2528 670F*
 Range Rover: 2572 670F*
 Range Rover: 2616 670F*
 Range Rover: 2660 670F*
 Range Rover: 2704 670F*
 Range Rover: 2748 670F*
 Range Rover: 2792 670F*
 Range Rover: 2836 670F*
 Range Rover: 2880 670F*
 Range Rover: 2924 670F*
 Range Rover: 2968 670F*
 Range Rover: 3012 670F*
 Range Rover: 3056 670F*
 Range Rover: 3100 670F*
 Range Rover: 3144 670F*
 Range Rover: 3188 670F*
 Range Rover: 3232 670F*
 Range Rover: 3276 670F*
 Range Rover: 3320 670F*
 Range Rover: 3364 670F*
 Range Rover: 3408 670F*
 Range Rover: 3452 670F*
 Range Rover: 3496 670F*
 Range Rover: 3540 670F*
 Range Rover: 3584 670F*
 Range Rover: 3628 670F*
 Range Rover: 3672 670F*
 Range Rover: 3716 670F*
 Range Rover: 3760 670F*
 Range Rover: 3804 670F*
 Range Rover: 3848 670F*
 Range Rover: 3892 670F*
 Range Rover: 3936 670F*
 Range Rover: 3980 670F*
 Range Rover: 4024 670F*
 Range Rover: 4068 670F*
 Range Rover: 4112 670F*
 Range Rover: 4156 670F*
 Range Rover: 4200 670F*
 Range Rover: 4244 670F*
 Range Rover: 4288 670F*
 Range Rover: 4332 670F*
 Range Rover: 4376 670F*
 Range Rover: 4420 670F*
 Range Rover: 4464 670F*
 Range Rover: 4508 670F*
 Range Rover: 4552 670F*
 Range Rover: 4596 670F*
 Range Rover: 4640 670F*
 Range Rover: 4684 670F*
 Range Rover: 4728 670F*
 Range Rover: 4772 670F*
 Range Rover: 4816 670F*
 Range Rover: 4860 670F*
 Range Rover: 4904 670F*
 Range Rover: 4948 670F*
 Range Rover: 4992 670F*
 Range Rover: 5036 670F*
 Range Rover: 5080 670F*
 Range Rover: 5124 670F*
 Range Rover: 5168 670F*
 Range Rover: 5212 670F*
 Range Rover: 5256 670F*
 Range Rover: 5300 670F*
 Range Rover: 5344 670F*
 Range Rover: 5388 670F*
 Range Rover: 5432 670F*
 Range Rover: 5476 670F*
 Range Rover: 5520 670F*
 Range Rover: 5564 670F*
 Range Rover: 5608 670F*
 Range Rover: 5652 670F*
 Range Rover: 5696 670F*
 Range Rover: 5740 670F*
 Range Rover: 5784 670F*
 Range Rover: 5828 670F*
 Range Rover: 5872 670F*
 Range Rover: 5916 670F*
 Range Rover: 5960 670F*
 Range Rover: 6004 670F*
 Range Rover: 6048 670F*
 Range Rover: 6092 670F*
 Range Rover: 6136 670F*
 Range Rover: 6180 670F*
 Range Rover: 6224 670F*
 Range Rover: 6268 670F*
 Range Rover: 6312 670F*
 Range Rover: 6356 670F*
 Range Rover: 6400 670F*
 Range Rover: 6444 670F*
 Range Rover: 6488 670F*
 Range Rover: 6532 670F*
 Range Rover: 6576 670F*
 Range Rover: 6620 670F*
 Range Rover: 6664 670F*
 Range Rover: 6708 670F*
 Range Rover: 6752 670F*
 Range Rover: 6796 670F*
 Range Rover: 6840 670F*
 Range Rover: 6884 670F*
 Range Rover: 6928 670F*
 Range Rover: 6972 670F*
 Range Rover: 7016 670F*
 Range Rover: 7060 670F*
 Range Rover: 7104 670F*
 Range Rover: 7148 670F*
 Range Rover: 7192 670F*
 Range Rover: 7236 670F*
 Range Rover: 7280 670F*
 Range Rover: 7324 670F*
 Range Rover: 7368 670F*
 Range Rover: 7412 670F*
 Range Rover: 7456 670F*
 Range Rover: 7500 670F*
 Range Rover: 7544 670F*
 Range Rover: 7588 670F*
 Range Rover: 7632 670F*
 Range Rover: 7676 670F*
 Range Rover: 7720 670F*
 Range Rover: 7764 670F*
 Range Rover: 7808 670F*
 Range Rover: 7852 670F*
 Range Rover: 7896 670F*
 Range Rover: 7940 670F*
 Range Rover: 7984 670F*
 Range Rover: 8028 670F*
 Range Rover: 8072 670F*
 Range Rover: 8116 670F*
 Range Rover: 8160 670F*
 Range Rover: 8204 670F*
 Range Rover: 8248 670F*
 Range Rover: 8292 670F*
 Range Rover: 8336 670F*
 Range Rover: 8380 670F*
 Range Rover: 8424 670F*
 Range Rover: 8468 670F*
 Range Rover: 8512 670F*
 Range Rover: 8556 670F*
 Range Rover: 8600 670F*
 Range Rover: 8644 670F*
 Range Rover: 8688 670F*
 Range Rover: 8732 670F*
 Range Rover: 8776 670F*
 Range Rover: 8820 670F*
 Range Rover: 8864 670F*
 Range Rover: 8908 670F*
 Range Rover: 8952 670F*
 Range Rover: 8996 670F*
 Range Rover: 9040 670F*
 Range Rover: 9084 670F*
 Range Rover: 9128 670F*
 Range Rover: 9172 670F*
 Range Rover: 9216 670F*
 Range Rover: 9260 670F*
 Range Rover: 9304 670F*
 Range Rover: 9348 670F*
 Range Rover: 9392 670F*
 Range Rover: 9436 670F*
 Range Rover: 9480 670F*
 Range Rover: 9524 670F*
 Range Rover: 9568 670F*
 Range Rover: 9612 670F*
 Range Rover: 9656 670F*
 Range Rover: 9700 670F*
 Range Rover: 9744 670F*
 Range Rover: 9788 670F*
 Range Rover: 9832 670F*
 Range Rover: 9876 670F*
 Range Rover: 9920 670F*
 Range Rover: 9964 670F*
 Range Rover: 10008 670F*
 Range Rover: 10052 670F*
 Range Rover: 10096 670F*
 Range Rover: 10140 670F*
 Range Rover: 10184 670F*
 Range Rover: 10228 670F*
 Range Rover: 10272 670F*
 Range Rover: 10316 670F*
 Range Rover: 10360 670F*
 Range Rover: 10404 670F*
 Range Rover: 10448 670F*
 Range Rover: 10492 670F*
 Range Rover: 10536 670F*
 Range Rover: 10580 670F*
 Range Rover: 10624 670F*
 Range Rover: 10668 670F*
 Range Rover: 10712 670F*
 Range Rover: 10756 670F*
 Range Rover: 10800 670F*
 Range Rover: 10844 670F*
 Range Rover: 10888 670F*
 Range Rover: 10932 670F*
 Range Rover: 10976 670F*
 Range Rover: 11020 670F*
 Range Rover: 11064 670F*
 Range Rover: 11108 670F*
 Range Rover: 11152 670F*
 Range Rover: 11196 670F*
 Range Rover: 11240 670F*
 Range Rover: 11284 670F*
 Range Rover: 11328 670F*
 Range Rover: 11372 670F*
 Range Rover: 11416 670F*
 Range Rover: 11460 670F*
 Range Rover: 11504 670F*
 Range Rover: 11548 670F*
 Range Rover: 11592 670F*
 Range Rover: 11636 670F*
 Range Rover: 11680 670F*
 Range Rover: 11724 670F*
 Range Rover: 11768 670F*
 Range Rover: 11812 670F*
 Range Rover: 11856 670F*
 Range Rover: 11900 670F*
 Range Rover: 11944 670F*
 Range Rover: 11988 670F*
 Range Rover: 12032 670F*
 Range Rover: 12076 670F*
 Range Rover: 12120 670F*
 Range Rover: 12164 670F*
 Range Rover: 12208 670F*
 Range Rover: 12252 670F*
 Range Rover: 12296 670F*
 Range Rover: 12340 670F*
 Range Rover: 12384 670F*
 Range Rover: 12428 670F*
 Range Rover: 12472 670F*
 Range Rover: 12516 670F*
 Range Rover: 12560 670F*
 Range Rover: 12604 670F*
 Range Rover: 12648 670F*
 Range Rover: 12692 670F*
 Range Rover: 12736 670F*
 Range Rover: 12780 670F*
 Range Rover: 12824 670F*
 Range Rover: 12868 670F*
 Range Rover: 12912 670F*
 Range Rover: 12956 670F*
 Range Rover: 13000 670F*
 Range Rover: 13044 670F*
 Range Rover: 13088 670F*
 Range Rover: 13132 670F*
 Range Rover: 13176 670F*
 Range Rover: 13220 670F*
 Range Rover: 13264 670F*
 Range Rover: 13308 670F*
 Range Rover: 13352 670F*
 Range Rover: 13396 670F*
 Range Rover: 13440 670F*
 Range Rover: 13484 670F*
 Range Rover: 13528 670F*
 Range Rover: 13572 670F*
 Range Rover: 13616 670F*
 Range Rover: 13660 670F*
 Range Rover: 13704 670F*
 Range Rover: 13748 670F*
 Range Rover: 13792 670F*
 Range Rover: 13836 670F*
 Range Rover: 13880 670F*
 Range Rover: 13924 670F*
 Range Rover: 13968 670F*
 Range Rover: 14012 670F*
 Range Rover: 14056 670F*
 Range Rover: 14100 670F*
 Range Rover: 14144 670F*
 Range Rover: 14188 670F*
 Range Rover: 14232 670F*
 Range Rover: 14276 670F*
 Range Rover: 14320 670F*
 Range Rover: 14364 670F*
 Range Rover: 14408 670F*
 Range Rover: 14452 670F*
 Range Rover: 14496 670F*
 Range Rover: 14540 670F*
 Range Rover: 14584 670F*
 Range Rover: 14628 670F*
 Range Rover: 14672 670F*
 Range Rover: 14716 670F*
 Range Rover: 14760 670F*
 Range Rover: 14804 670F*
 Range Rover: 14848 670F*
 Range Rover: 14892 670F*
 Range Rover: 14936 670F*
 Range Rover: 14980 670F*
 Range Rover: 15024 670F*
 Range Rover: 15068 670F*
 Range Rover: 15112 670F*
 Range Rover: 15156 670F*
 Range Rover: 15200 670F*
 Range Rover: 15244 670F*
 Range Rover: 15288 670F*
 Range Rover: 15332 670F*
 Range Rover: 15376 670F*
 Range Rover: 15420 670F*
 Range Rover: 15464 670F*
 Range Rover: 15508 670F*
 Range Rover: 15552 670F*
 Range Rover: 15596 670F*
 Range Rover: 15640 670F*
 Range Rover: 15684 670F*
 Range Rover: 15728 670F*
 Range Rover: 15772 670F*
 Range Rover: 15816 670F*
 Range Rover: 15860 670F*
 Range Rover: 15904 670F*
 Range Rover: 15948 670F*
 Range Rover: 15992 670F*
 Range Rover: 16036 670F*
 Range Rover: 16080 670F*
 Range Rover: 16124 670F*
 Range Rover: 16168 670F*
 Range Rover: 16212 670F*
 Range Rover: 16256 670F*
 Range Rover: 16300 670F*
 Range Rover: 16344 670F*
 Range Rover: 16388 670F*
 Range Rover: 16432 670F*
 Range Rover: 16476 670F*
 Range Rover: 16520 670F*
 Range Rover: 16564 670F*
 Range Rover: 16608 670F*
 Range Rover: 16652 670F*
 Range Rover: 16696 670F*
 Range Rover: 16740 670F*
 Range Rover: 16784 670F*
 Range Rover: 16828 670F*
 Range Rover: 16872 670F*
 Range Rover: 16916 670F*
 Range Rover: 16960 670F*
 Range Rover: 17004 670F*
 Range Rover: 17048 670F*
 Range Rover: 17092 670F*
 Range Rover: 17136 670F*
 Range Rover: 17180 670F*
 Range Rover: 17224 670F*
 Range Rover: 17268 670F*
 Range Rover: 17312 670F*
 Range Rover: 17356 670F*
 Range Rover: 17400 670F*
 Range Rover: 17444 670F*
 Range Rover: 17488 670F*
 Range Rover: 17532 670F*
 Range Rover: 17576 670F*
 Range Rover: 17620 670F*
 Range Rover: 17664 670F*
 Range Rover: 17708 670F*
 Range Rover: 17752 670F*
 Range Rover: 17796 670F*
 Range Rover: 17840 670F*
 Range Rover: 17884 670F*
 Range Rover: 17928 670F*
 Range Rover: 17972 670F*
 Range Rover: 18016 670F*
 Range Rover: 18060 670F*
 Range Rover: 18104 670F*
 Range Rover: 18148 670F*
 Range Rover: 18192 670F*
 Range Rover: 18236 670F*
 Range Rover: 18280 670F*
 Range Rover: 18324 670F*
 Range Rover: 18368 670F*
 Range Rover: 18412 670F*
 Range Rover: 18456 670F*
 Range Rover: 18500 670F*
 Range Rover: 18544 670F*
 Range Rover: 18588 670F*
 Range Rover: 18632 670F*
 Range Rover: 18676 670F*
 Range Rover: 18720 670F*
 Range Rover: 18764 670F*
 Range Rover: 18808 670F*
 Range Rover: 18852 670F*
 Range Rover: 18896 670F*
 Range Rover: 18940 670F*
 Range Rover: 18984 670F*
 Range Rover: 19028 670F*
 Range Rover: 19072 670F*
 Range Rover: 19116 670F*
 Range Rover: 19160 670F*
 Range Rover: 19204 670F*
 Range Rover: 19248 670F*
 Range Rover: 19292 670F*
 Range Rover: 19336 670F*
 Range Rover: 19380 670F*
 Range Rover: 19424 670F*
 Range Rover: 19468 670F*
 Range Rover: 19512 670F*
 Range Rover: 19556 670F*
 Range Rover: 19600 670F*
 Range Rover: 19644 670F*
 Range Rover: 19688 670F*
 Range Rover: 19732 670F*
 Range Rover: 19776 670F*
 Range Rover: 19820 670F*
 Range Rover: 19864 670F*
 Range Rover: 19908 670F*
 Range Rover: 19952 670F*
 Range Rover: 19996 670F*
 Range Rover: 20040 670F*
 Range Rover: 20084 670F*
 Range Rover: 20128 670F*
 Range Rover: 20172 670F*
 Range Rover: 20216 670F*
 Range Rover: 20260 670F*
 Range Rover: 20304 670F*
 Range Rover: 20348 670F*
 Range Rover: 20392 670F*
 Range Rover: 20436 670F*
 Range Rover: 20480 670F*
 Range Rover: 20524 670F*
 Range Rover: 20568 670F*
 Range Rover: 20612 670F*
 Range Rover: 20656 670F*
 Range Rover: 20700 670F*
 Range Rover: 20744 670F*
 Range Rover: 20788 670F*
 Range Rover: 20832 670F*
 Range Rover: 20876 670F*
 Range Rover: 20920 670F*
 Range Rover: 20964 670F*
 Range Rover: 21008 670F*
 Range Rover: 21052 670F*
 Range Rover: 21096 670F*
 Range Rover: 21140 670F*
 Range Rover: 21184 670F*
 Range Rover: 21228 670F*
 Range Rover: 21272 670F*
 Range Rover: 21316 670F*
 Range Rover: 21360 670F*
 Range Rover: 21404 670F*
 Range Rover: 21448 670F*
 Range Rover: 21492 670F*
 Range Rover: 21536 670F*
 Range Rover: 21580 670F*
 Range Rover: 21624 670F*
 Range Rover: 21668 670F*
 Range Rover: 21712 670F*
 Range Rover: 21756 670F*
 Range Rover: 21800 670F*
 Range Rover: 21844 670F*
 Range Rover: 21888 670F*
 Range Rover: 21932 670F*
 Range Rover: 21976 670F*
 Range Rover: 22020 670F*
 Range Rover: 22064 670F*
 Range Rover: 22108 670F*
 Range Rover: 22152 670F*
 Range Rover: 22196 670F*
 Range Rover: 22240 670F*
 Range Rover: 22284 670F*
 Range Rover: 22328 670F*
 Range Rover: 22372 670F*
 Range Rover: 22416 670F*
 Range Rover: 22460 670F*
 Range Rover: 22504 670F*
 Range Rover: 22548 670F*
 Range Rover: 22592 670F*
 Range Rover: 22636 670F*
 Range Rover: 22680 670F*
 Range Rover: 22724 670F*
 Range Rover: 22768 670F*
 Range Rover: 22812 670F*
 Range Rover: 22856 670F*
 Range Rover: 22900 670F*
 Range Rover: 22944 670F*
 Range Rover: 22988 670F*
 Range Rover: 23032 670F*
 Range Rover: 23076 670F*
 Range Rover: 23120 670F*
 Range Rover: 23164 670F*
 Range Rover: 23208 670F*
 Range Rover: 23252 670F*
 Range Rover: 23296 670F*
 Range Rover: 23340 670F*
 Range Rover: 23384 670F*
 Range Rover: 23428 670F*
 Range Rover: 23472 670F*
 Range Rover: 23516 670F*
 Range Rover: 23560 670F*
 Range Rover: 23604 670F*
 Range Rover: 23648 670F*
 Range Rover: 23692 670F*
 Range Rover: 23736 670F*
 Range Rover: 23780 670F*
 Range Rover: 23824 670F*
 Range Rover: 23868 670F*
 Range Rover: 23912 670F*
 Range Rover: 23956 670F*
 Range Rover: 24000 670F*
 Range Rover: 24044 670F*
 Range Rover: 24088 670F*
 Range Rover: 24132 670F*
 Range Rover: 24176 670F*
 Range Rover: 24220 670F*
 Range Rover: 24264 670F*
 Range Rover: 24308 670F*
 Range Rover: 24352 670F*
 Range Rover: 24396 670F*
 Range Rover: 24440 670F*
 Range Rover: 24484 670F*
 Range Rover: 24528 670F*
 Range Rover: 24572 670F*
 Range Rover: 24616 670F*
 Range Rover: 24660 670F*
 Range Rover: 24704 670F*
 Range Rover: 24748 670F*
 Range Rover: 24792 670F*
 Range Rover: 24836 670F*
 Range Rover: 24880 670F*
 Range Rover: 24924 670F*
 Range Rover: 24968 670F*
 Range Rover: 25012 670F*
 Range Rover: 25056 670F*
 Range Rover: 25100 670F*
 Range Rover: 25144 670F*
 Range Rover: 25188 670F*
 Range Rover: 25232 670F*
 Range Rover: 25276 670F*
 Range Rover: 25320 670F*
 Range Rover: 25364 670F*
 Range Rover: 25408 670F*
 Range Rover: 25452 670F*
 Range Rover: 25496 670F*
 Range Rover: 25540 670F*
 Range Rover: 25584 670F*
 Range Rover: 25628 670F*
 Range Rover: 25672 670F*
 Range Rover: 25716 670F*
 Range Rover: 25760 670F*
 Range Rover: 25804 670F*
 Range Rover: 25848 670F*
 Range Rover: 25892 670F*
 Range Rover: 25936 670F*
 Range Rover: 25980 670F*

Médaille d'honneur

des Sapeurs-Pompiers Promotion du 14 juillet 1988

Le Préfet de l'Isère,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 62.1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers;

VU le décret n° 68.1055 du 29 novembre 1968, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée;

VU le décret n° 80.209 du 20 mars 1980 modifiant l'article 35250 du Code des Communes, relatif à la Médaille d'ancienneté des Sapeurs-Pompiers;

ARRÊTE :

Article 1^{er} - La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers est décernée aux Sapeurs-Pompiers dont les noms suivent :

MÉDAILLE D'OR

MM. André BARBIER, Caporal au Corps d'Eybens,
Maurice BARDIN, Sergent-Chef au Corps de Pont-de-Cheruy,
Jean BERNARD, Caporal-Chef au Corps de Rives,
Jean-Marie BORY, Sergent au Corps d'Huez-Alpes-d'Huez,
Paul COLLOMB-REY, Sergent-Chef au Corps de Saint-Mury-Monteymond,
André COQUET, Sapeur au Corps d'Eybens,
Michel COQUET, Sergent-Major au Corps d'Eybens,
André DIDIER-CARNIVAL, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Saint-Mury-Monteymond,
Lucien GENIN, Sous-Lieutenant au Corps d'Eybens,
Gaston GIROUD-SUISSE, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Saint-Mury-Monteymond,
Julien GLENAT, Caporal au Corps d'Eybens,
André LAMBERT, Sergent-Chef au Corps de Saint-Marcellin,
Michel LAURENS, Sapeur au Corps de Brie-et-Angonnes,
Marcel PISSARD, Sergent-Chef au Corps d'Eybens,
Roger RAVIGLIONE, Lieutenant-Chef au Corps de Renage,
Marcel ROUX, Lieutenant au Corps d'Eybens,
Yves ROYANEZ, Adjudant-Chef au Corps de Saint-Just-de-Claix,
Eugène SANTI-PREVOSTO, Adjudant au Corps de Saint-Laurent-du-Pont,

Maurice TOURNIER-TROUILLER, Sous-Lieutenant au Corps de Rives,
Henri TRIOMPHE, Caporal au Corps de Claix.

MÉDAILLE DE VERMEIL

MM. René BLANCHET, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de La Murette,
Jean-Pierre BURDIN, Sapeur au Corps d'Eybens,
Jean CALPENA, Adjudant-Chef au Corps de Grenoble,
Jean CHARLES, Sapeur 2^e Classe au Corps de Saint-Jean-de-Moirans,
Elie COQUET, Sapeur au Corps d'Eybens,
Robert CORNELIER, Sapeur au Corps de Saint-Marcellin,
Emile DUFAUD, Adjudant-Chef au Corps de Péage-de-Roussillon,
Noël DURAFFOURG, Adjudant-Chef au Corps de Grenoble,
André ESCALLON, Lieutenant au Corps de La Mure,
Georges FINAND, Sergent-Chef au Corps de Roussillon,
André GIGANT, Caporal-Chef au Corps de Grenoble,
Jean-Claude GIRARD, Sapeur au Corps d'Eybens,
Gabriel GRIFFERO, Sapeur au Corps d'Eybens,
Georges GUIGUET, Lieutenant-Chef au Corps de La Terrasse,
André GUILLAUD-MAGNIN, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Saint-Jean-de-Moirans,
Jean GUILLET, Sapeur au Corps d'Eybens,
Pierre GUIOT, Caporal-Chef au Corps d'Huez-Alpes-d'Huez,
Michel LAFOND, Sapeur au Corps de Renage,
André MIEGE, Sergent-Chef au Corps de La Buisse,
Jean PAILLON, Sapeur au Corps de Pont-de-Cheruy,
René PAILLOT, Lieutenant-Colonel au Corps de Grenoble,
Émile PENELON, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de La Murette,
Paul PERRAS, Sous-Lieutenant au Corps d'Eybens,
André PISSARD, Sapeur au Corps d'Eybens,
Jean-Louis RE, Sous-Lieutenant au Corps de Saint-Jean-de-Moirans,
Robert REYNAUD, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Beaurepaire,
Jean-Louis SARRET, Sergent au Corps d'Huez-Alpes-d'Huez,



Tout pour la maison

1200 m² vente

- *Électro-Portatif*
- *Outillage*
- *Quincaillerie*
- *Sanitaire*
- *Électricité*
- *Décoration*
- *Droguerie - Peintures*
- *Bois et découpe*
- *Découpe verre - Encadrement*
- *Portes placard et intérieur*
- *Jardin - Motoculture*
- *S.A.V.*

Des vendeurs professionnels au service du client

VIENNE
38200

Quartier de l'Isle
Tél. : 74.31.55.49

Fleury SEYMAT, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de La Murette,
René VARREL, Sergent-Fourrier au Corps de La Murette,
André VERDANT, Sapeur au Corps de La Terrasse.

MÉDAILLE D'ARGENT

MM. Charles ALLOIN, Lieutenant au Corps de Vaulnaveys-le-Haut,
Maurice ANDREOLETY, Sergent-Chef au Corps de Vaulnaveys-le-Haut,
Gabriel ANDREOLETY, Sapeur au Corps de Vaulnaveys-le-Haut,
Gérard ARMAND, Adjudant au Corps de Vaulnaveys-le-Haut,
Robert BAILLET, Sapeur au Corps de Trept,
Benjamin BŒUF, Adjudant au Corps de Sainte-Agnès,
Ali BENOUEUR, Sapeur au Corps de Trept,
Bernard BOIS-FARINAUD, Sapeur 2^e Classe au Corps de Theys,
Prosper BERGER, Sous-Lieutenant au Corps de Trept,
Robert BOTTELI, Sapeur au Corps de Froges,
Jacky BOTTERO, Caporal-Chef au Corps de La Mure,
André BOULLOUD, Caporal-Chef au Corps de Vaulnaveys-le-Haut,
Jean BREGARD, Caporal au Corps de Vaulnaveys-le-Haut,
Roger BROUCHUD, Adjudant au Corps de Vienne,
Pierre CHARLES, Sapeur au Corps d'Eybens,
Pierre CHIABODO, Sous-Lieutenant au Corps de La Buisse,
Alain CLERE, Caporal-Chef au Corps de Grenoble,
Maurice COCHE, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Froges,
René COLLOMB-REY, Caporal au Corps de Sainte-Agnès,
Jacques COMIEN, Adjudant-Chef au Corps d'Apprieu,
Bernard COQUET, Sapeur au Corps d'Eybens,
Fernand DURAND, Sous-Lieutenant au Corps d'Heyrieux,

Gilbert FANTIN, Adjudant-Chef au Corps de Saint-Marcellin,
Jean FAVERJON, Sergent au Corps de Trept,
Joseph FROMENT, Sergent-Chef au Corps d'Eybens,
Henri GAILLARD, Sergent 1^{re} Classe au Corps de Saint-Mury-Monteymond,
Henri GARCIN, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Saint-Jean-de-Moirans,
Aimé GUIMET, Caporal au Corps de Saint-Mury-Monteymond,
Jean-Pierre LAURENT, Sous-Lieutenant au Corps d'Eybens,
Robert LIOT, Caporal au Corps de Moirans,
Emile MAILLARD, Caporal au Corps de Sainte-Agnès,
Joseph MAILLEZ, Sapeur au Corps de Trept,
Michel MARCET, Sapeur au Corps d'Eybens,
Jean-Paul MARTIN, Adjudant-Chef au Corps de Grenoble,
Claude MATOSSIAN, Adjudant au Corps de Vienne,
Louis OLIVERO, Sapeur au Corps de Vaulnaveys-le-Haut,
Maurice PERRIN, Sergent-Major au Corps de Moirans,
Joseph PIRAZZI, Caporal au Corps de Trept,
Michel POMMIER, Sapeur au Corps d'Heyrieux,
Jean PRAVE, Caporal au Corps de Trept,
Georges POUCHOT, Sapeur au Corps de Theys,
Georges PRAS, Sapeur au Corps de Vaulnaveys-le-Haut,
Louis ROMATIF, Lieutenant au Corps de Vienne,
Jean ROYBIN, Caporal au Corps de Trept,
Robert SERMET, Sergent-Chef au Corps d'Heyrieux,
Michel TOURNIER, Caporal-Chef au Corps d'Heyrieux,
André VALENTIN, Sous-Lieutenant au Corps de Saint-Laurent-du-Pont.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de l'Isère. ■

Grenoble, le 12 juillet 1988

Pour ampliation
Le Directeur de Cabinet
Nicolas QUILLET

Le Préfet de l'Isère
Jean-Paul PROUST

Promotion du 4 décembre 1988

Le Préfet de l'Isère,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 62.1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers;

VU le décret n° 68.1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée;

VU le décret n° 80.209 du 20 mars 1980 modifiant l'article 35250 du Code des Communes, relatif à la Médaille d'ancienneté des Sapeurs-Pompiers.

ARRÊTE

Article 1^{er} - La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers est décernée aux Sapeurs-Pompiers dont les noms suivent :

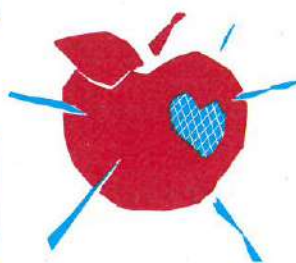
MÉDAILLE DE VERMEIL AVEC ROSETTE

M. Pierre LANGLAIS, Capitaine au Corps de Vienne.

MÉDAILLE D'ARGENT AVEC ROSETTE

M. Georges JOSEPH, Sous-Lieut. au Corps de Chanas. ▶

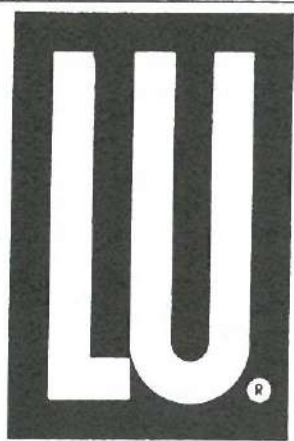
Hyper Genty



**Horaires d'ouverture : lundi au vendredi de 8 h 45 à 21 h
samedi de 8 h 45 à 20 h 30**

120, boulevard Paul-Langevin - 38600 FONTAINE

DIVISION



**GENERALE
BISCUIT
FRANCE**

**71, AVENUE AMBROISE-CROIZAT
38403 SAINT-MARTIN-D'HERES**

Tél. 76.54.53.90 / Télex 980 789

MÉDAILLE D'OR

MM. Paul BADIN, Sergent au Corps de Septeme,
 Jean BRUNIER, Sapeur au Corps de Corenc,
 René BRUNIER, Sapeur au Corps de Corenc,
 Fernand CHABERT, Caporal-Chef au Corps de Brie-et-Angonnes,
 Marcel CLAVEL, Sapeur au Corps de Lavaldens,
 Robert DUSSIEUX, Adjudant-Chef au Corps de la Verpillière,
 Alex FRANTZ, Lieutenant au Corps de Chasse-sur-Rhône,
 Jean GONSOLIN, Lieutenant au Corps de la Mathey-sine La Mure,
 André GUILLERMINET, Chef de Bataillon au Corps de Bourgoin-Jallieu,
 Paul LENOIR, Caporal-Chef au Corps de Lavaldens,
 Gaston MURE, Sapeur au Corps de Corenc,
 Vincent NAVASCUES, Sous-Lieutenant au Corps Intercommunal de Le Péage-de-Roussillon,
 Georges PORTE, Sergent-Chef au Corps de Chasse-sur-Rhône,
 Robert SALMER, Sapeur au Corps de Chanas.

MÉDAILLE DE VERMEIL

MM. Robert AUBIN, Adjudant-Chef au Corps de Bourgoin-Jallieu,
 Michel AUBIN, Adjudant-Chef au Corps de Bourgoin-Jallieu,
 Jean BADIN, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Nivolas-Vermelle,
 Raymond BOUSSARD, Caporal-Chef au Corps de Bourgoin-Jallieu,
 Pierre BUISSON, Sergent au Corps de Chevrières,
 Albert COMBE, Adjudant-Chef au Corps d'Izeaux,
 René COURTOIS, Sergent au Corps de Jarrie,
 Michel DEBERNARDI, Sergent au Corps de Bourgoin-Jallieu,
 André DUPUY, Caporal au Corps d'Izeaux,
 Jean FAVERJON, Sergent au Corps de Trept,
 Claude GAUTHIER, Sous-Lieutenant au Corps de Varcas-Allières-et-Risset,
 Gérard HUGONNARD-ROCHE, Sergent au Corps de Beaucroissant,
 Daniel JANERIAT, Adjudant-Chef au Corps de Bourgoin-Jallieu,
 Daniel JOUCLARD, Caporal-Chef au Corps de Vienne,
 Christian LINOSSIER, Adjudant-Chef au Corps de Bourgoin-Jallieu,
 Léon MARET, Sapeur au Corps de Chanas,
 Bernard MAYOUSSIER, Sergent au Corps de Beaucroissant,
 Jean-Claude MONIE, Caporal-Chef au Corps de Bourgoin-Jallieu,
 Bernard MONTEL, Sapeur au Corps de Chevrières,
 Daniel PATRICO, Adjudant-Chef au Corps de Saint-Martin-d'Hères,
 Laurent PAYRE, Sapeur au Corps de Chevrières,
 Roland PENNE, Adjudant au Corps de Vienne,
 Joseph PIRAZZI, Caporal au Corps de Trept,

Yves PLATEL, Sapeur 1^{re} classe au Corps de Vaulnaveys-le-Bas,
 Jean PRAVE, Caporal au Corps de Trept,
 Louis TAILLEFER, Sapeur au Corps de Saint-André-le-Gaz,
 Joseph TALLARDON, Caporal-Chef au Corps de Bourgoin-Jallieu,
 André VALLET, Caporal au Corps de Jarrie,
 Joseph VIGNAL, Sapeur 2^e Classe au Corps d'Izeaux.

MÉDAILLE D'ARGENT

MM. Jean-Louis BERNARD, Adjudant au Corps de Chanas,
 André BOYET, Sous-Lieutenant au Corps de Saint-Georges-d'Espéranche,
 Francisque CHANU, Adjudant-Chef au Corps de Villefontaine,
 Bernard CHARMEL, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs,
 Robert CHOLET, Sergent au Corps de Chevrières,
 Joanny COCHET-TERRASSON, Sergent-Chef au Corps de Chavanoz,
 Jacques CRESPI, Caporal-Chef au Corps de Saint-Martin d'Hères,
 Robert DIDIER, Sapeur 1^{re} Classe au Corps d'Herbeys,
 Yves FAURE, Sous-Lieutenant au Corps de Seyssins,
 Fernand FINET, Sapeur au Corps de Lavaldens,
 Jacques GERBERT-GAILLARD, Adjudant-Chef au Corps de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs,
 Christian GIRAUD, Caporal-Chef au Corps de Corenc,
 Fernand GIRAUD, Sapeur 2^e Classe au Corps de Murinais,
 Pierre GRASSET, Adjudant au Corps de Seyssins,
 Robert GUILLAUD, Sapeur au Corps de Corenc,
 Désiré GUILLOT, Sapeur au Corps de Trept,
 Alain GUINET, Sapeur 2^e Classe au Corps de Veyrins-Thuellin,
 Bernard LESAIN, Sapeur au Corps de La Tour-du-Pin,
 Louis MARCHAND, Caporal au Corps de Murinais,
 Georges MATHONNET, Adjudant-Chef au Corps de Saint-Martin-d'Hères,
 Jean-Pierre MIRIBEL, Caporal-Chef au Corps d'Herbeys,
 Georges MOREL, Sapeur au Corps de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs,
 Gabriel PIOLAT, Adjudant-Chef au Corps d'Heyrieux,
 Gérard PONCET, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Voreppe,
 Henri QUAIX, Sous-Lieutenant au Corps de Corenc,
 Paul REVOL, Adjudant au Corps de Chevrières,
 Henri ROUSSET, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Vaulnaveys-le-Bas,
 Michel ROY, Sergent-Chef au Corps de Saint-Georges-d'Espéranche,
 Gérard ROZAN, Sapeur au Corps de Chavanoz,
 Michel STOECKLIN, Adjudant au Corps de Bourgoin-Jallieu,

Michel TARDY, Sapeur 1^{re} Classe au Corps de Septe-
me,
Michel TERRY, Adjudant-Chef au Corps de Septe-
me,
Bernard THOMAS, Adjudant au Corps de Saint-
Georges-d'Espéranche.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au
Recueil des Actes Administratifs du Département de
l'Isère. ■

Grenoble, le 25 novembre 1988
Le Préfet de l'Isère
Jean-Paul PROUST

Pour ampliation
Grenoble, le 25 novembre 1988
le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet
Marcel PERES.



Générale d'isolation
Tél. : 76.26.72.45

19 bis, rue de
l'Abbé-Vincent
38600
FONTAINE

**THERMIQUE
PHONIQUE
CLOISONS
PLAFONDS**



L'AIR LIQUIDE

**LEADER MONDIAL
SUR LE MARCHÉ
DES GAZ
INDUSTRIELS**

Département Français des Gaz

Direction commerciale
42, bd Eugène Deruelle
69432 LYON CEDEX 3
Tél. : 72.61.40.00

Centre de Service aux Clients
20, rue Jean Pain
38600 FONTAINE
Tél. : 76.26.47.63

Centrale de Production
des gaz de l'air
Le Marais
38560 JARRIE
Tél. : 76.68.85.22

RECORD
hypermarché

CHASSE-SUR-RHÔNE

Sortie A7 - C.D. 4



24 H / 24

Les assurances

de l'Union Départementale

Depuis de très nombreuses années, notre Union assure pour l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels de notre département les risques décès et invalidité en service commandé et hors service.

Au fil des ans, nous avons pu améliorer, en parfaite collaboration avec le Cabinet COUROT les garanties qui nous couvrent.

Vous trouverez toujours auprès de Messieurs COUROT et PERRET, l'accueil favorable et les conseils que vous attendez.

Tous les Chefs de Corps, tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère portent, nous le savons, un intérêt tout particulier à ce problème. Aussi avons-nous décidé d'ouvrir largement nos pages à la rubrique des assurances.

Dans ce premier numéro, le Cabinet COUROT vous donnera à nouveau des précisions sur les assurances souscrites par l'Union Départementale, les garanties accordées, les déclarations à remplir.

A l'avenir dans les prochains numéros, par le jeu des questions-réponses, nous nous efforcerons de répondre à vos interrogations. Ainsi, tous vous pourrez bénéficier d'informations précises.

Cette rubrique sera poursuivie aussi longtemps que vous le souhaiterez et à l'avance nous en remercions Messieurs COUROT et PERRET.

Vos questions doivent toutefois transiter par le canal de l'Union Départementale (adressées au Secrétariat de l'Union Départementale - Caserne des Sapeurs-Pompiers - 38140 RIVES) à l'exception des questions concernant vos assurances personnelles (véhicules, habitations) pour lesquelles nous avons pu obtenir des conditions particulières pour les Sapeurs-Pompiers et Anciens Sapeurs-Pompiers.

Le Cabinet COUROT : 1, rue des Bons-Enfants - 38000 GRENOBLE, vous renseignera.

Le Comité Exécutif



A ROUSSILLON...

Dans l'industrie chimique le feu constitue un risque particulièrement important en raison des conséquences que sa survenance peut entraîner non seulement à l'égard des personnes mais aussi sur l'environnement. Aussi, pour faire face en toutes circonstances, l'usine Rhône-Poulenc de Roussillon poursuit le renouvellement et la modernisation de ses moyens d'intervention. C'est ainsi, qu'en juin dernier, était mis en service un premier secours polyvalent à grande puissance. En effet, ce véhicule dispose en permanence d'une réserve d'eau de 2.000 litres, de 160 kg de gaz carbonique (CO₂), de 4.000 litres d'émulseur synthétique pour la production de mousse physique et d'une tonne de poudre extinctrice, l'ensemble utilisable instantanément. L'équipement hydraulique est constitué d'une pompe permettant de refouler jusqu'à 6.000 litres/minute d'eau ou de prémélange. A lui seul le canon de la tourelle automatique manœuvrable à distance, peut projeter 4.500 litres de mousse par minute à 70 mètres de portée horizontale. Enfin, comble de sophistication, cet engin de lutte contre le feu, s'autoprotège du rayonnement calorifique de l'incendie au moyen de diffuseurs type spinkler installés de chaque côté, notamment à l'endroit des roues.



Les Pompiers écrasent le feu !

Et pour le mettre en œuvre : deux Sapeurs-Pompiers industriels suffisent.



CENTRALE DE ST ALBAN - ST MAURICE



UNE CENTRALE NUCLÉAIRE ÇA SE VISITE...

Renseignements et inscriptions par téléphone :

des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

Lequel d'entre-vous n'a pas été dérouté le jour d'un accident par la complexité de l'assurance; à qui s'adresser?... Où envoyer sa déclaration ?...

Pour répondre à ces questions : il faut savoir que la protection sociale des Sapeurs-Pompiers non Professionnels est régie par différents articles du Code des Communes, cette protection étant insuffisante, l'Union Départementale l'a complétée en souscrivant des contrats d'assurances couvrant tout ce qui ne pouvait être pris en charge par la commune ou la collectivité.

Oublions les textes officiels et voyons les différents organismes qui interviendront en cas d'accident et auxquels vous devez transmettre une déclaration.

Un accident en service commandé entraîne, outre le rapport à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours pour le conseil de réforme, l'intervention des organismes suivants :

- la sécurité sociale si vous êtes salarié,
- la commune ou collectivité locale,
- l'Union Départementale.

QUEL EST LE RÔLE DE CHAQUE ORGANISME

La sécurité sociale :

Si vous êtes salarié, vous devez obligatoirement envoyer à la sécurité sociale votre feuille de maladie, accompagnée si nécessaire de l'arrêt de travail; la sécurité

sociale vous remboursera au titre de l'assurance maladie, des indemnités journalières et frais médicaux et autres.

La commune ou Collectivité locale :

Vous rembourse vos indemnités journalières :

8 vacations par jour avec un maximum de 48 vacations par semaine, 100% des dépenses médicales, chirurgicales et pharmaceutiques.

Bien entendu, pour les salariés, il sera déduit du remboursement les sommes allouées par la sécurité sociale, donc pour vous permettre d'obtenir le remboursement de l'assurance de la commune ou de la collectivité il est indispensable de leur faire parvenir le décompte de la sécurité sociale.

L'Union Départementale :

Dans le cas où les indemnités journalières versées par les organismes précédents ne couvrent pas la totalité de la perte de revenus, l'assurance de l'Union Départementale complètera avec un maximum d'une allocation quotidienne de 5 vacations horaires d'un Officier Sapeur-Pompier.

L'assurance de l'Union Départementale, nous le verrons plus loin, couvre tous les autres risques des Sapeurs-Pompiers : décès, invalidité, etc...

Un accident hors service commandé est déjà plus simple :

- une déclaration à la sécurité sociale ou à votre régime obligatoire si vous n'êtes pas salarié,

- une déclaration à l'Union Départementale. Comme précédemment la sécurité sociale ou votre régime obligatoire va vous indemniser au titre du régime maladie.

l'assurance de l'union Départementale va compléter :

- le remboursement des frais médicaux avec un maximum de 150% du tarif convention Sécurité Sociale porté à 200% pour les lunettes et prothèses dentaires.
- La perte de revenus avec un maximum de 8 vacations horaires d'un Officier Sapeur-Pompier.

Ne vous effrayez pas !...

Dans la réalité c'est bien souvent plus simple, le Cabinet COUROT, 1, rue des Bons-Enfants à 38000 GRENOBLE, assureur de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours et de l'Union Départementale et également assureur de plus de 100 communes de l'Isère dans ce cas une seule déclaration est nécessaire.

Il est cependant important de savoir qu'un règlement rapide d'un sinistre ne peut intervenir que si les papiers sont correctement et rapidement établis. Au moment de votre déclaration, si vous avez des doutes, téléphonez au Cabinet COUROT : 76.46.24.17, l'on vous indiquera la marche à suivre.

Ces quelques explications n'apportent certainement pas la solution à tous vos problèmes, vous avez des éclaircissements à demander, poser vos questions, nous répondrons dans le prochain numéro.

Contrats souscrits par l'Union Départementale auprès du Cabinet COUROT : Tél. : 76.46.24.17

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, soucieuse d'apporter à tous les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels des garanties compensant dans la mesure du

possible le manque de ressource et la défense des Sapeurs-Pompiers a souscrit auprès du Cabinet COUROT les contrats suivants :

Automonin

Depuis 1899 - Fondateur J. Vial

RENAULT

Véhicules Industriels

Concessionnaire à GRENOBLE

2, rue Pierre Courtade - B.P. 146

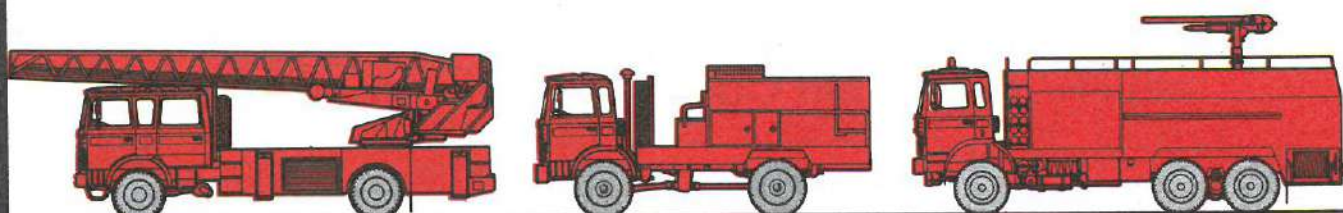
38603 Fontaine - CEDEX

Tél. : 76 26 81 11

Télex : 320 829



EN ROUTE
...
ENSEMBLE



I - ASSURANCE INDIVIDUELLE DES SAPEURS-POMPIERS

Le contrat couvre tous les Sapeurs-Pompiers pour les risques en service commandé et hors service commandé.

La garantie du contrat comporte la couverture des risques :

- A. DÉCÈS
- B. INVALIDITÉ PERMANENTE
- C. INCAPACITÉ TEMPORAIRE
- D. FRAIS D'OBSÈQUES
- E. RECONVERSION A LA SUITE D'INCAPACITÉ PERMANENTE
- F. FRAIS MÉDICAUX
- G. RESPONSABILITÉ CIVILE

A. DÉCÈS

EN SERVICE COMMANDÉ :

Couvert à concurrence d'un versement d'un capital égal à 7.000 vacations horaires d'un Officier Sapeur-Pompier.

HORS SERVICE COMMANDÉ :

Couvert à concurrence d'un versement d'un capital égal à 3.500 vacations horaires d'un Officier Sapeur-Pompier.

Il est tenu compte de la situation familiale et les indemnités sont majorées de 25% par enfant à charge mais au maximum doublées. Pour les victimes ne laissant aucune personne à charge, le capital par contre sera réduit à 25% soit 1.750 vacations horaires d'un Officier Sapeur-Pompier.

B. INFIRMITÉ PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE

EN SERVICE COMMANDÉ :

Versement d'un capital égal à 5.250 fois la vacation horaire d'un Officier Sapeur-Pompier.

HORS SERVICE COMMANDÉ :

Versement d'un capital égal à 2.625 fois la vacation horaire d'un Officier Sapeur-Pompier.

Le règlement du capital s'effectuant proportionnellement en fonction du taux d'incapacité retenu et **sans franchise**.

C. INCAPACITÉ TEMPORAIRE

EN SERVICE COMMANDÉ :

Versement d'une allocation quotidienne égale à 5 vacations horaires d'un Officier Sapeur-Pompier.

HORS SERVICE COMMANDÉ :

Versement d'une allocation quotidienne égale à 8 vacations horaires d'un Officier Sapeur-Pompier.

Dans les deux cas, les indemnités sont dues à compter du 1^{er} jour et durant 2 ans et pour autant qu'il y ait eu perte effective de salaire.

En effet, pour moraliser le risque et éviter les abus, l'indemnité versée a pour seul but de compenser ou compléter le traitement habituel, sans que le salaire ou toutes indemnités perçues puissent constituer une rémunération supérieure à celle habituellement perçue.

D. FRAIS D'OBSÈQUES

A concurrence d'un capital égale à 175 vacations horaires d'un Officier Sapeur-Pompier.

E. FRAIS DE RECONVERSION

EN SERVICE COMMANDÉ :

La Compagnie assure les frais de reconversion s'il résulte de l'accident que le blessé est inapte à l'exercice de la profession antérieure; et si le taux d'infirmité est supérieur à 25%.

L'indemnité payable, sur justification que la formation de reconversion a bien été dispensée, est fixée forfaitairement au quart du capital versé au titre de la garantie "INFIRMITÉ PERMANENTE".

F. FRAIS MÉDICAUX

HORS SERVICE COMMANDÉ :

A concurrence de 150% du barème conventionnel de la Sécurité Sociale, porté à 200% pour les lunettes et prothèse dentaire, étant précisé que le remboursement ne peut intervenir qu'en cas d'insuffisance de garantie et après épuisement des indemnités versées par ailleurs.

G. RESPONSABILITÉ CIVILE

La Compagnie assure la Responsabilité Civile de l'Union Départementale et de ses membres et entre autres dans le cas de la faute détachable. (En effet, l'administration de plus en plus se désolidarise de l'action de ses fonctionnaires, laissant à ces derniers le soin de l'assurer personnellement).

La Compagnie couvre également la responsabilité civile des Amicales au cours de leurs différentes activités, et notamment l'organisation des fêtes locales, y compris la responsabilité des amicales pour les dommages causés ou subis par les aides bénévoles.

EXCLUSIONS

- Les accidents pouvant survenir en cas de guerre.
- Les accidents pouvant survenir en état d'ivresse.
- Les accidents imputables à un tiers responsable.

Toutefois la Compagnie accepte de faire l'avance des indemnités prévues au contrat, elle exercera ensuite son recours pour obtenir du tiers responsable le remboursement.

INDEXATION

Le contrat comporte une clause d'indexation sur la vacation horaire de l'Officier Sapeur-Pompier.

TERRITORIALITÉ

Les garanties s'exercent en France, dans les États membres de la Communauté Européenne, en Autriche et en Suisse et dans le monde entier pour les séjours de moins de trois mois.



NOTRE MISSION

365 jours par an

24 heures sur 24

assurer la distribution

du Gaz et de l'Electricité

en toute SECURITE

2 rue Colonel Dumont 38000 Grenoble 76.62.40.40

Dépannage Electricité 76.62.40.40 Dépannage Gaz 76.62.40.99

Sanicar



Sanicar

Ambulances

V.S.A.B

**VOITURE de SECOURS
D'URGENCE
AUX ASPHYXIES
ET BLESSES**

Sanicar

Matériel

- OXYGENOTHERAPIE
- VIDE MEDICAL
- THERAPIE D'URGENCE
- MATERIEL MEDICAL
- TROUSSES de SECOURS
- BRANCARDS et MATELAS
- IMMOBILISATEURS
- SIGNALISATION
- LUMINEUSE et SONORE

Zone Industrielle Colombe
38690 Le Grand Lemps

Tél. : 76.55.87.22

Télex : 308 435

Télécopie : 76.55.98.57

II - PROTECTION JURIDIQUE

Le contrat a pour objet de faire bénéficier le Sapeur-Pompier des prestations ci-après, destinées à sauvegarder ses droits et intérêts uniquement à l'occasion de son activité de Sapeur-Pompier.

PRESTATIONS

La Compagnie s'engage :

- à réclamer, au besoin judiciairement, la réparation d'un préjudice subi par le Sapeur-Pompier,
- à défendre ses intérêts lorsqu'il fait l'objet d'une réclamation amiable ou d'une demande judiciaire,
- à défendre le Sapeur-Pompier lorsque celui-ci est poursuivi devant une juridiction répressive pour contravention ou délit se rattachant à l'exercice de son activité de Sapeur-Pompier.

III - ASSURANCE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le contrat couvre tous les Jeunes Sapeurs-Pompiers au cours ou à l'occasion des cours théoriques et pratiques, la garantie s'exerce notamment lors des défilés, concours, voyages d'études, courses et compétitions entrant dans le cadre de la formation et de l'entraînement obligatoire des futurs Sapeurs-Pompiers.

La garantie du contrat comporte la couverture des risques :

- DÉCÈS
- INVALIDITÉ
- FRAIS MÉDICAUX
- RESPONSABILITÉ CIVILE avec extension aux

conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber personnellement aux Jeunes Sapeurs-Pompiers pour les dommages corporels seuls qu'ils pourraient se causer entre eux.

IV - ASSURANCE AUTOMOBILE

La Compagnie garantit les dommages subis par les véhicules appartenant aux Sapeurs-Pompiers lorsque les dommages résultent soit d'un accident survenu avec un tiers identifié, soit d'un choc avec un corps fixe ou mobile, et ce lorsque l'accident survient en service commandé.

Le règlement ne pouvant intervenir toutefois que dans le cas de non garantie ou d'insuffisance d'assurance.

La garantie est acquise avec un maximum de 20.000 F par sinistre et application d'une franchise de 500 F par sinistre.

Attention l'assurance **AUTOMOBILE** est facultative, renouvelable chaque année après paiement de la prime.

Noter également que l'Union Départementale a obtenu de la part du Cabinet COUROT des réductions substantielles 25% sur les primes d'assurance de vos propres véhicules et 20% sur les primes d'habitation.

En devenant client du Cabinet COUROT vos enfants de moins de 3 ans de permis de conduire bénéficieront de conditions très avantageuses.

Interroger le Cabinet COUROT - Tél. : 76.46.24.17



UAP Cabinet COUROT

SAPEURS-POMPIERS, RETRAITÉS, VOLONTAIRES, PROFESSIONNELS
Le CABINET COUROT ASSURANCES

*vous propose pour vos assurances personnelles ses tarifs "GROUPE" Sapeurs-Pompiers
 Automobile, Habitation, Maladie, Retraite, etc...*

CONSULTEZ-NOUS...

1, rue des Bons-Enfants - 38000 GRENOBLE - Tél. : 76.46.24.17

E. LECLERC

SAINT-MARTIN-D'HERES
Rue du Pré Ruffier
Nouveau Centre Ville

Les produits de tous les jours,
moins chers !...

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30

Vendredi de 8 h 45 à 20 h sans interruption

Samedi de 8 h 45 à 19 h 30 sans interruption

hotel *mercure*

GRENOBLE - ALPOTEL

Le Magnolia

88 chambres climatisées

BAINS - W.C. - TÉL. DIRECT - T.V. COULEUR

BAR - RESTAURANT - TERRASSE

450 m² SALONS MODULABLES

ACCUEIL JUSQU'À 23 H

12, boulevard Maréchal Joffre - 38000 GRENOBLE

(Banquets - Cocktails - Congrès)

Tél. : 76.87.88.41 - Télex : 320 884 F - Télécopie : 76.47.58.52

PAPETERIE RONSEAU

FINI LA COURSE
AUX FOURNITURES...!
ALLO RONSEAU ?

76.96.96.18

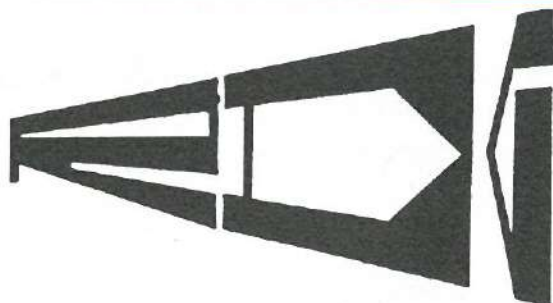


ENTREPRISES, COMMERÇANTS
ARTISANS, ADMINISTRATIONS

LIVRAISONS RAPIDES
PRIX COMPÉTITIFS

10, av. G.I. de Gaulle
SEYSSINET

POUR REUNIR L'INDISPENSABLE ET L'AGREABLE.



**FOURNITURES INFORMATIQUES
MOBILIER**

LIVRAISONS SOUS 48 H.

RONSEAU DIFFUSION INFORMATIQUE

12-14, avenue Général de Gaulle - SEYSSINET

TEL. : 76.49.65.63

Télécopieur : 76.48.96.47

Montant des garanties accordées aux Sapeurs-Pompiers de l'Isère au 1^{er} janvier 1989

Montant des garanties	En Service	Hors Service
DÉCÈS : Capital de :	7 000 vacations	3 500 vacations
marié sans enfant	355 390	177 695
par enfant à charge (1)	88 848	44 424
maximum total	710 780	355 390
célibataire	88 848	44 424
INVALIDITÉ PERMANENTE :	5 250 vacations	2 625 vacations
Capital proportionnel au taux d'invalidité retenu - sans franchise -		
Ex. invalidité de 100%	266 542	133 271
invalidité de 7%	18 658	9 329
INCAPACITÉ TEMPORAIRE : (si perte effective de salaire)	5 vacations	8 vacations
Allocation quotidienne à partir du 1 ^{er} jour avec un maximum de 2 ans	254	406
FRAIS MÉDICAUX :	non garanti	150% barème S.S 200% lunettes et prothèses
FRAIS D'OBSÈQUES :	175 vacations 8 885	175 vacations 8 885
FRAIS DE RECONVERSION (si inapte à reprendre la profession (2))	si taux infirmité supérieur à 25%	NON GARANTI sauf en cas de secours spontanés
RESPONSABILITÉ CIVILE : sans limitation de somme - faute détachable comprise -		
EXCLUSIONS : Accidents en cas de guerre ou survenus en état d'ivresse.		

(1) Sens fiscal pour déterminer les personnes à charges.

(2) Justification que la formation de reconversion ait bien eu lieu. Limitation maximum au quart du capital versé au titre de la garantie INFIRMITÉ PERMANENTE.



L'Union Régionale Rhône-Alpes



Le Conseil d'Administration de l'Union Régionale Rhône-Alpes réuni à Bourg-en-Bresse le 9 avril 1988 pose pour notre attaché de presse Marc AYACHE.

L'Union Régionale

des Sapeurs-Pompiers de la Région Rhône-Alpes

Regroupant l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels des 8 départements de Rhône-Alpes :

- l'Ain,
- l'Ardèche,
- la Drôme,
- l'Isère,
- la Loire,
- le Rhône,
- la Savoie,
- la Haute-Savoie.

L'Union Régionale a vu le jour en octobre 1982. Elle est le relais indispensable entre les Unions Départementales et notre Fédération Nationale.

Depuis le début de cette année, cette Union Régionale est

présidée par notre Président, le Lieutenant-Colonel BLANC qui a succédé au Commandant CHABANEL, Président des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche.

En acceptant, pour une durée volontairement limitée, cette présidence, le Lieutenant-Colonel BLANC s'est donné pour mission prioritaire de procéder à la modification des statuts de cette Union Régionale afin de permettre à toutes les catégories de Sapeurs-Pompiers d'être représentées.

Cette Union Régionale a vocation de rassembler les Volontaires et les Professionnels des Directions et des Corps. Ce travail déjà largement commencé par

son prédécesseur sera poursuivi par le Lieutenant-Colonel BLANC en accord avec tous les Présidents d'Union et tous les Directeurs Départementaux, avec la collaboration toute particulière du Commandant CHABANEL.

Le Lieutenant CROIZAT notre Secrétaire Général a été appelé à d'importantes fonctions au sein du Bureau.

Les Sapeurs-Pompiers de l'Isère adressent leurs amicales félicitations au Lieutenant-Colonel (H) BLANC et au Lieutenant CROIZAT. ■

Le Comité Exécutif

Draeger-Brandt sa **Dräger**

EXYLARM

**UN NOUVEL EXPLOSIMÈTRE
DE POCHE, UNE GARANTIE
DE SÉCURITÉ**



Un appareil léger, compact et robuste, d'un encombrement réduit, pour la surveillance individuelle et continue des mélanges air/gaz et vapeurs inflammables.

Une sécurité maximum est assurée par une alarme sonore et optique ainsi que par un affichage permanent de la concentration placé judicieusement sur la partie supérieure.

Le domaine de mesure est de 0 à 99% LIE. Équipé d'une batterie rechargeable, son autonomie est de 10 h.

Son capteur de mesure spécial PR développé par DRÄGERWERK ALLEMAGNE a un haut degré de résistance aux produits empoisonnants et garantit une longue durée de vie.

Cet explosimètre est homologué CENELEC.

DRAEGER-BRANDT - 3c, route de la Fédération
67100 STRASBOURG - Tél. : 88.39.18.47

Case réservée au
n° 10024

Case réservée au
n° 10131



ICI Francolor

Couleurs & Chimie Fine

UN SEUL OBJECTIF,
UNE SEULE RÉFÉRENCE :

World Class

Plateforme de Saint-Clair-du-Rhône
B.P. 5 - 38370 SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE

Tél. : (33) 74.31.40.00

Télex Francol 380 758 F

Télécopieur : (33) 74.56.37.18

Filiale d'Imperial Chemical Industries PLC Millbank Londres Grande-Bretagne

I.C.I. Francolor est intégré dans le F.C.M.O.
(Fine Chemical Manufacturing Organisation)
regroupant toutes les unités de production
de chimie fine d'I.C.I.

Couleurs & Chimie Fine FCMO



- ÉPONGES DE ZIRCONIUM
- HAFNIUM
- CHLORURE DE MAGNÉSIUM
- TÉTRACHLORURE DE SILICIUM
- OXYDES DE ZIRCONIUM
- OXYDES DE HAFNIUM

Boîte Postale 12
38560 JARRIE
Tél. : 76.73.39.50
CEZ CHIM 320 683 F



PEUGEOT



TALBOT

BARBIER

AUTOMOBILES

CONCESSIONNAIRE

Avenue du Général-Leclerc - B.P. 416
38208 VIENNE cédex - Tél. : 74.53.22.75

CLAIRNET

LE SPÉCIALISTE DU NETTOYAGE

Tous travaux d'entretien et de nettoyage quotidiens et périodiques de bureaux,
Locaux commerciaux, Collectivités, Administrations.



Traitements spéciaux des sols
Nettoyage moquette (shampooing)

Protection solaire U.V. et I.R. des surfaces vitrées.
21, Rue Victor-Hugo - 38200 VIENNE - Tél. : 74.85.72.98

Bourgoin-Jallieu sous Bourbre

Bourgoin-Jallieu, nuit du 11 au 12 octobre 1988. Depuis de longues heures déjà les Sapeurs-Pompiers du Commandant GUILLERMINET sont sur le pied de guerre. Une pluie diluvienne s'abat sur la région et après une première alerte la veille, la Bourbre menace de déborder.

Comme si les éléments s'étaient entendus pour ennuyer les hommes, cette même nuit un glissement de terrain provoque un déraillement de train à Blandin. Le directeur des Secours se rend immédiatement sur place pour heureusement constater que le convoi est resté sur ses roues.

Au retour de cette mission, le Commandant GUILLERMINET, après un dernier tour d'inspection dans la ville décide de réunir une cellule de crise. Le Sous-Préfet, les élus, les services techniques de la ville, la Police, la Gendarmerie, l'équipement préparent leur plan de bataille.

Alors que l'eau monte toujours plus vite (20 cm à l'heure), peu d'habitants sont conscients de la situation.

Mais dans les quartiers les plus touchés les opérations d'évacuation ont déjà commencé, comme le note sur son rapport un des secouristes :

"... aux environs de minuit, le Caporal Bernard BERTRANT revenant d'intervention me dit qu'il venait de secourir une vieille dame de 80 ans qui était seule à son domicile dans 80 cm d'eau... le courant était si fort qu'il aurait pu nous entraîner dans la Bourbre..."

Dans ce quartier, Pont de Jallieu-rue de Funas, les Sapeurs-Pompiers évacuent ainsi 22 personnes à dos d'homme, en prenant soin de s'encorder dans plus d'un mètre d'eau pour éviter d'être emportés par le courant.

A Boussieu ils doivent utiliser un Zodiac pour secourir cinq autres personnes dont un handicapé.

Dans les zones moins touchées, Pompiers et Policiers alertent la population, réveillant particuliers ou commerçants pour qu'ils prennent les mesures nécessaires : préserver le matériel électrique, les meubles, les véhicules...

Ce n'est qu'au petit matin, après avoir tiré les habitants de la ville de leur lit que la capricieuse bourbre est rentrée dans le sien, laissant dans les rues les traces de son passage dévastateur : pont écroulé, ateliers inondés, véhicules noyés, ville souillée, mais par chance aucune victime.

D'un commun effort 24 Corps de Sapeurs-Pompiers (150 hommes), tout le personnel des services techniques de la ville, l'équipement se sont acharnés les jours suivants à pomper, nettoyer, réparer.

Endiguer la rumeur

Après l'eau, beaucoup d'encre a encore coulé à propos de cette inondation donnant naissance à une rumeur qu'il convient aujourd'hui d'éteindre définitivement.

On a pu lire que les flots de la Bourbre ont été gonflés par l'eau de l'étang de Rosières dont la digue aurait cédé.

Hors, si de l'eau s'est effectivement échappée de l'étang et la digue fut quelque peu endommagée, celle-ci a tenu.

L'eau a causé quelques dégâts en aval du lac puis a été absorbée par des champs.

Elle n'a même jamais atteint l'autoroute comme on l'a dit aussi.

Les Sapeurs-Pompiers et les responsables de l'A.R.E.A. ont découvert il y a quelques jours que l'eau de la Bourbre s'était répandue sur l'autoroute depuis un point bas situé sous le pont de la route de Chambéry, pour rejoindre son cours dans un coude près du boudrome Louis-Faudeau.

Les causes de ce débordement exceptionnel sont autres, météorologiques bien sûr, mais aussi techniques et humaines : des causes techniques : lors de ses premiers débordements la Bourbre a emporté puis charrié divers matériaux dont des planches qui se sont accumulés sous les différents ponts provoquant des barrages entravant le cours d'eau.

Des causes humaines : le développement urbain a changé la conformation des terrains, les constructions réduisent leur perméabilité et l'eau qui était autrefois absorbée par la terre s'écoule naturellement vers les points bas pour trouver une fuite, la Bourbre qui n'a pas eu le temps de se creuser un lit en conséquence.

Prévention

A Bourgoin-Jallieu, pour prévenir d'autres accidents de ce type, les berges de la Bourbre ont été considérablement renforcées par des digues de rochers sur les points sensibles.

L'A.R.E.A. a effectué des travaux de son côté pour éviter d'autres débordements sur l'autoroute.

Peut-être appartient-il aussi au syndicat du bassin de la Bourbre d'envisager le drainage de la rivière.

Le bilan

Aujourd'hui Bourgoin-Jallieu a pratiquement pansé toutes ses plaies.

LE 21ème SIECLE,
C'EST AUJOURD'HUI
POUR CEUX QUI SAVENT
PREVOIR

CCMC, 1ère Société de Services Informatiques à s'introduire en Bourse est devenue, par un effort d'innovation constant, la 1ère en France dans le domaine de l'informatique de gestion pour la Profession Comptable et les P.M.E.

CCMC, en offrant des Services de plus en plus variés apporte une informatique, l'informatique qui libère et fait gagner les entreprises.



SIEGE SOCIAL
Z.A. de Verenay
69420 AMPUIS
Tél. : 74.53.60.60



**Société Métallurgique
de Grenoble**

*Fournitures
pour l'industrie
et le bâtiment*

6, Avenue Victor-Hugo - B.P. 188
38432 ECHIROLLES Cédex
Tél. : 76.09.80.31



La Société R.P. Fibres, filiale du Groupe RHONE-POULENC, dispose (en dehors du siège et du centre technique, à Lyon) de 8 usines de production - ou de transformation - de fils et de fibres synthétiques (Polyamide - Polyester).

Dans l'Isère, l'usine R.P. Fibres de Hières-sur-Amby a pour vocation la teinture de bobines de fils synthétiques destinés aux marchés de l'habillement et de l'automobile.

EFFECTIF : une soixantaine de personnes.

PRODUCTION : environ 2.000 T/an

MOYENS :

- laboratoire de colorimétrie et de nuançage
- atelier de teinture (autoclaves automatisés, gérés en réseau par ordinateur),
- contrôle informatisé (fidélité de reproduction et conformité aux normes).

Un circuit de production compact et une présentation exclusive (tubes directs de 3,750 kg) assurent délais courts et bas prix de revient.

La sécurité et l'assurance qualité, sont intégrées dans chaque acte de gestion, pour un meilleur service au client.

Les personnes qui avaient dû être relogées par la ville (très peu) ou chez des parents ont rapidement regagné leur logement.

Le bilan financier est cependant très lourd. Des usines, commerces, établissements publics ont été totalement sinistrés et du matériel de pointe détruit, (l'école Jean-Claude AUBRY a

perdu tout son parc informatique et ses machines outil à commandes numériques).

De nombreux particuliers ont également perdu beaucoup.

Les services techniques de la ville viennent d'établir le bilan définitif de ces inondations. En voici le résumé et les chiffres :

Au total 182 particuliers ont

été sinistrés pour un montant de 4 068 154,00 F; 49 commerçants ou artisans pour un préjudice de 25 003 288,00 F.

Le coût des nombreux travaux réalisés par les services techniques de la ville se monte à 2 447 990,00 F.

Au total la Bourbre aura coûté 31 607 342,00 F aux Berjalliens.

Catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel publié au Journal Officiel du 15 décembre 1988, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la ville de Bourgoin-Jallieu, à la suite des inondations et coulées de boue qui se sont produites entre le 9 et le 12 octobre 1988.

Les sinistrés qui n'auraient pas encore déposé leur dossier auprès de leur compagnie d'assurance, peuvent le faire durant dix jours à compter de la date du 15 décembre.

Carrefour avenue Henri-Barbusse -
Route de l'Isle d'Abeau.



La Bourbre
quai de la Bourbre.



Rue de la Libération
vers le Pont de Jallieu.

Comment aller de Verdun à Alsace Lorraine



sans rester sur le pied de guerre?

LIGNE TRAMWAY

Nous sommes là pour ça.



• S P •

LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Les installations de sécurité et de télé-action reposent sur des équipements de télécommunication : Téléphone, Radio, Automate, Informatique. Ces vecteurs soumis à des critères de fiabilité très stricts : c'est-à-dire qu'une entreprise de télécommunication constitue, avec ses partenaires, le concepteur le plus compétent.

GST ALCATEL DAUPHINE s'occupe de l'étude et de la réalisation des systèmes mis en œuvre.

Elle en assure, par la suite, la maintenance si déterminante pour la permanence des moyens.

Au centre de traitement des alertes de Grenoble, installé à Seyssinet, la rénovation récente du standard et de son réseau d'appel par audiophonie dans les appartements, a permis d'intégrer un puissant équipement informatique doté de sept postes de travail reliés à un serveur central.

L'aide à la décision, mise ainsi à la disposition des stationnaires, est génératrice de solutions rapides apportées au traitement des appels du 18.

GST ALCATEL DAUPHINÉ
BALAIN-POULAT
76 23 07 27

ATOCHÉM

groupe elf aquitaine

ATO

Produits chimiques

Fabrications de plastiques
PVC

et de produits dérivés
du phosphore

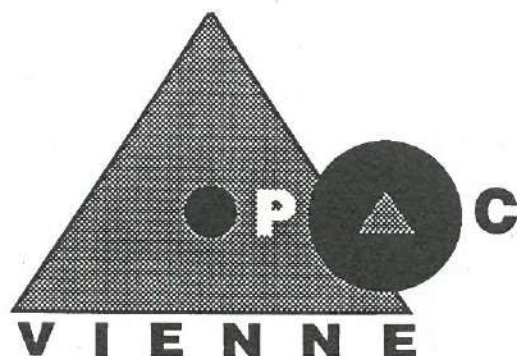
USINE DE BRIGNOUD

14, avenue Robert-Huant - 38190 BRIGNOUD
Tél. : 76.71.40.07 - Télex : 320.712

SIÈGE SOCIAL :

4 et 8, cours Michelet
La Défense 10 - 92800 PUTEAUX

OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE VIENNE



14, RUE E. ROMANET
38200 VIENNE
Tél. : 74.85.14.68

Inondations

dans le secteur de Vienne

Les cantons de La Côte-Saint-André, Saint-Jean-de-Bourmay et Beaurepaire ont été particulièrement touchés par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région durant la première quinzaine d'octobre.

Les communes de Sardieu, Champier, Marcilloles, Moidieu, Chatonnay, Saint-Barthélemy-de-Beaurepaire et Beaurepaire ont plus spécialement nécessité la mise en place de moyens de secours importants.

Les Lieutenants BOYET, BIESSY et DUC, commandant respectivement les Centres de Secours de Beaurepaire, La Côte-Saint-André et Saint-Jean-de-Bourmay aidés de leurs Centre de Première Intervention ont parfaitement su faire face à la situation parfois extrêmement critique.

Grâce à l'appui des Centres de Secours du Centre Intercommunal du Péage-de-Roussillon, et d'Heyrieux coordonnés par le Centre de Secours Principal de Vienne, la mise en place des moyens a été rapide et efficace.

Le Colonel POURCEAU Directeur Départemental dirigeant l'ensemble des secours du département, qui était également sinistré sur le secteur de Bourgoin-Jallieu, a confié au Capitaine LANGLAIS, Inspecteur Adjoint au Directeur la conduite des opérations.

En relation permanente avec le C.O.D.I.S., une cellule de crise animée par Monsieur le Sous-Préfet de Vienne et constituée des principaux élus du secteur concerné, ainsi que des Chefs de Centres de Secours, s'est réunie au P.C. opérationnel de Vienne pour faire le point de la situation.

Plusieurs équipes des secteurs de Grenoble et de Voiron sont venues prêter main forte à leurs collègues du secteur de Vienne.

Devant la montée rapide des eaux et craignant le pire pour la



Inondations...



...à Beaurepaire.



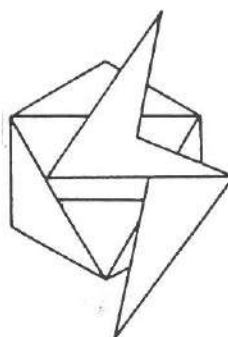
population de tout un quartier de Beaurepaire, des embarcations de sauvetage venues de Chasse-sur-Rhône et de Vienne, avaient été prévues pour parer à toute éventualité.

Pendant plus de 48 heures les équipes ont travaillé sans relâche pour faire face à ces inondations exceptionnelles. Merci à l'ensemble des intervenants.



- Produits Ultra-Durs de synthèse.
- Dépôts sous vide ou atmosphère contrôlée.
- Combustibles nucléaires.
- Dispositifs instrumentés.
- Equipements.
- Façonnage mécanique et assemblage de haute technicité.
- Pièces en uranium industriel.
- Quartz de culture.

B.P. 2 - 38113 Veurey-Voroize
Tél. : 76.53.88.88
Télex : 320 714



ACTIVITÉS

- Équipement de laboratoire en gaz purs et chimiques.
- Chaudronnerie et tuyauteries, inox, alu et alliages spéciaux pour le vide, l'énergie nucléaire, l'industrie chimique et semi conducteurs.
- Mise en œuvre et distribution de fluides ultra-purs.
- Cryogénie.
- Échangeurs.

LABELLE S.A.

Travaux en ambiance propre dans salles blanches de classe 10 000 à classe 10.

Pour toutes études ou réalisations qui leur sont confiées, les établissements LABELLE disposent en permanence d'hommes et de moyens matériels capables de vous offrir des avantages spécifiques et personnalisés : conseils, pré-études, études, réalisations, mises au point et essais, service après-vente.

La Société est en cours d'homologation siar pour la qualification RAQ 2.

16, rue Aristide-Bergès
 Z.I. de 38800 Le Pont-de-Claix (Grenoble)
 Tél. : 76.98.00.66 - Télex : 308 869 F - Télécopieur : 76.98.32.32

SAIREP

*Société Alpes-Incendie
 de Réalisation d'Engins de Protection*

— 0 —
 VEHICULES NORMALISES
 PREMIER SECOURS
 CAMIONS CITERNE
 FOURGONS POMPE TONNE
 VEHICULE FEUX DE FORETS
 ENGINS SPECIAUX
 ENGINS DE DESINCARCERATION
 ACCESSOIRES

— 0 —
 73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE
 Tél. : 79.33.93.77
 Télex : 320 934

**"Evadez-vous ce week-end
 avec le mille pattes"**
UN GRENOBLOIS DECONTRACTE

A partir de 343 F TTC
 24 h - 400 km inclus
 en Supercing ou VW Polo
 (taxi assurance complémentaire et carburant)*



**LOCATION
 DE VOITURES
 ET DE CAMIONS**

AVIS

Galtier

train+auto

GRENOBLE - 22, cours Jean-Jaurès Tél. : 76.47.52.72
 GRENOBLE - Gare S.N.C.F. Tél. : 76.47.11.33
 GRENOBLE - 55, rue Alfred-de-Vigny Tél. : 76.09.71.18
 FONTAINE - 35, bd Paul-Langevin, Z.I. Tél. : 76.27.06.54
 Aéroport de Grenoble Saint-Geoirs Tél. : 76.65.41.96

L'E.C.I.R. 38 en Arménie

Compte rendu de mission par le Capitaine-Vétérinaire OUABDESSELAM

E.C.I.R. 38

Définition :

Équipe Cynophile d'Intervention et de Recherche.

Création :

Sous l'impulsion de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, l'E.C.I.R. 38 a été créée au cours de l'année 1988.

Composition :

Encadrée par le Capitaine Vétérinaire OUABDESSELAM affecté à la Direction Départementale, elle se compose actuellement de trois maîtres chiens brevetés "décombres et avalanches" :

- Nicole KLISNICK, Sapeur-Pompier volontaire à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours,
- Marcel BORDET, Sapeur-Pompier professionnel au Centre de Secours de Saint-Martin-d'Hères,
- Patrice PERRET, Sapeur-Pompier professionnel au Centre de Secours d'Échirolles.

Ce sont ces quatre personnes qui ont fait partie du détachement français en Arménie.

L'E.C.I.R. comprend de plus, 7 maîtres chiens préformés devant passer leur diplôme dans les mois prochains.

INTERVENTION

Modalités :

A la suite du tremblement de terre du 6 décembre 1988, à 11 h 41 heure locale, en République d'Arménie Soviétique, l'E.C.I.R. 38, mise en alerte le



Jeudi 8 décembre, s'est embarquée, à la demande du C.I.R.C.O.S.C. de Lyon, le vendredi 9 décembre au soir à l'aéroport d'Istres. L'E.C.I.R. était rattachée au D.I.C.A. (Détachement d'Intervention Catastrophe Aéroporté) du Vaucluse dirigé par le Commandant EGGERMONT.

Transport :

Après contrôle des certificats de vaccination et de l'autonomie de vie de toutes les équipes cynophiles présentes à Istres, le D.C. 8 CARGO chargé du matériel et des vivres et le D.C. 8 passagers décollent pour Erevan, capitale de l'Arménie Soviétique, où arrivent à 13 h 46, heure locale, 160 Sapeurs-Pompiers et 36 chiens de décombe.

Par manque d'engins élévateurs sur l'aéroport, s'ensuit une longue décharge manuelle de l'avion. Puis, par avion Tupolev, la mission française est acheminée à Leninakan, où elle arrive de nuit par un froid saisissant : Leninakan est une

ville de 300.000 habitants où 80.000 victimes sont envisagées. C'est dans cette ville que se trouve le premier contingent de secours français arrivé 48 heures auparavant. Mais les Soviétiques décident d'envoyer les nouveaux secours arrivés à Spitak, ville d'environ 80.000 habitants, détruite à 80% dans laquelle 20.000 victimes sont envisagées. Les secours français y sont acheminés par camions militaires et le campement est installé sur un terrain vague en dehors de la ville, où la température à cette altitude de 1.500 m oscille entre - 15° et - 20° C la nuit.

Recherches :

Notre traversée de la ville nous a fait entrevoir celle-ci comme dévastée par un bombardement. Le dimanche matin après formation des équipes, les premières recherches commencent : nous sortons quatre cadavres détectés par les chiens, ce qui sera le lot de toutes les équipes. Il a été trouvé très peu de survivants dans ces bâtiments complètement détruits, du fait même de la construction.

EUROMARCHE

**Centre Commercial
L'Isle d'Abeau**



VOLFEU ALARM

Installateur qualifié risques lourds (A.S.P.A.I.R.D.)

Vol - Incendie - Vidéo surveillance - Contrôle d'accès - Télésurveillance



1, rue des Glairaux - Z.I. 38120 - Saint-Egreve - Tél. : 76.75.55.88
Agences : ANNEMASSE - GAP.

Société d'Intervention Électriques



Jourdan

- Électricité Industrielle et du Bâtiment
- Chauffage électrique
- Téléphone (installations privées)
- Dépannage
- Matériel électrique au MAGASIN

74.86.21.76

Rue Jean Lurcat - ROUSSILLON



Le travail des chiens a surtout consisté à repérer les cadavres que les Arméniens voulaient retrouver sur le site de leur maison, pour pouvoir les mettre dans les cercueils entassés aux coins des rues.

Le premier jour, les chiens "marquent" un survivant entendu par sonde acoustique et qui répond à nos sollicitations; malgré un intense travail de recherche, nous n'avons jamais pu le localiser précisément et arriver jusqu'à lui. Au bout de deux jours, nous n'avons malheureusement plus entendu de signes acoustiques de sa part, et éprouvés par cet échec, nous avons dû abandonner les recherches.

Le lundi 12 décembre, le commandement français à Leninakan nous demande l'envoi en renfort de 8 équipes cynophiles; c'est alors que trois maîtres chiens de l'E.C.I.R. 38 partent à Léninakan. Leur travail sera différent du nôtre : les constructions plus

importantes ont ménagé en s'effondrant des poches de survie où l'on peut envisager des survivants.

Ce même jour, visite de GORBATCHEV à notre campement, qui présente ses félicitations au Chef du Détachement français à Spitak, le Lieutenant-Colonel MARTIN.

Conditions de vie :

Les conditions de vie et de recherches sont difficiles. Nous dormons dans des tentes, à même le sol par une température extérieure oscillant entre - 15° et - 20°C.

Notre campement est en dehors de la ville. Nous dépendons des autorités Soviétiques qui nous fournissent irrégulièrement des véhicules pour nous amener sur les lieux de recherche. Le couvre-feu est établi tous les soirs par l'Armée Soviétique.

Nous sommes parfaitement autonomes quant à l'approvisionnement : nous consommons les rations de l'Armée Française que nous avons apportées et buvons l'eau minérale chargée à Istres. Les Soviétiques nous ont ravitaillé en eau qui nous sert à nous laver de façon sommaire et à faire la cuisine.

Pathologie vétérinaire :

Elle se résume à de nombreuses coupures des coussinets des chiens. De plus, un certain nombre de chiens ont souffert de gastro-entérites dues au froid.

Retour :

Le jeudi 15 décembre, démontage de notre campement et retour à Erevan. Spitak, ville fer-

mée par l'Armée Rouge va être rasée.

Après tractations à l'aéroport d'Erevan, un seul avion cargo partira pour Istres le soir même avec quelques maîtres chiens, dont les trois de l'E.C.I.R. 38.

Nous nous mettons à la recherche de chambres d'hôtel le vendredi, à cause du brouillard, les avions ne peuvent atterrir, ni décoller. Nous passons la nuit dans les sous-sols de l'aéroport.

Le samedi 17 décembre, une délégation représentative de toutes les unités part pour Paris, où elle sera reçue par Messieurs JOXE et KOUCHENER à 21 h 45. De Roissy, nous gagnons Istres en Transal, puis arrivée dimanche matin au Centre de Secours Principal d'Avignon où le Capitaine Vétérinaire est pris en charge par le Commandant MARCHETTI jusqu'à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Bilan intervention française :

Le détachement français a permis le sauvetage de 12 vies humaines à Leninakan et de 3 vies humaines à Spitak. D'autre part, il a contribué à extraire des décombres de nombreux cadavres pour permettre aux familles de les identifier, et il a rempli une mission humanitaire auprès des Arméniens sinistrés (distribution de vivres et de médicaments). ■

Le Capitaine Vétérinaire
OUABDESSELAM
Direction Départementales des
Services d'Incendie
et de Secours





CRÉDIT AGRICOLE DE L'ISÈRE

**UNE PREMIÈRE DANS L'ÉPARGNE : VARIUS
LE NOUVEAU COMPTE A OPTIONS
DU CRÉDIT AGRICOLE
C'EST AUSSI POUR VOUS**

Sans être client du Crédit Agricole, vous pouvez aussi profiter des avantages du Compte à Options Varius.

Varius : une épargne à taux garanti qui, en plus, augmente sa rentabilité avec le temps, c'est une performance !

Varius : un droit de retrait de votre argent.

C'est parce que vous pouvez toujours avoir besoin d'une partie de votre argent que le Crédit Agricole a créé en exclusivité le Droit de Retrait Optionnel; dès la fin de la première année, vous pouvez retirer jusqu'à 50 % de votre épargne, en une ou plusieurs fois. Et surtout sans annuler votre contrat, vos intérêts sont ainsi préservés.

Varius : une épargne non plafonnée.

Le Compte à Options Varius, c'est l'épargne sans contrainte, la liberté.

Souscrire avec 2 000 F minimum ou épargner 10 000 F, 50 000 F voire plus, vous êtes libre de votre choix.

Varius : des intérêts mensuels* si vous le souhaitez.

Au moment de l'ouverture de votre Compte, vous choisissez le rythme de versement de vos intérêts. Innovation sans précédent, le Crédit Agricole vous propose, outre les options au trimestre, à l'année ou à échéance, une formule d'intérêts mensuels. Varius, c'est bien la Nouvelle Épargne.

* Pour les Comptes à Options de 40 000 F ou plus.
Taux en vigueur au 1^{er}/03/89.



Clinique BELLEDONNE

Conventionnée 246 LITS

**Chirurgie - Maternité
Médecine - Cardiologie**

Endoscopies

Kinésithérapie

Radiologie - Biologie

83, avenue Gabriel Péri
38400 SAINT-MARTIN D'HERES

76.51.23.44



HyperGenty



OUVERT SANS INTERRUPTION

• Du lundi au vendredi de 8 h 45 à 21 h • Le samedi de 8 h 45 à 20 h 30 • Carburant ouverture à 8 h 30

SAINT-MARTIN-D'HERES

CRISTAUX SYNTHÉTIQUES

pour : bijouterie - horlogerie - industrie

SAPHIR BLANC STABILISÉ « OPTRONIC »

pour : glaces de montres - électronique - optique - micromécanique

ALUMINES HAUTE PURETÉ EXAL

pour : céramique - polissage

ZIRCON HAUTE PURETÉ UPH

pour : renforcement céramiques - polissage

ZIRCON SYGMA +

pour : céramiques hautes propriétés mécaniques



Adresse usine :
38560 Jarrie France
Tél. : 76.73.99.35 - Téléc : 320169 F
Téléfax : 76.73.86.50



Règlement particulier

du cross national des Sapeurs-Pompiers

Ministère de l'Intérieur République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Direction de la Sécurité Civile Le 02 janvier 1989

Sous-Direction
de l'Administration Générale et de la Formation

Bureau de la Formation
des Sapeurs-Pompiers
et des personnels spécialisés
Tél. : (1) 47.58.11.86 poste 267

Circulaire N° NOR/INT/E/89/00002/C

Le Ministre de l'Intérieur
à Madame et Messieurs les Préfets
des Départements de Métropole
et d'Outre-Mer

Cabinet

Direction Départementale des Services
d'Incendie et de Secours

OBJET : Règlement particulier du cross national des
Sapeurs-Pompiers.

RÉFÉRENCE : Arrêté du 10 octobre 1984.

PIÈCES JOINTES : 1 règlement type
le règlement pour la saison
1988-1989

L'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la décentralisation en date du 10 octobre 1984 a créé le cross des Sapeurs-Pompiers.

Le cross national est organisé chaque année par une Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours sous le patronage de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français à l'issue de sélections départementales.

Au cours des entraînements et des compétitions les participants sont en activité de service.

Le règlement de l'épreuve est mis à jour chaque année.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION AU CROSS DES SAPEURS-POMPIERS

Le cross est ouvert à tous les Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires en activité de service et

régulièrement inscrits sur les registres d'un Corps depuis le 1^{er} janvier de l'année de l'épreuve ainsi qu'aux Jeunes Sapeurs-Pompiers régulièrement encadrés et inscrits dans une Association habilitée de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Les Sapeurs-Pompiers militaires peuvent être invités par l'organisateur à participer à l'épreuve.

La participation des Sapeurs-Pompiers effectuant leur service actif légal reste subordonnée à l'autorisation de l'autorité militaire compétente.

Chaque département peut présenter une équipe par catégorie.

Les équipes présentées au départ de chaque épreuve devront être composées de 3 coureurs au minimum et de 5 coureurs au maximum.

Les engagements seront transmis, pour chaque département, par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du département organisateur, jusqu'à la date fixée par ce dernier.

Pour tous les concurrents, le dossier joint à l'inscription devra obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cross en compétition, établi depuis moins de 6 mois par un Médecin Sapeur-Pompier;
 - une attestation d'appartenance à un Corps de Sapeurs-Pompiers ou à une association habilitée de Jeunes Sapeurs-Pompiers;
- de plus, pour les Sapeurs-Pompiers effectuant leur service actif légal, les pièces suivantes devront être jointes :
- une autorisation de participation émanant de l'autorité militaire compétente;
 - une attestation d'assurance les couvrant pendant toute la durée de leur participation à la manifestation sportive.

2 - LES CATÉGORIES D'ÂGE

Le cross des Sapeurs-Pompiers comprend :

- des épreuves masculines pour les catégories Cadets, Juniors, Seniors ou Espoirs, Vétérans I et Vétérans II fixées par le règlement de la Fédération Française d'athlétisme. Les 2 dernières catégories deviendront effectives dès la saison 1989-1990.

CIMENTS ARTIFICIELS, CIMENT NATUREL PROMPT,
BÉTON PRÊT A L'EMPLOI, GRANULATS,
MORTIERS INDUSTRIELS, CHIMIE DU BATIMENT.



TOUR GAN - CEDEX 13
92082 PARIS LA DEFENSE
TÉL. : (1) 47.78.15.52
TÉLEX : 611 766



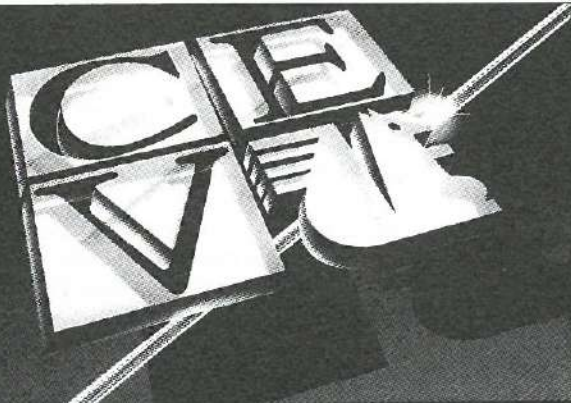
API SYSTEM

Le partenaire du bactériologiste
à travers le monde

42 filiales, agents ou distributeurs

Leader mondial dans le
domaine des produits diagnostics
des principaux secteurs
de la microbiologie

API SYSTEM - LA BALME LES GROTTES
38390 MONTALIEU VERCHIEU (France)
☎ 74.90.66.77 - ✉ manuvix 340467



CAISSE D'ÉPARGNE
ET DE PRÉVOYANCE DE
VOIRON-CHARTREUSE

LA « CÉVÉ »
L'ESPRIT
DE CHALLENGE

TEL. 76 05 40 66
BP 108 - 38503 VOIRON CEDEX
TELEX 308 499
TELEFAX 76 66 14 41

ATELIERS OUVERTS
NON-STOP
DE 7 H 30 À 18 H 30
DU LUNDI AU VENDREDI



Véhicules neufs et T.T.
Véhicules d'occasion.

Renault Boutique.

Centre Technique agréé.

Ateliers agréés MATMUT,
MACIF et MAIF.

Services spéciaux
pour sociétés.

Location véhicules
de remplacement.



EDICO PUBLICIS

150, rue de Stalingrad
près 
38100 GRENOBLE

**RENAULT
DAUPHINE**
le sourire en plus
76 40 41 42

- des épreuves féminines pour les catégories Cadettes, Juniors, Seniors ou Espoirs et Vétérans fixées par le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Les concurrents et les concurrentes ne peuvent prendre part qu'à l'épreuve réservée à la catégorie d'âge dont ils font partie.

Les catégories d'âge sont celles définies par la Fédération Française d'Athlétisme. Les dates de naissance à prendre en considération sont fixées chaque année.

3 - LES PARCOURS

Les distances à respecter pour la définition des parcours sont celles fixées par la Fédération Française d'Athlétisme.

Le tracé du parcours sera affiché la veille de la compétition au centre d'accueil des délégations, dans les locaux réservés aux athlètes et sur le terrain où doivent se dérouler les épreuves.

4 - LE JURY

Le jury des épreuves sera prévu par le département organisateur. Il sera constitué de la manière suivante :
Président : le Ministre de l'Intérieur ou son représentant;

Vice-Président : le Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français;

Directeur de la compétition : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du département organisateur;

Juges : Ils sont choisis parmi :

- les membres de la commission fédérale des sports et techniques sportives,

- des personnels qualifiés ou membres des commissions sportives.

Les décisions du jury sont prises conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme et sont sans appel.

5 - LE CLASSEMENT

La compétition comporte les classements suivants :

- un classement individuel masculin pour chacune des catégories,
- un classement individuel féminin pour chacune des catégories,
- un classement masculin par département et par catégorie,
- un classement féminin par département et par catégorie,
- un classement général masculin toutes catégories,
- un classement général féminin toutes catégories.

Le classement masculin par département et par catégorie est obtenu en effectuant la somme des places des 3 premiers concurrents du-dit département. Il en est de même pour le classement féminin.

En cas d'ex-aequo, c'est l'équipe possédant le (ou la) mieux classé(e) des troisièmes qui aura l'avantage.

Le classement général masculin est obtenu en effectuant pour chaque département la somme des places des 3 meilleurs concurrents classés respectivement dans les 5 catégories masculines.

Le classement général féminin est obtenu de la même manière en prenant en compte les 4 catégories féminines.

Les équipes ex-aequo seront départagées au moyen du meilleur classement de l'équipe "Seniors ou Espoirs".

Pour le Ministre et par délégation
le Directeur de la Sécurité Civile
Philippe DESLANDES

Règlement particulier du cross country national des Sapeurs-Pompiers au titre de la saison 1988-1989

Ministère de l'Intérieur République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Direction de la Sécurité Civile

RÉFÉRENCES : Arrêté du 10 octobre 1984
Circulaire n° NOR/INT/E/89 00002 C
du 2 janvier 1989

Article 1^{er} : Le cross country national est placé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur.

Son organisation est confiée à une Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours avec le patronage de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français.

Article 2 : Le cross national est ouvert à tous les Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires en

activité de service et régulièrement inscrits sur les registres d'un Corps de Sapeurs-Pompiers depuis le 1^{er} janvier de l'année de l'épreuve.

Cette épreuve est également ouverte aux Jeunes Sapeurs-Pompiers des catégories Cadets et Juniors, régulièrement inscrits au sein d'une association de Jeunes Sapeurs-Pompiers depuis le 1^{er} janvier de l'année de l'épreuve.

Les équipes de Sapeurs-Pompiers militaires pourront y participer sur invitation et aux conditions précisées dans le présent règlement.

Article 3 : Les catégories sont celles définies par la Fédération Française d'Athlétisme et correspondent aux années de naissance fixées ci dessous :



LE CHAUFFAGE PAR INDUCTION

SIÈGE SOCIAL :
20, avenue de Grenoble
38170 SEYSSINET PARISSET
Tél. : 76.49.32.50 - Télex : 320 364
Téléfax : 76.49.32.50

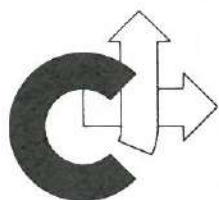
S. I. C. O.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE ORGANIQUE



Sté ANONYME AU CAPITAL DE 640.000 F

B.P. 206
38522 SAINT-EGREVE CEDEX
Téléphone : 76.75.30.45 +
Télex : 320 094 SICO



ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

Entreprise CUYNAT

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 850.000 F

FONDÉE EN 1905

Rue de la Gare - Zone Industrielle - 38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Tél. : 76.56.06.10 +

Roux Combaluzier Schindler

ASCENSEURS

Schindler 

BLANC-LAPIERRE

38950 ST-MARTIN-LE-VINOUX

76 75 10 63

	masculins	féminins
Cadets	1972-1973	1972-1973
Juniors	1970-1971	1970-1971
Seniors ou Espoirs	1950 à 1969	1955 à 1969
Vétérans	1944 à 1949	1954 et avant
Super-Vétérans	1943 et avant	

Article 4 : Les distances à respecter pour la définition des parcours sont les suivantes :

Tracés	masculins	féminins
Cadets	4 000 à 5 000 m	3 000 à 4 000 m
Juniors	6 000 à 6 500 m	4 000 à 5 000 m
Seniors ou Espoirs ...	9 000 à 11 000 m	4 000 à 6 000 m
Vétérans	9 000 à 9 500 m	4 000 à 6 000 m
Super-Vétérans	6 000 à 6 500 m	

Le tracé des parcours sera affiché la veille de la compétition au centre d'accueil des délégations, dans les locaux réservés aux athlètes et sur le terrain où doivent se dérouler les épreuves.

Les athlètes pourront reconnaître le parcours dès leur arrivée selon les modalités du programme établi par le département organisateur.

Article 5 : Le jury des épreuves à prévoir par le département organisateur sera constitué de la manière suivante :

Président : le Ministre de l'Intérieur ou son représentant;

Vice-Président : le Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français;

Directeur de la compétition : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du département organisateur;

Juges : Ils sont choisis parmi :

- les membres de la commission fédérale des sports et techniques sportives,
- des personnels qualifiés ou membres des commissions sportives.

Article 6 : Les concurrents et concurrentes ne pourront prendre part qu'à l'épreuve réservée à la catégorie dont ils font partie suivant leur année de naissance.

Ces catégories sont définies d'après le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 7 : Chaque département ne pourra présenter au départ de chaque épreuve qu'une équipe comportant au maximum 5 coureurs.

Article 8 : La compétition comporte les classements suivants :

- un classement individuel masculin pour chacune des catégories,
- un classement individuel féminin pour chacune des catégories,
- un classement masculin par département et par catégorie,
- un classement féminin par département et par catégorie,
- un classement général masculin toutes catégories,
- un classement général féminin toutes catégories.

Article 9 : Tous les athlètes masculins concourent pour les classements individuels masculins par catégorie "Cadets", "Juniors", "Seniors ou Espoirs", "Vétérans" et "Super-Vétérans".

Toutes les athlètes féminines concourent pour les classements individuels féminins par catégorie "Cadettes", "Juniors", "Seniors ou Espoirs" et "Vétérans".

Article 10 : Compte tenu du mode de classement prévu à l'article 11 ci-après, il peut être présenté des équipes ne comportant que 3 athlètes.

Article 11 :

- a) Le classement masculin ou féminin par département et par catégorie est obtenu en effectuant la somme des places des 3 premiers concurrents du-dit département.

En cas d'ex-aequo, c'est l'équipe possédant le (ou la) mieux classé(e) des troisièmes qui aura l'avantage.

- b) Le classement général masculin ou féminin est obtenu en effectuant pour chaque département la somme des places des 3 meilleurs concurrents classés respectivement dans les 5 catégories masculines et dans les 4 catégories féminines.

En cas d'égalité de points les équipes ex-aequo seront départagées au moyen du meilleur classement de l'équipe "Seniors ou Espoirs".

En aucun cas, le classement féminin ne peut intervenir pour le classement masculin ou inversement.

Article 12 : Dans chaque département, les engagements seront reçus par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et transmis au département organisateur.

Article 13 : Les Directeurs des Services d'Incendie et de Secours transmettront les fiches d'engagement pour la date fixée par le département organisateur.

Les inscriptions devront obligatoirement être accompagnées :

- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cross en compétition, datant de moins de 6 mois délivré par un Médecin Sapeur-Pompier;
- d'une attestation d'appartenance au Corps au 1^{er} janvier de l'année de la compétition, signée par le Chef de Corps et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours;

de plus, pour les concurrents effectuant leur service actif légal comme militaires du contingent, il devra obligatoirement être présenté :

- une autorisation de participation émanant de l'autorité militaire compétente;
- une attestation d'assurance les couvrant pendant toute la durée de leur participation à la manifestation sportive.

Article 14 : Les inscriptions ne répondant pas aux exigences des articles 12 et 13 ci-dessus ne seront pas retenues.

Article 15 : Les demandes d'inscriptions qui parviendraient après la date fixée par le département organisateur seront rejetées sans appel.

Article 16 : Tous les concurrents sont tenus de respecter intégralement les articles du présent règlement.

Ils devront se présenter au contrôle de départ munis d'une pièce d'identité nationale.

En cas de contestation, il sera fait application du règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 17 : Les demandes de renseignements seront adressées au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du département organisateur.

Article 18 : En raison des distances similaires pour diverses catégories, certaines courses notamment féminines pourront se dérouler simultanément.

Toutefois, des départs différés de quelques minutes devront être prévus pour les courses féminines et masculines qui pourraient être courues simultanément. ■

Butaclor

Caoutchouc, polychloroprène de Distugil.

USINE DE CHAMPAGNIER
B.P. 19
38800 Le Pont-de-Claix
Tél. : 76.68.15.22

DISTUGIL

"les Miroirs" - LA DEFENSE 3 - 92400 COURBEVOIE - France
Téléphone : (1) 47.68.15.18

RECORD

hypermarché



CHASSE-SUR-RHÔNE

Sortie A7 - C.D. 4



24 H / 24

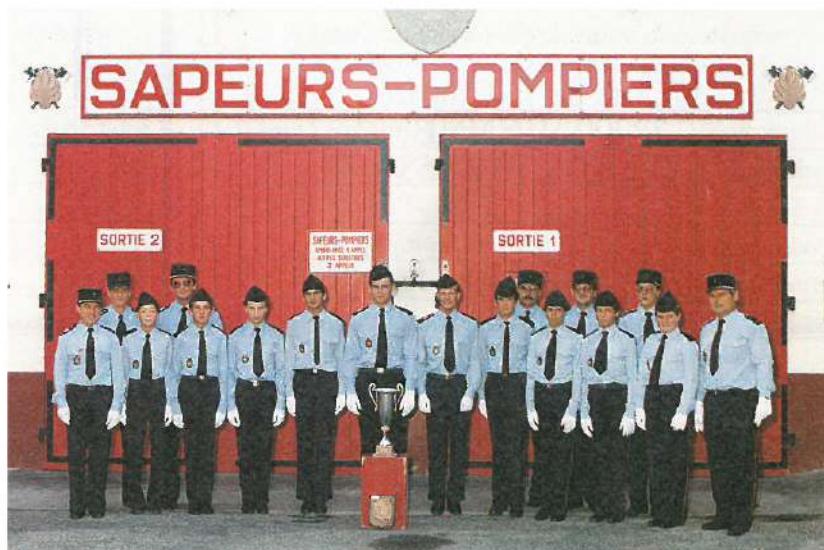
Deux sections à l'honneur

lors de la finale Nationale des Jeunes Sapeurs-Pompiers les 25 et 26 juin 1988 à Rochefort-sur-Mer

Lors de la Finale Nationale des Jeunes Sapeurs-Pompiers qui s'est déroulée à Rochefort-sur-Mer les 25 et 26 juin 1988, les sections de Montaliieu-Vercieu et de Vienne se sont classées respectivement 1^{re} et 2^e du championnat de France du Concours de Manœuvre devant 90 équipes.

Grâce à ses brillants résultats, ils se sont qualifiés pour le championnat international qui se déroulera en Pologne au mois de juillet prochain.

Déjà en 1987, ces deux équipes s'étaient distinguées en prenant également les 1^{res} places du championnat de France à Com-



La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montaliieu-Vercieu.



La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vienne.

piègne où Vienne avait fini 1^{er} et Montaliieu-Vercieu 3^e.

Fort de plus de 400 Jeunes Sapeurs-Pompiers regroupant 23 sections, le département de l'Isère peut s'enorgueillir d'avoir les meilleures équipes de France.

Ces brillants résultats sont le fruit de nombreuses années de travail sous la direction de moniteurs sérieux et compétents.

Bravo à nos Jeunes, mais également bravo et merci à leurs moniteurs qui ne comptent pas leurs efforts pour les entraîner.

Nous savons qu'ils auront à cœur de représenter dignement la France et nous leur souhaitons bonne chance. ■



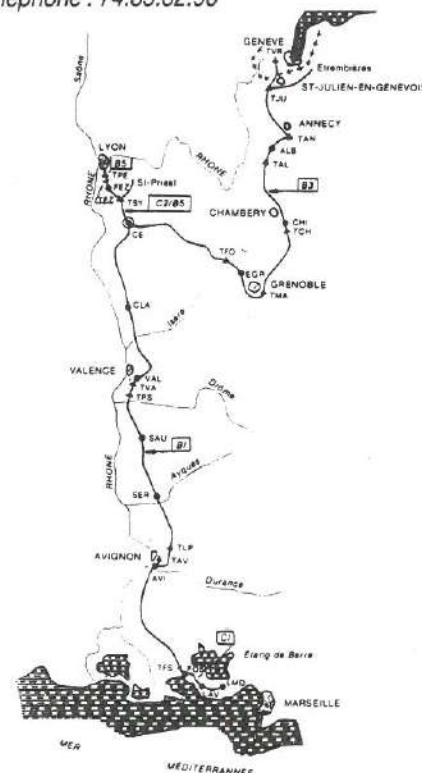
CONSTRUCTION DE
VILLAS TRADITIONNELLES

17, rue de la Charité
38200 VIENNE
Tél. : 74.31.94.55

SOCIÉTÉ DU PIPE-LINE MÉDITERRANÉE-RHÔNE

Direction de l'Exploitation
Villette-de-Vienne - 38200 VIENNE
Télex : 300585 - Téléphone : 74.85.32.90
SIRET 572 026 213 00114

EXPLOITATION
SOCIÉTÉ TRAPIL



orlac

ORGANISATION RÉGIONALE LAITIÈRE
AGRICOLE ET COOPÉRATIVE



YAOURTS - DESSERTS
FROMAGES BLANCS
CRÈME FRAÎCHE



LAIT FRAIS PASTEURISÉ
LAIT STÉRILISÉ U.H.T.
VIVA, SILHOUETTE



FROMAGES TOURRÉE DE L'AUBIER - FINE FORME -
PRÉDOR ALLÉGÉ

Siège social : ORLAC, rue de la Convention - 38200 VIENNE-ESTRESSIN

8^e cross régional "Rhône-Alpes"

des Sapeurs-Pompiers La Tour-du-Pin (Isère) - le 11 mars 1989

Le palmarès Classement individuel

CADETS

41 participants dont 5 de notre département
Meilleure performance : 14'34"

Place	Prénom Nom	Département
1	Johan GOURMAND	Ain
11	Régis HERAUD	Isère
12	Olivier REY	Isère
19	Norbert GALLIN	Isère
30	Christophe VITTE GALLET	Isère

SENIORS

119 participants dont 23 de notre département
Meilleure performance : 36'12"

Place	Prénom Nom	Département
1	Philippe DUCRET	Ain
10	Roland GUILLERMIN	Isère
18	Thierry HUMBERT	Isère
20	Bruno VEYRET	Isère
21	Michel MEUNIER CARUS	Isère

VÉTÉRANS

53 participants dont 7 de notre département
Meilleure performance : 30'36"

Place	Prénom Nom	Département
1	Claude DURAND	Rhône
6	Yozo PASIC	Isère
12	Fernand RABATEL	Isère
13	Laurent MARTINELLO	Isère
14	François RABATEL	Isère

JUNIORS

44 participants dont 4 de notre département
Meilleure performance : 22'55"

Place	Prénom Nom	Département
1	Rachid BEZZAZI	Ardèche
5	Roger MILLET	Isère
23	Stéphane MOUCHE	Isère
28	Thierry CHARPENNE	Isère
39	Emmanuel VUKOVIC	Isère

SUPER-VÉTÉRANS

55 participants dont 6 de notre département
Meilleure performance : 23'37"

Place	Prénom Nom	Département
1	Eugène THEVENON	Rhône
4	Albert MILLET	Isère
31	André ESCALLON	Isère
42	Claude DUPORT	Isère
47	Jean BASSET	Isère

FÉMININES

14 participantes
Meilleure performance : 15'53"

Place	Prénom Nom	Département
1	Isabelle TACHER	Ain
2	Isabelle PERRUCHON	Ain
3	Sylvie BRILLON	Ain
4	Maryline BOLLON	Ardèche
5	Rachel MORET	Ain



TRAVAUX PUBLICS

- Terrassement
- Assainissement
- Voirie
 - Sols industriels
 - Sols sportifs
 - Tennis
 - Revêtements colorés

CENTRE DE GRENOBLE

Rue de l'Ile-Brune - BP 306
38523 SAINT-EGREVE CEDEX
Tél. : 76.75.02.09 - Télécopie : 76.75.03.98



- **MAÇONNERIE**
- **BÉTON ARMÉ**
- **ISOLATION**

Route de Vienne
Tél. : 78.73.49.71
38670 CHASSE-SUR-RHONE



COOPÉRATIVE AGRICOLE DAUPHINOISE

« TOUS ENSEMBLE POUR
UNE AGRICULTURE
D'AVENIR »

Des solutions :

- * **PRODUCTIVITÉ**
- * **DIVERSIFICATION**

DES MAGASINS D'APPROVISIONNEMENT
A VOTRE DISPOSITION
SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



35, rue Pègeron
38200 VIENNE
Tél. : 74.53.28.10
74.31.94.27

Appartement : 3, Chemin des Missionnaires
69560 SAINTE-COLOMBE

Classement par département

CADETS

Place	Département
1	Ain
2	Haute-Savoie
3	Isère
4	Ardèche
5	Drôme
6	Savoie
7	Loire

JUNIORS

Place	Département
1	Ain
2	Drôme
3	Rhône
4	Ardèche
5	Haute-Savoie
6	Savoie
7	Isère
8	Loire

SENIORS

Place	Département
1	Ain
2	Rhône
3	Drôme
4	Isère
5	Ardèche
6	Loire
7	Haute-Savoie
8	Savoie

VÉTÉRANS

Place	Département
1	Rhône
2	Ain
3	Isère
4	Drôme
5	Haute-Savoie
6	Loire
7	Savoie
8	Ardèche

SUPER-VÉTÉRANS

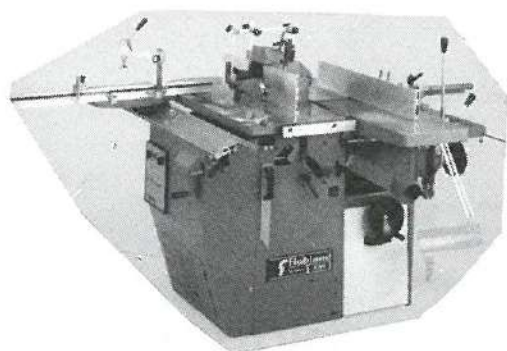
Place	Département
1	Ain
2	Drôme
3	Rhône
4	Loire
5	Haute-Savoie
6	Savoie
7	Isère
8	Ardèche

FÉMININES

Place	Département
1	Ain
2	Ardèche
3	Haute-Savoie
4	Drôme
5	Rhône

VALBO - STELLA

**Spécialiste machines à bois
pour professionnels et amateurs**



Z.A. Les Granges
38130 ÉCHIROLLES
(près Grenoble)
Tél. : 76.23.34.90

UN PROMOTEUR SOCIAL

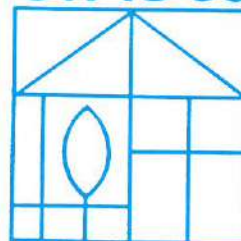
NOTRE PROFESSION
ET NOTRE VOLONTÉ :

L'apport d'un savoir-faire à toutes les collectivités
locales, pour l'environnement et l'habitat.

NOTRE COMPÉTENCE :

La gestion de 18 000 logements sur 140 communes.

OPAC 38

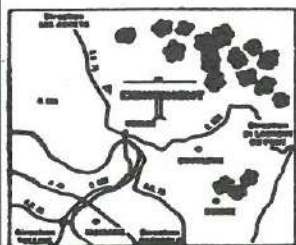


OFFICE PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE CONSTRUCTION DE L'ISÈRE

47, avenue Marie-Reynard
B.P. 818 / 38035 GRENOBLE CÉDEX
Tél. : 76.23.08.54 / Télécopieur : 76.09.43.46

H Y P E R M A R C H É S
CONTINENT C

L'achat gagnant



CENTRE COMMERCIAL 18 MAGASINS

CAFÉTÉRIA ÉRIS • AUTO CENTER FEU VERT

M. BRICOLAGE • AUX MEUBLES CONFORT

Z.I. Les Blanchisseries - **VOIRON**

du lundi au samedi de 9 h à 21 h, le vendredi de 9 h à 21 h 30



Siège social : Z. I. - B.P. 35
38206 SEYSSUEL-VIENNE
Tél. : 74.85.50.00
Télex : 300311
Télécopie : 74.31.67.30

GROUPE SAMAT
location de véhicules
industriels
transports publics

BOREL s.a. VALENCE 26 □ BOREL s.a. NESLE 80 □ BOREL s.a. ROUEN 76
ONALOR s.a. FAULQUEMONT 57 □ ONALOR s.a. TANCARVILLE 76 □ RIGARD s.a. □ SEYSSUEL-VIENNE 38
SAMAT s.a. PORTET-SUR-GARONNE 31 □ SAMAT s.a. SEMECOURT 57 □ DECAUDIN s.a. BERGERAC 24
TRANSCHEM s.a. ROGNAC 13 □ TRANSCHEM s.a. CHALON/SAONE 71 □ TRANSLACQ s.a. LACQ 64

CATERPILLAR FRANCE s.a.
a participé à l'élaboration
de cette revue.



FOUVET-MERCIER
TRANSPORTS PUBLICS
LOCATIONS VÉHICULES INDUSTRIELS
AFFRÈTEMENT

Citermes : Gaz - Ébonites - Hydrocarbures - Chimiques - Pulvés
Plateaux : Conteneurs - Rail-Route - Bennes T.P.

Z.I. 38521 SAINT-EGREVE - B.P. 113 - Tél. : 76.75.60.63 - Télex : 320 809

Revue « Le Sapeur-Pompier de l'Isère »

MISE EN GARDE CONTRE L'ESCROQUERIE

Cette revue est la seule publication officielle de TOUS LES
SAPEURS-POMPIERS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Soyez vigilant, avant toute signature vous engageant, ou remise de chèque,
nous vous invitons à vérifier les documents officiels autorisant votre visiteur
à rechercher la publicité au nom **l'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISÈRE.**

Nos délégués, MM. Georges ABBOU, Victor KTOURZA, sont les seules
personnes habilitées à recueillir les insertions publicitaires au nom
de la revue
"Le Sapeur-Pompier de l'Isère".

Avant toute signature, renseignez-vous auprès de :

Lieutenant-Colonel Eugène BLANC,
Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de l'Isère
Les Jardins de Saint-Benoît - 38200 VIENNE
Tél. : 74.31.97.61

l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère
Lieutenant CROIZAT
Siège social : 27, avenue Victor-Hugo - 38170 SEYSSINET-PARISSET
Tél. : 76.21.26.09



UCS SYLDOS

Agence de Grenoble
Anciennement SETAI

11, avenue de la Houille-Blanche - 38170 SEYSSINET-PARISSET
Tél. : 76.96.39.72

Fournitures et Ateliers pour :

– Automobiles

– Poids Lourds et T.P.

– Industrie



DIFFUSION

CORSETERIE LINGERIE

**12, avenue du Général de Gaulle
38170 SEYSSINET PARISSET
Tél. : 76.21.21.18 - Télex : 320 849 F
Fax : 76.26.18.58**

BUREAU



VERITAS

CONTROLE DES CONSTRUCTIONS :

- Solidité et pérennité des ouvrages
- Sécurité des personnes (conformité des ouvrages aux dispositions législatives et réglementaires).

SECURITE ENVIRONNEMENT :

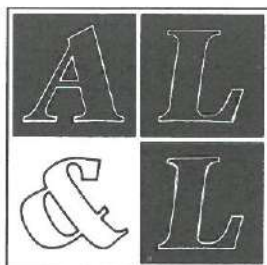
- Installations électriques, levage, ascenseurs, appareil à pression, machine dangereuse, rayons ionisants, stockage.

BUREAU VÉRITAS

95 bis, rue du Général Mangin - 38100 GRENOBLE
Tél. : 76.40.40.62
Fax : 76.40.00.50

BUREAU VÉRITAS

10, place de l'Europe - Saint-Quentin-Fallavier
38290 LE VERPILLIÈRE - Tél. : 74.94.51.41
Fax : 74.94.35.94



QUELS LOCAUX POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Artru Loringuer et Loringuer Engineering a créé
LE BATIMENT-COMMUNICATION : LE VRAI VISAGE DE L'ENTREPRISE.
Outre la livraison du bâtiment dans le respect de délais convenus, Artru
Loringuer et Loringuer Engineering se charge de l'étude et de la mise
en œuvre de votre plan de financement.

*Artru-Loringuer et Loringuer
Engineering*

76 21 99 99 ROND POINT DE L'ETOILE 38170 SEYSSINET

Index des annonceurs

A

Aéroport de Grenoble	52
Air Liquide	86
Alarme Gardiennage	
Sécurité	26
Albertiny s.a.	80
Alpes Téléphones	26
Api System	110
Artru	122
Ascenseurs Schindler	112
Atochem (Usine	
de Brignoud)	102
Atochem (Usine de Jarrie)	15
Autocars V.F.D.	72
Automonin	90

B

Banque de l'Économie	76
Barbier Automobiles	98
Bascunana	118
BEIG	50
Bernard (Ets)	68

C

Cabinet Courrot	93
Caisse d'Épargne	
de Voiron	110
Castorama	18
Caterpillar France S.A.	120
C.C.M.C.	100
C.E.E.I.	26
C.E.P.	80
Cezus Chimie	98
C.F.E.I.	112
C.H.R. Grenoble	46
Clairnet	98
Clinique Belledonne	108
Clinique Le Coteau	53
Compagnie de Chauffage	70
Continent Voiron	120
Coopérative Agricole	
Dauphinoise	118
COVEG Grenoble	60 - 61
Crédit Agricole de l'Isère ...	108
Crédit Immobilier	
de France	50
C.R.I.C.	124
Criceram	108
C.T.I.	2 ^e de couv.
Cuynat (Entreprise)	112

D

Dauphiné Libéré (le)	46
Dépôt Pétrolier	
du Grésivaudan .. 3 ^e de couv.	

Distugil	114
Durand	8
Draëger-Brandt	97

E

E.D.F. Centrale Alban	88
Elf Aquitaine	3 ^e de couv.
Ertips	14
Espitalier	5
Euromarché	106

F

Finorga	50
Fouvet-Mercier	120
France Télécom	66

G

Galtier	104
Gaz Electricité de Grenoble .	92
Générale d'Isolation	86
Genty (Fontaine)	84
Genty (Saint-Martin)	108
G.I.E. K'Store	12
Gilac	116
Grand'Place (Centre	
Commercial)	48
Groupe Samat	120
G.S.T. Alcatel Dauphiné ...	102

H

Hôtel Mercure	94
Houillères de Bassin	42
Hypermarché	
Record	3-68-86-114

I

I.C.I. Francolor	98
------------------------	----

J

Jean Lefebvre	118
---------------------	-----

L

Labeille S.A.	104
Leclerc	94-124
Lou	122
L.P.A. Industrie	12
LU	84

M

Macif	44
M.L.T.M.	52
Monsieur Bricolage	82

O

O.P.A.C. 38	119
-------------------	-----

O.P.A.C. de Vienne	102
--------------------------	-----

P

Papeterie Ronseaux	94
P.B.C.	118
Phoenix	34
Piot Pneu	56
P.M.A.V. Mutuelle	124

R

Rhône Poulenc Chimie	
Usine des Roches	
de Condrieu	52
Usine du Pont de Claix	72
Usine de Roussillon	88
Rhône Poulenc Fibres	100
Romet S.A.	8
Ronseaux Diffusion	
Informatique	94

S

S.A.E.M. de Parking	48
Sairep	104
Sanicar	92
Saniland	48
Semitag	102
S.I.C.N.	104
Sico	112
S.I.E. Jourdan	106
Sira	70
Skis Rossignol	53
S.M.G.	100
Société Dauphinoise pour	
l'Habitat	6
Socotec	56
S.P.M.R.	116

T

T.C.S.	124
Thomson Composants	60
Thomson Tubes	61
Tradibat	116
Tredi Salaise	4 ^e de couv.
Treficable	66

U

U.C.S. Syldos	121
Usine Renault	110

V

Valbo Stella	119
Veritas	122
Vicat S.A.	110
Volfeu Alarm	106